

2026

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1^{er} SEMESTRE

SOMMAIRE

Informations générales	p 3
Rapport d'activité et résultats : 1 ^{er} semestre 2026.....	p 19
Rapport général des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle...	p 26
Etats financiers consolidés.....	p 30
Attestation de la personne physique responsable du Rapport financier semestriel.....	p 73
Les risques - pilier III.....	p 74



INFORMATIONS GÉNÉRALES

1^{er} SEMESTRE 2026

Table des matières

1.1 Renseignements à caractère général concernant la société.....	5
1.1.1 Dénomination sociale et Siège social	5
1.1.2 Forme juridique	5
1.1.3 Législation.....	5
1.1.4 Date de constitution et durée	5
1.1.5 Statuts de la société	5
1.1.6 Objet social.....	5
1.1.7 Registre et numéro d'identification.....	6
1.1.8 Lieu de consultation des documents juridiques.....	6
1.1.9 Exercice social.....	6
1.1.10 Capital social	6
1.1.11 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années	6
1.1.12 Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque	6
1.1.13 Marchés des titres de l'émetteur.....	7
1.1.14 Cotation des titres.....	7
1.1.15 Responsable du contrôle des comptes	7
1.1.16 Historique	7
1.1.17 Situation de dépendance	8
1.2 Instances et acteurs de gouvernance	8
1.2.1 Composition du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés	8
1.2.1.1 Conseil d'administration	8
1.2.1.2 Comités spécialisés	13
1.2.1.3 Notion d'administrateur indépendant.....	14
1.2.1.4 Conflit d'intérêts	14
1.2.2 Direction générale	15
1.2.2.1 Composition de la Direction générale.....	15
1.2.2.2 Comité exécutif.....	15
1.2.2.3 Comités spécialisés de la Direction Générale	17
1.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES	18
1.4 CONSEIL POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS	18

1.1 Renseignements à caractère général concernant la société

1.1.1 Dénomination sociale et Siège social

RCI Banque S.A.

Nom commercial: Mobilize Financial Services

Nationalité: Français

Registered office: 15, rue d'Uzès 75002 Paris - France. Tel. : +33 (1) 49 32 80 00

1.1.2 Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration

1.1.3 Législation

La société est régie par les dispositions du Code de commerce.

Depuis son agrément bancaire, accordé par la Banque de France le 7 mars 1991, RCI Banque est également soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, en particulier celles reprises dans le Code monétaire et financier.

1.1.4 Date de constitution et durée

La société a été créée le 9 avril 1974, et enregistrée au Tribunal de Commerce de Paris le 4 juin 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de 99 ans, soit jusqu'en août 2073.

1.1.5 Statuts de la société

Des exemplaires des documents suivants sont disponibles sur le site internet de RCI Banque S.A.

Statuts de la société en français :

https://www.mobilize-fs.com/sites/default/files/media/pdf/20200907%20RCI%20Banque%20SA%20Statuts_0.pdf

Statuts de la société en anglais :

<https://www.mobilize-fs.com/sites/default/files/media/pdf/20200907%20RCI%20Statuts%20Banque%20SA%20-%20EN.pdf>

1.1.6 Objet social

La société anonyme RCI Banque a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens ou de services, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;
- L'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;
- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économiques, financiers, commerciaux et de gestion ;
- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ;
- la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ;
- la prestation de services d'investissement au sens de la Loi de Modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;

- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

1.1.7 Registre et numéro d'identification

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358, n° SIRET : 306 523 358 00076, n° inscription ORIAS : 07023704, Code APE 6419Z. LEI : 96950001WI712W7PQG45.

1.1.8 Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

Toute personne souhaitant obtenir de plus amples informations sur le groupe RCI Banque, peut adresser sa demande à :

RCI Banque
Direction Financement et Trésorerie
FR UZS 000 015
15, rue d'Uzes
75 002 Paris
France

1.1.9 Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

1.1.10 Capital social

Le capital social, qui était à l'origine de 2 000 000 de francs, a fait l'objet d'opérations ultérieures d'augmentation et de conversion en euros, en conséquence desquelles il se trouve fixé à la somme de 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées. Le capital social est 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

RCI Banque S.A. est une entité directement détenue par Renault S.A.S. à 99,99%.

Au 30 juin 2025, la totalité des actions était détenue par Renault S.A.S. (hormis une action octroyée à un membre du Conseil d'administration de RCI Banque).

1.1.11 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

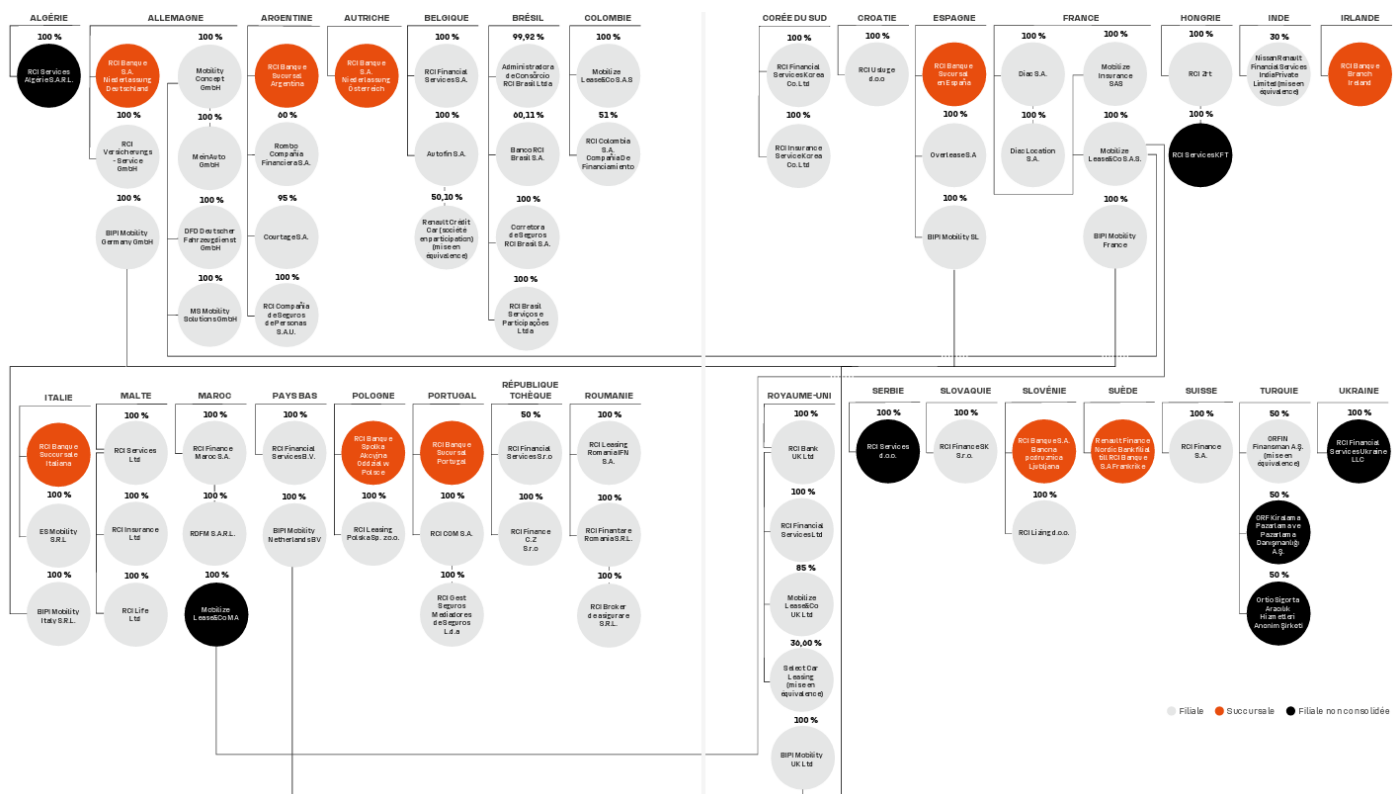
Suite à la modification des statuts décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2015, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à sept actionnaires. Suite à la modification de l'article L. 225-1 du Code du commerce par la loi du 10 mai 2016, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à son minimum : deux actionnaires.

Aucune modification n'est intervenue dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années.

1.1.12 Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque

Renault S.A.S. détient 99,99 % du capital de RCI Banque S.A.. Le Groupe Renault est composé de deux branches distinctes : la branche automobile ; la branche financement des ventes, constituée par le groupe RCI Banque. Grâce à son statut bancaire, à son accès indépendant aux marchés financiers et à son intégration au marketing du constructeur, RCI Banque assure une offre compétitive de produits de financement automobile et de services liés aux réseaux de distribution de marques du Groupe Nissan et du Groupe Renault dans le monde.

L'organigramme du groupe RCI Banque au 31 décembre 2025 est décrit ci-dessous :



1.13 Marchés des titres de l'émetteur

Les titres de capital ne sont pas cotés en Bourse.

1.1.14 Cotation des titres

Les emprunts cotés du groupe RCI Banque sont listés aux Bourses de Luxembourg et Paris.

1.1.15 Responsable du contrôle des comptes

KPMG S.A.

Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta

92066 Paris La Défense Cedex

S.A. enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 775 726 417

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2031

Représenté au 30 juin 2026 par M. Jean-François Dandé

Forvis Mazars

Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault

92075 Paris La Défense Cédex

S.A. enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2027

Représenté au 30 juin 2026 par Mme Natacha André

1.1.16 Historique

RCI Banque est issue du rapprochement, opéré le 1er janvier 1990, entre :

- Diac, créée en 1924 pour financer les ventes de Renault en France ;

- Renault Crédit International, fondée en 1974 pour assurer le financement des ventes de Renault en Europe. Dans le cadre de l'accord signé le 27 mars 1999 entre Renault et Nissan, le groupe RCI Banque a acquis les filiales de financement des ventes de Nissan dans cinq pays d'Europe. Celles-ci sont intégrées au groupe RCI Banque depuis le 1^{er} juillet 1999. Au 31 décembre 2002, la totalité des actions était détenue par la Compagnie Financière Renault, elle-même intégralement détenue par Renault S.A. La Compagnie Financière Renault regroupait les sociétés à caractère financier du Groupe Renault. À compter du 20 juin 2003 et du fait de sa fusion avec Renault S.A.S., la Compagnie Financière Renault n'est plus administrateur ni actionnaire de RCI Banque, le capital est désormais détenu à hauteur de 99,99 % par Renault S.A.S.

1.1.17 Situation de dépendance

RCI Banque finance le réseau de Renault Group ainsi que de ses marques partenaires Nissan et Mitsubishi. RCI Banque n'est soumise à aucune dépendance commerciale ou financière ou à l'égard de brevets et de licences.

1.2 Instances et acteurs de gouvernance

Soumise au contrôle de la Banque Centrale Européenne en sa qualité d'établissement de crédit, RCI Banque a structuré sa gouvernance conformément à la réglementation bancaire et financière.

1.2.1 Composition du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés

1.2.1.1 Conseil d'administration

Au 30 juin 2026, le Conseil d'Administration de RCI Banque compte quatre femmes et six hommes. Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a fixé l'objectif de maintenir une proportion minimale de 40 % d'administrateurs de chaque sexe.

Patrick CLAUDE		Comités
 Date de naissance : 11/11/1962 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 01/09/2021 Nombre d'actions détenues : 1	Président du Conseil d'Administration Début de mandat : 01 septembre 2021 Echéance : Mai 2027	> Risques > Comptes et Audit > Nomination > Rémunération
	Autres mandats - France : Renault Développement Industriel et Commercial – Président du Conseil d'administration - France : SICAV Union monétaire + (géré par CIC) – Administrateur - Luxembourg : Motor Reinsurance Company - Administrateur - Malte : RCI Services - Administrateur - Malte : RCI Insurance - Administrateur - Malte : RCI Life - Administrateur - Pays-Bas : Renault Group BV - Président du Conseil de surveillance - Singapour : Renault Treasury Services Pte - Président - Suisse : Renault Finance - Président - Turquie : Orfin Finansman – Administrateur	

Isabelle LANDROT		Comités
	Administrateur Début de mandat : 22 mai 2018 Echéance : Mai 2027	> Risques
	Autres mandats • France : DIAC - Administrateur • Royaume-Uni : Flit Technologies Ltd – Administrateur • Portugal : West Horse Powertrain Portugal SA – Administrateur • Turquie : Oyak Horse - Administrateur	
	Date de naissance : 06/08/1967 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 26/07/2016 Nombre d'actions détenues : 0	

Fabrice CAMBOLIVE		Comités
	Administrateur Début de mandat : 20 mai 2025 Echéance : Mai 2028	> Nominations
	Autres mandats • Brésil : Renault Do Brasil Sa – Président du Conseil d'administration • France : Renault Retail Group– Président du Conseil d'administration	
	Date de naissance : 18/10/1967 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 20/05/2025 Nombre d'actions détenues : 0	

Isabelle MAURY		Comités
 Date de naissance : 27/04/1968 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 05/12/2019 Nombre d'actions détenues : 0	Administrateur – Président du Comité des risques Début de mandat : 5 décembre 2019 Echéance : Mai 2027	> Comptes et Audit > Risques
	Autres mandats • France : ABC Arbitrage – Administrateur • France : H2O AM Europe – Administrateur • Monaco : H2O Monaco SAM – Administrateur • Côte d'Ivoire: NSIA Participations – Administrateur • Côte d'Ivoire: Manzi Finances – Administrateur	

Carlos GONCALVES		Comités
 Date de naissance : 24/10/1966 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 20/05/2026 Nombre d'actions détenues : 0	Administrateur Début de mandat : 20 mai 2026 Echéance : Mai 2029	> Comptes et Audit > Risques
	Autres mandats • N/A	

Giovanni Luca SOMA		Comités
 Date de naissance : 21/08/1960 Nationalité : Italienne Date du 1^{er} mandat : 01/01/2025 Nombre d'actions détenues : 0	Administrateur – Président du Comité des Rémunérations Début de mandat : 01 janvier 2025 Echéance : Mai 2028	> Rémunérations > Risques
	Autres mandats • France : DIAC - Administrateur • Royaume Uni : Safo Group – Administrateur • Italie : Freebatt – Administrateur	

Laurent DAVID		Comités
 Date de naissance : 23/09/1971 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 11/02/2025 Nombre d'actions détenues : 0	Administrateur Début de mandat : 11 février 2025 Echéance : Mai 2026	N/A
	Autres mandats • N/A	

Laurent POIRON		Comités
	Administrateur – Président du Comité des nominations Début de mandat : 01 septembre 2022 Echéance : 31 août 2028	> Nominations > Rémunérations
	Autres mandats • Allemagne : FG Management GmbH – Directeur Général • France : LP Ventures 66 – Président	
	Date de naissance : 25/09/1966 Nationalité : Française Date du 1^{er} mandat : 01/09/2022 Nombre d'actions détenues : 0	

Céleste THOMASSON		Comités
	Administrateur Début de mandat : 8 décembre 2023 Echéance : Mai 2028	> Rémunérations > Audit & Comptes
	Autres mandats • N/A	
	Date de naissance : 23/09/1966 Nationalité : Française et Américaine Date du 1^{er} mandat : 08/12/2023 Nombre d'actions détenues : 0	

Inés SERRANO		Comités
	Administrateur et Présidente du Comité des comptes et de l'audit Début de mandat : 1 ^{er} janvier 2025 Echéance : Mai 2028	> Audit & Comptes > Nomination
	Autres mandats Espagne : Geoalternativa – Présidente du Conseil d'administration	
Date de naissance : 31/07/1965 Nationalité : Espagnole Date du 1^{er} mandat : 01/01/2025 Nombre d'actions détenues : 0		

1.2.1.2 Comités spécialisés

/ COMITE DES COMPTES ET DE L'AUDIT AU 30 JUIN 2026

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Ines Serrano	Administrateur	Président
Céleste Thomasson	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Isabelle Maury	Administrateur	Membre
Carlos Goncalves	Administrateur	Membre

/ COMITE DES NOMINATIONS AU 30 JUIN 2026

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Fabrice Cambolive	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Président du Conseil d'administration	Membre
Ines Serrano	Administrateur	Membre

/ COMITE DES REMUNERATIONS AU 30 JUIN 2026

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Giovanni Luca Soma	Administrateur	Président
Céleste Thomasson	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Président du Conseil d'administration	Membre
Laurent Poiron	Administrateur	Membre

/ COMITE DES RISQUES AU 30 JUIN 2026

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Isabelle Maury	Administrateur	Président

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Carlos Goncalves	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Giovanni Luca Soma	Administrateur	Membre

A cet égard, les membres du Conseil d'administration et les Dirigeants effectifs disposent collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur du financement de ventes du constructeur et des marques Nissan et Mitsubishi ainsi que du secteur automobile.

Cette politique de diversité a pour objectif de mieux éclairer la prise de décision du Conseil d'administration en permettant l'expression de points de vue différents.

Cette politique a notamment été mise en œuvre à l'occasion des processus de nomination des administrateurs au cours des dernières années et a conduit à nommer des administrateurs ayant eu un parcours professionnel à l'extérieur du groupe RCI, ainsi qu'à promouvoir la nomination de femmes.

1.2.1.3 Notion d'administrateur indépendant

Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a défini la notion d'administrateur indépendant comme suit : « *Un administrateur RCI est considéré comme indépendant lorsqu'il ne maintient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le Groupe RCI, sa direction ou le Groupe Renault susceptible de compromettre l'exercice de son jugement indépendant. Ainsi, un administrateur indépendant doit être compris non seulement comme un administrateur non exécutif — c'est-à-dire qu'il n'occupe aucun poste de direction au sein du Groupe RCI ou du Groupe Renault — mais également comme une personne n'ayant aucun lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié ou autre) avec ces entités* ».

Sur cette base, le Conseil d'administration du 23 septembre 2025 a identifié 5 administrateurs indépendants sur recommandation du Comité des nominations.

1.2.1.4 Conflit d'intérêts

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2025, une convention a été conclue conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce : l'extension du contrat de consulting entre la Société et M. Philippe Buros, en date du 11 janvier 2025, conformément à l'autorisation préalable du Conseil d'administration du 8 décembre 2023. Au 31 décembre 2025, cette convention n'était plus en vigueur.

Par ailleurs, et conformément à l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, le Conseil d'administration précise que les conventions conclues avec la société mère ou les filiales de la société détenues directement ou indirectement à 100 % sont exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées.

Ces conflits d'intérêts ont été encadrés de manière à ce que les personnes concernées ne puissent pas prendre part au vote des délibérations concernant les sujets sur lesquels un conflit d'intérêts existe.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'autre conflit d'intérêts entre les intérêts privés des administrateurs et leurs devoirs à l'égard de la société.

À la connaissance de la société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun de ses principaux dirigeants n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;

- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.2.2 Direction générale

1.2.2.1 Composition de la Direction générale

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Toutefois le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le Conseil entend se réserver.

Le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Au 30 juin 2026, la Direction Générale est composée comme suit :

Martin THOMAS



Directeur Général

Date de nomination : 19 décembre 2023

Date d'entrée en fonction : 22 janvier 2024

Autres mandats

- France : DIAC – Président du Conseil d'administration
- France : Mobilize Lease & Co – Président du Conseil d'administration
- France : Flexis – Membre du comité de Direction
- Brésil : Banco RCI Brasil S.A – Président du Conseil d'administration

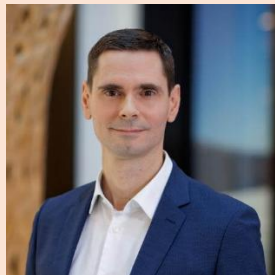
Date de naissance :
22/02/1974

Nationalité : Française

Date du mandat :
22 janvier 2024

**Nombre d'actions
détenues :** 0

Vincent GELLE



Date de naissance :
23/01/1978

Nationalité : Française

Date du mandat :
4 octobre 2024

**Nombre d'actions
détenues :** 0

Directeur Général Délégué et Directeur Financier

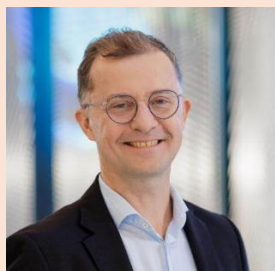
Date de nomination : 4 octobre 2024

Date d'entrée en fonction : 4 octobre 2024

Autres mandats

- **Royaume Uni :** RCI Bank UK Ltd – Administrateur
- **Royaume-Uni :** RCI Financial Services Ltd – Administrateur
- **France :** Mobilize Lease&Co – Administrateur
- **Brésil :** Banco RCI Brasil S.A – Administrateur

Xavier DEROT



Date de naissance :
13/11/1971

Nationalité : Française

Date du mandat :
20 juin 2025

**Nombre d'actions
détenues :** 0

Directeur Général Délégué et Directeur Ventes & Opérations

Date de nomination : 20 juin 2025

Date d'entrée en fonction : 20 juin 2025

Autres mandats

- **France :** Mobilize Lease&Co – Administrateur
- **France :** DIAC SA – Administrateur
- **France :** DIAC Location – Administrateur
- **Belgique :** Autofin – Administrateur
- **Belgique :** RCI Financial Services – Administrateur
- **Turquie :** Ortio – Président du Conseil d'administration
- **Turquie :** Orfin – Vice Président du Conseil d'administration
- **Inde :** NRFSI – Administrateur

1.2.2.2 Comité exécutif

Le comité exécutif de RCI Banque contribue à l'orientation de la politique et de la stratégie de RCI Banque.

Au 30 juin 2026, le Comité exécutif est composé comme suit :

Martin THOMAS	Directeur Général
Vincent GELLE	Directeur financier ; Directeur général délégué
Philippe DURAND	Directeur Crédit et Data management
Xavier DEROT	Directeur Ventes et Opérations ; Directeur général délégué
Aude FAUCHIE	Directeur Marketing et Stratégie
Caroline JEANDEAU	Directrice de la Conformité
Marc LAGRENE	Directeur de la Gestion des risques
Umberto MARINI	Directeur des Systèmes d'Information
Guillaume MOURLAT	Directeur Juridique
Virginie VASSELON	Directeur des Ressources humaines

1.2.2.3 Comités spécialisés de la Direction Générale

La Direction générale s'appuie notamment sur les comités suivants pour piloter la maîtrise des risques du Groupe :

- **Comité Exécutif** assure un suivi global en matière de performance commerciale et financière, de projets stratégiques, de risque de crédit et de gestion des risques. Il examine mensuellement les résultats financiers et consolidés, partage les meilleures pratiques, suit l'avancement des projets stratégiques et leur budget, analyse le coût du risque et la rentabilité des réseaux, et veille au respect du Risk Appetite Framework. Il supervise également la mise en œuvre des politiques de gestion des risques, fixe les seuils d'alerte, valide les mesures correctives en cas de dépassement et contrôle l'efficacité du dispositif de gestion des risques.
- **Comité Financier** qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding sont également analysés pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intra-groupe ;
- **Comité Risque de Crédit** qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et du Directeur des engagements groupe ;
- **Comité Réglementaire** qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures de la surveillance prudentielle et des plans d'actions, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé ;
- **Comité Contrôle Interne, Risques Opérationnels et Conformité** qui pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité, Il suit l'évolution des plans d'actions. Cette instance est déclinée dans les filiales du groupe Mobilize FS.
- **Comité de Carrière** a pour mission d'identifier les postes clés au niveau local et régional, de repérer les collaborateurs à potentiel pour ces postes, d'établir pour chacun un plan de succession à trois niveaux (urgence, successeur idéal, successeur futur) et de définir, pour chaque titulaire, un plan de carrière à court, moyen et long terme, assorti le cas échéant d'un plan de formation adapté.
- **Comité Capital et Liquidité** a pour mission de revoir les ratios de solvabilité réglementaires et ceux des agences de notation (notamment RAC), de suivre les projections d'encours et leurs impacts sur ces ratios, de veiller au respect du Risk Appetite Framework en matière de solvabilité et de liquidité et, le cas échéant, de superviser les plans d'action, ainsi que d'examiner le plan de refinancement.
- **Comité Nouveau Produit** qui valide les nouveaux produits avant leurs mises sur le marché, en s'assurant notamment de la conformité des nouveaux produits avec la politique commerciale Groupe, les exigences budgétaires Groupe, la législation applicable localement, et la gouvernance des risques groupe.

1.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2025 au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce sont :

- Extension du contrat de consulting entre la Société et Monsieur Philippe Buros en date du 11 janvier 2025 conformément à une autorisation préalable du Conseil d'administration du 8 décembre 2023. Au 31 décembre 2025, cette convention n'était plus en vigueur

1.4 CONSEIL POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Principaux investissements réalisés au cours des cinq derniers exercices.

	Cession - dissolutions - fusions	Acquisitions	Créations
2025	France : Liquidation Mobilize Pay		Turquie : Constitution de Ortio Sigorta Aracılık Hizmetleri Anonim Şirketi Maroc : Création de Mobilize Lease & Co Maroc
2024	Pays-Bas : Liquidation de Barn BV	Allemagne : Acquisition de Mobility Concept GmbH Acquisition de DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH Acquisition de MS Mobility Solutions GmbH Acquisition de MeinAuto GmbH	Allemagne : Constitution de BIPI Mobility Germany GmbH
2023	Russie : Cession de RN Bank Cession de RNL Leasing Cession de RN Finance	Royaume-Uni : Acquisition de Select Vehicle Group Ltd	Royaume-Uni : Constitution de Mobilize Lease&Co UK Ltd
2022			France : Création de Mobilize Pay SAS France : Création de Mobilize Insurance SAS France : Création de Mobilize Lease & Co Pays-Bas : Création de BIPI Mobility Netherlands BV Royaume-Uni : Création de BIPI Mobility UK Ltd
2021	France : Cession de la participation de BPI France	Allemagne : Prise de 4 % de Mobility Trader Holding Espagne : Acquisition de BIPI Mobility SL France : Acquisition de BIPI Mobility France SAS France : Prise de participation de 14 % de Kadensis Italie : Acquisition de BIPI Mobility Srl	Argentine : Création de RCI Compania de Seguros de Personas Russie : Création de RNL Finance



RAPPORT D'ACTIVITÉ & RÉSULTATS

1^{er} SEMESTRE 2026

2026

ACTIVITÉS & RÉSULTATS

1^{ER} SEMESTRE

MOBILIZE FINANCIAL SERVICES EN BREF

MOBILIZE FINANCIAL SERVICES¹ UNE BANQUE AUTOMOBILE DE CONFIANCE

Banque et partenaire de services de Renault Group, Mobilize Financial Services construit la confiance automobile depuis plus de 100 ans.

Dès 1924, Louis Renault a l'idée - pionnière à l'époque - de proposer des prêts pour rendre l'automobile accessible à tous. Depuis, Mobilize Financial Services n'a cessé de faire évoluer ses offres et de tirer le meilleur parti des technologies pour s'adapter aux nouveaux besoins de ses clients.

Nous permettons la confiance dans les décisions automobiles en accompagnant clients, concessionnaires et partenaires avec des solutions financières intégrées sur l'ensemble du cycle de vie du véhicule et tout au long de la transition vers une mobilité durable.

- Nous sommes une banque automobile fiable, combinant une expertise automobile approfondie, un savoir-faire financier et une activité banque d'épargne (pilier du refinancement de l'entreprise).
- Nous concevons des produits adaptés à tous les usages automobiles, en réunissant financement, assurances et services pour répondre à l'évolution des besoins clients.
- Nous construisons des relations étroites et durables avec les clients, les marques OEM, les réseaux de distribution et les partenaires, fondées sur la confiance, la performance et une vision long-terme partagée.
- Nous agissons également comme un accélérateur de performance pour Renault Group, en soutenant la croissance, la fidélité client et la résilience long terme.

Nos priorités stratégiques contribuent aux ambitions de futuREady

Mobilize Financial Services ancre sa stratégie dans les ambitions de Renault Group qui visent à en faire la référence européenne des OEM.

La stratégie de Mobilize Financial Services, structurée autour de quatre axes prioritaires et de deux leviers transversaux, s'inscrit pleinement dans le plan futuREady, le plan stratégique de Renault Group.

Croissance : Renforcer le développement de nos activités et élargir notre présence à l'international

Mobilize Financial Services entend soutenir la croissance de Renault Group en renforçant sa présence dans les marchés stratégiques, en accélérant le développement de la location longue durée avec Mobilize Lease&Co et en enrichissant et diversifiant nos offres d'assurances et de services.

Technologie : Accélérer notre Transformation IT & Digitale

Mobilize Financial Services poursuit la modernisation de ses systèmes d'information afin d'unifier ses plateformes, simplifier ses processus et offrir des parcours clients toujours plus fluides et digitalisés. Cette transformation vise également à renforcer l'intégration avec l'écosystème Renault Group, accélérer l'exploitation de la donnée et de l'intelligence artificielle, et déployer des solutions communes à l'échelle internationale.

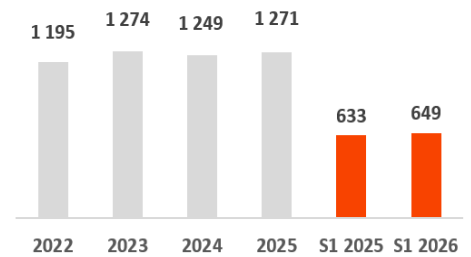
Excellence opérationnelle : améliorer la performance et l'expérience client

Mobilize Financial Services place l'efficacité opérationnelle au cœur de sa stratégie en simplifiant ses organisations, en industrialisant ses processus et en renforçant l'automatisation. L'objectif est d'offrir une expérience client plus fluide sur l'ensemble des cycles de vie des véhicules, de renforcer la fidélité aux marques du Groupe et de soutenir durablement la performance de l'entreprise.

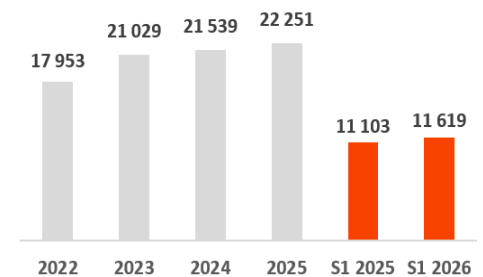
Confiance : agir de manière responsable et durable

La confiance constitue un pilier central de la stratégie de Renault Group. Mobilize Financial Services entend protéger ses clients et ses partenaires grâce aux plus hauts standards de gestion des risques, d'éthique et de conformité. Cette ambition repose sur une gouvernance solide, une maîtrise rigoureuse des risques et l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans l'ensemble de ses activités afin de soutenir une croissance responsable et pérenne.

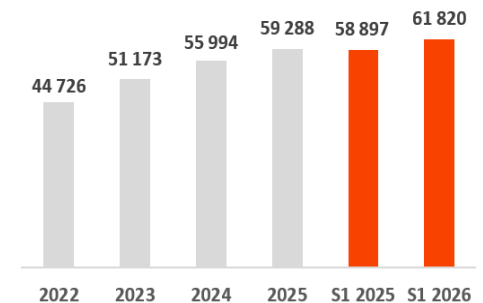
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS VEHICULES (En milliers)



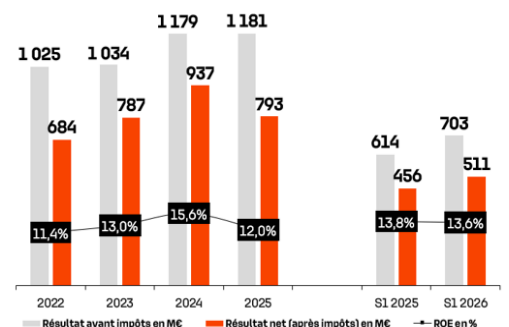
NOUVEAUX FINANCEMENTS (Hors prêts personnels et cartes de crédit/en millions d'euros)



ACTIFS PRODUCTIFS MOYENS (En millions d'euros)



RÉSULTATS (en millions d'euros)



¹ RCI Banque S.A. a opéré sous le nom commercial RCI Bank and Services depuis février 2016 et a adopté Mobilize Financial Services comme nouvelle identité commerciale en mai 2022. Sa dénomination sociale, est inchangée et demeure RCI Banque S.A. Ce nom commercial, ainsi que son acronyme Mobilize Financial Services, pourront être utilisés par le groupe comme alias à sa dénomination sociale. RCI Banque S.A. et ses filiales peuvent être désignées sous l'appellation « groupe Mobilize Financial Services ».

ACTIVITE COMMERCIALE ⁽¹⁾ S1 2026 ⁽²⁾

Le montant des nouveaux financements de Mobilize Financial Services progresse de 4,6% par rapport au premier semestre 2025 grâce la progression du taux d'intervention et la bonne performance de l'activité véhicules d'occasion.

Dans un marché automobile en progression de 6,8 % ⁽²⁾, les volumes de Renault Group, Nissan et Mitsubishi s'établissent à 1,14 millions de véhicules, en recul de 3,8 %. Le taux d'intervention s'élève à 40,8 %, en progression de 1,2 pt par rapport au premier semestre 2025. Le taux d'intervention sur les véhicules électrifiés est de 44,9 % à la fin juin 2025 soit +6,7 pt par rapport au taux d'intervention sur les autres types de motorisation.

Mobilize Financial Services a financé 649 293 dossiers sur le premier semestre 2026, volume en hausse par rapport à la même période de 2025 (+2,6 %).
L'activité Financements des véhicules d'occasion affiche une nette progression de 4,2 % par rapport au premier semestre 2025, pour s'établir à 160 284 dossiers financés.

Bénéficiant d'un marché du leasing opérationnel en croissance, Mobilize Lease&Co a financé au premier semestre 2026, 125 676 nouveaux contrats de leasing opérationnel pour des clients particuliers et professionnels et a atteint une flotte sous gestion de 673 530 véhicules, représentant une croissance de 2,9 % par rapport à juin 2025.

Les nouveaux financements (hors cartes et prêts personnels) s'élèvent à 11,6 Md€, soit une hausse de 4,6 % qui s'explique par la progression du taux d'intervention et la bonne performance de l'activité véhicules d'occasion.

Les actifs productifs moyens (APM) ⁽³⁾ liés à l'activité Clientèle auprès des Particuliers et des Professionnels s'établissent à 49,9 Md€ sur le premier semestre 2026. Ils progressent de 5,3 %, portés par la croissance des nouveaux financements. Les actifs productifs moyens liés à l'activité Réseau progressent de 3,6 %, pour atteindre 12,0 Md€.

Au global, les actifs productifs moyens s'établissent à 61,8 Md€, soit une hausse de 5 % par rapport au premier semestre 2025.

Mobilize Financial Services a vendu 1,8 millions de contrats de services et d'assurances à fin juin 2026, en hausse de 1,5 % par rapport au premier semestre 2025.

La région Europe concentre l'essentiel de l'activité de Mobilize Financial Services, avec des nouveaux financements (hors cartes et prêts personnels) qui s'élèvent à 10,3 Md€, en progression de 2,9 % par rapport au premier semestre 2025 et qui représentent 89 % des nouveaux financements du groupe.

Pour la région Amériques, les nouveaux financements s'établissent à 0,9 Md€, en progression de 35,2 % par rapport au premier semestre 2025, du fait de la croissance de l'activité au Brésil.

Les nouveaux financements de la région Afrique – Moyen Orient – Inde et Pacifique s'élèvent à 0,3 Md€, en recul de 4,5 % par rapport au premier semestre 2025. Cette diminution s'explique par le contexte de forte compétitivité du marché automobile Coréen.

(1) Hors sociétés mises en équivalence.
(2) Sur le périmètre d'activités de Mobilize Financial Services.
(3) Actifs productifs moyens : les APM correspondent aux encours productifs moyens de crédit et location financière auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle. Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin de mois. Pour le réseau, il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

	Taux d'intervention financements (%)		Nouveaux dossiers véhicules (en milliers)		Nouveaux financements hors Cartes et PP (en millions d'euros)		Actifs nets à fin (en millions d'euros) ⁽⁵⁾		dont actifs nets à fin Clientèle (en millions d'euros)		dont actifs nets à fin Réseau (en millions d'euros)	
	S1 2026	S1 2025	S1 2026	S1 2025	S1 2026	S1 2025	S1 2026	S1 2025	S1 2026	S1 2025	S1 2026	S1 2025
Marché VP+PVU ⁽⁶⁾	41,8%	40,5%	539	537	10 344	10 055	60 083	58 128	48 056	45 782	12 027	12 346
EUROPE												
dont Allemagne	51,8%	49,5%	76	72	1 639	1 507	11 215	10 757	9 838	9 145	1 377	1 612
dont Espagne	48,0%	43,8%	62	62	1 091	1 037	6 296	5 336	5 029	4 440	1 267	896
dont France	43,1%	41,3%	176	174	3 214	3 148	20 885	20 531	16 372	15 633	4 513	4 898
dont Italie	49,1%	50,4%	77	80	1 554	1 526	7 781	7 738	6 497	6 488	1 284	1 250
dont Royaume-Uni	27,3%	33,4%	59	59	1 262	1 324	7 426	7 153	5 938	5 955	1 488	1 198
dont autres pays	35,1%	31,5%	90	89	1 585	1 512	6 480	6 613	4 382	4 121	2 098	2 492
AMERIQUES	37,4%	37,0%	84	70	932	689	3 624	2 684	2 570	2 027	1 054	657
dont Argentine	43,4%	41,4%	14	19	123	186	318	290	179	138	139	152
dont Brésil	34,4%	35,2%	59	42	656	400	2 473	1 774	1 673	1 323	800	451
dont Colombie	44,0%	37,1%	11	9	153	103	833	620	718	566	115	54
AFRIQUE-MOYEN-ORIENT- INDE ET PACIFIQUE	34,8%	32,0%	26	26	343	359	1 490	1 355	1 119	1 050	371	305
TOTAL MOBILIZE F.S.	40,8 %	39,6 %	649	633	11 619	11 103	65 197	62 167	51 745	48 859	13 452	13 308

(5) Actif net à fin = Encours net total + Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.
(6) Les données concernent les marchés voitures particulières (VP) et petits véhicules utilitaires (PVU).

ÉLEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS S1 2026

Mobilize Financial Services affiche une croissance robuste de ses résultats qui confirme la pertinence de sa stratégie.

Les résultats

Le produit net bancaire (PNB) s'établit à 1 273 M€, en progression de 11,8% par rapport au premier semestre 2025. Cette augmentation résulte principalement d'une amélioration de la marge financière et de la croissance des encours

La contribution au PNB des activités de Services représente 27 % au premier semestre 2025.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 406M€, en hausse de 16M€ par rapport à fin juin 2025.

Les frais de fonctionnement représentent 1,32% des Actifs Productifs Moyens, en légère amélioration par rapport au premier semestre 2025 du fait de la croissance des actifs.

Le coût du risque total s'établit à 0,47 % de l'APM à fin juin 2026, contre 0,38 % à la même date en 2025.

Le résultat avant impôts s'établit ainsi à 703 M€ contre 614 M€ en 2025 du fait de la progression PNB.

La part des résultats des entreprises associées augmente légèrement de +2 M€.

Le résultat net consolidé – part des actionnaires de la société mère – atteint 511 M€ au premier semestre 2026, contre 456 M€ à fin juin 2025.

Le bilan

En 2026, les actifs progressent portés par la croissance de l'activité commerciale notamment sur le segment Clientèle.

En fin de premier semestre 2026, les actifs commerciaux nets à fin atteignent 65,2 Md€ contre 62,2 Md€ à fin juin 2025 soit une hausse de 5%.

La rentabilité

Le ROE¹ se situe à 13,58 % contre 13,81 % au premier semestre 2025.

Le RoRWA² s'élève à 2,13 % à fin juin 2026, en hausse de +10bps par rapport au premier semestre 2025, du fait de la hausse du Résultat Net.

La solvabilité

Le ratio de solvabilité³ global s'établit à 16,08 % (dont ratio CET1 à 12,67% et ratio AT1 13,47%) à fin juin 2026, contre 16,00 % (dont ratio CET1 à 12,52 % et ratio AT1 à 13,34%) à fin décembre 2025.

La légère hausse du ratio global s'explique par l'augmentation des REA⁴ (+ 1 488 M€) liée principalement à la hausse de l'activité à fin juin 2026 et par une hausse des fonds propres de +279 M€ du fait de la hausse du CET1 pour +264M€ avec intégration du résultat net de dividende à fin juin 2026.

Résultat consolidé (en millions d'euros)	06/2026	06/2025	12/2025	12/2024
Produit net bancaire	1 273	1 139	2 224	2 165
Charges générales d'exploitation	(414)	(402)	(777)	(768)
Coût du risque	(144)	(113)	(214)	(172)
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	4	2	6	2
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	-	(1)	(1)	
Résultat sur exposition inflation ⁽¹⁾	(16)	(11)	(20)	(48)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(37)	
RESULTAT AVANT IMPOTS	703	614	1181	1179
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (Part des actionnaires de la société mère)	511	456	793	937
(1) Retraitement du résultat des entités argentines en comptabilité d'hyperinflation				

Bilan consolidé (en millions d'euros)	06/2026	06/2025	12/2025	12/2024
Encours net total dont	60 835	58 847	60 175	57 994
Crédit Clientèle	27 306	26 019	26 165	25 379
Location financière	20 077	19 520	19 725	18 806
Crédit Réseau	13 452	13 308	14 285	13 809
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions	4 362	3 320	3 807	3 039
Autres actifs	11 042	10 901	10 039	11 888
Fonds propres (yc résultat de l'exercice) dont	9 176	8 246	8 823	8 366
Capitaux propres	7 838	6 903	7 489	6 688
Dettes subordonnées	1 338	1 343	1 334	1 678
Emprunts obligataires	17 961	16 713	16 477	16 433
Titres de créances négociables	1 918	1 441	1 444	1 493
Titrisations	7 030	6 442	6 874	6 320
Comptes d'épargne de la clientèle – Livrets Ordinaires	18 161	18 682	18 078	18 747
Dépôts à terme de la clientèle	12 415	11 809	11 851	11 778
Dettes envers les établissements de crédit, les banques centrales et autres dettes envers la clientèle (dont Schuldschein)	5 138	5 717	6 005	5 865
Autres passifs	4 440	4 018	4 469	3 919
TOTAL BILAN	76 239	73 068	74 021	72 921

¹ Le ROE (Return on equity) est calculé en faisant le rapport du Résultat net de la période divisé par la moyenne de la situation nette (hors Résultat de la période)

² Le RoRWA (Return on Risk-Weighted Assets) désigne le rendement (R) des actifs pondérés par le risque (RWA, Risk-Weighted Assets). Il correspond au ratio entre le résultat net (part du Groupe) et les RWA moyens de la période. Ratio intégrant les bénéfices intermédiaires

³ Ratio intégrant les bénéfices intermédiaires net des dividendes prévisionnels, sous réserve de l'approbation du régulateur conformément à l'article 26 § 2 du règlement (UE) 575/2013.

⁴ Le REA (Risk Exposure Amount) : RWA (risque de Crédit), CVA, Risque Opérationnel et Risque de Marché.

POLITIQUE FINANCIÈRE

Dans un environnement économique contrasté, le groupe Mobilize Financial Services maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

L'environnement macro-économique du premier semestre 2026 a été marqué par une volatilité accrue des marchés financiers, dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient et dans le détroit d'Ormuz, ayant fortement perturbé les marchés de l'énergie et ravivé les pressions inflationnistes.

Dans ce contexte, après une phase de désinflation observée en 2024 et 2025, un regain des tensions inflationnistes est apparu, principalement lié à la hausse des prix de l'énergie. Cette évolution a conduit les banques centrales à adopter une posture prudente, voire à ajuster leur politique monétaire afin d'ancrer les anticipations d'inflation, tout en restant dépendantes des données économiques disponibles. Ainsi, la Banque centrale européenne a annoncé, le 11 juin 2026, une hausse de 25 points de base de ses taux directeurs reflétant la matérialisation de pressions inflationnistes liées notamment au choc énergétique et la persistance des risques à la hausse sur les prix.

Dans un environnement marqué par une croissance modérée et des incertitudes accrues, la Banque reste attentive à l'évolution des conditions économiques et réglementaires, notamment en matière de durabilité, et adapte sa stratégie en conséquence.

Dans ce contexte, le groupe a émis l'équivalent de 3,15 Md€ sur les marchés obligataires sur le premier semestre 2026. Ce montant se décompose en quatre émissions publiques senior en Euro respectivement de 3,8 ans (900 M€), 6,1 ans (900 M€), 8,2 ans (600 M€) et 5,2 ans en format green (750 M€). Par ailleurs, le groupe émet régulièrement dans ses filiales en refinancement local : Brésil, Corée, Maroc, Colombie et Argentine.

Sur le marché de la titrisation, le Groupe a placé pour 770 M€ de titres adossés à des prêts automobiles accordés par RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland. Les titrisations privées de prêts automobiles en Italie et de leasing en Allemagne ont vu leur période revolving étendue pour deux ans.

Au cours du premier semestre 2026, les encours de dépôts ont enregistré une légère diminution, conséquence d'une gestion proactive menée par la banque dans le cadre de sa stratégie d'optimisation de sa réserve de liquidité. À fin juin, leur montant s'élève à 30,6Md€.

Par ailleurs, le système de surveillance du risque de liquidité comprend de multiples scénarios de crise de liquidité dont la gravité et la vitesse de propagation varient. Ces scénarios comprennent des hypothèses de stress sur le financement du marché et des sorties massives de dépôts. La banque a défini un horizon de continuité des activités pour chaque scénario et effectue régulièrement des tests de résistance pour évaluer sa résilience. Au mois de juin 2026, la réserve de liquidité globale (périmètre monde) s'élevait à 14,9 Md€, permettant de répondre à l'appétit pour le risque interne de continuité d'activité dans chaque scénario de stress de liquidité. Cette réserve se décompose en 4,6 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 5,7 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 4,1 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) et 0,5 Md€ d'actifs financiers.

La sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite de 47 M€ fixée par le groupe.

Au 30 juin 2026, une hausse des taux parallèle⁽¹⁾ aurait un impact positif sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de 0,5 M€ avec la contribution par devise suivante :

- + 2,2 M€ en EUR ;
- - 4,1 M€ en CHF ;
- - 0,2 M€ en BRL ;
- + 1,5 M€ en MAD ;
- + 0,2 M€ en KRW ;
- - 1,1 M€ en autres devises ;
- + 0,5 M€ en GBP ;
- - 0,1 M€ en PLN ;
- + 2,4 M€ en COP ;
- + 0,5 M€ en ARS ;
- + 0,1 M€ en CZK ;

La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 9,7 M€.

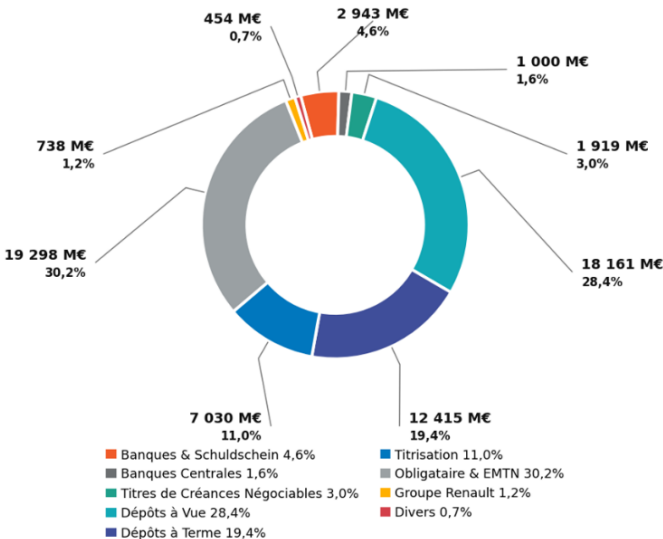
La position de change transactionnelle⁽²⁾ consolidée de Mobilize Financial Services s'établit à 9,3 M€ à fin juin 2026.

(1) Depuis 2021 et en conformité avec les orientations de l'EBA (Guidelines IRRBB), l'amplitude des chocs de taux est fonction de la devise. Au 30 juin 2026, les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de +100 bps pour CHF et KRW ; + 150 bps pour EUR, SEK et DKK ; + 200 bps pour GBP, MAD et CZK ; + 250 bps pour HUF ; + 300 bps pour le RON, COP et PLN ; + 350 bps pour le BRL ; + 500 bps pour ARS.

(2) Position de change excluant les titres de participations au capital des filiales.

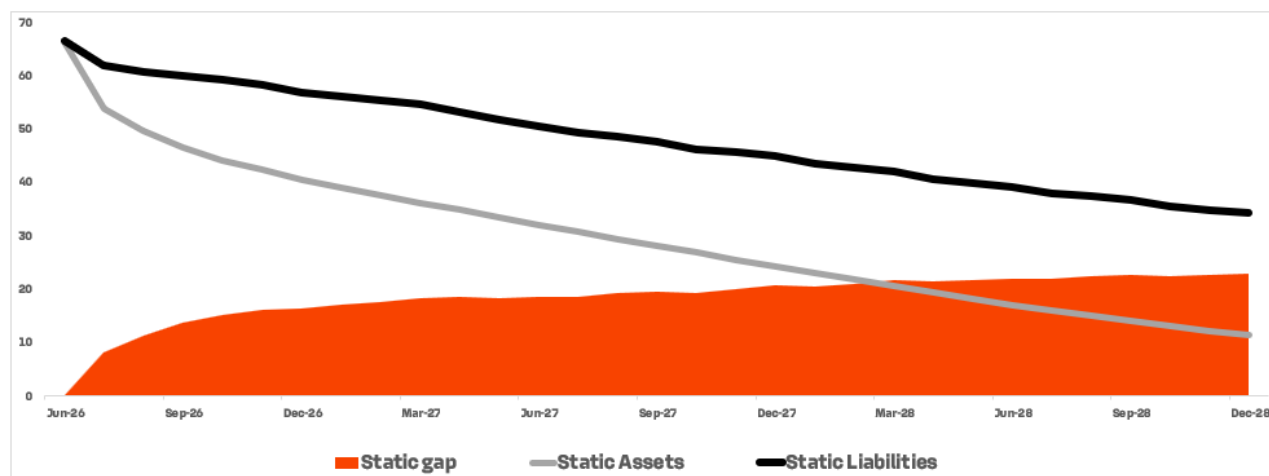
Structure de l'endettement

(au 30/06/2026)



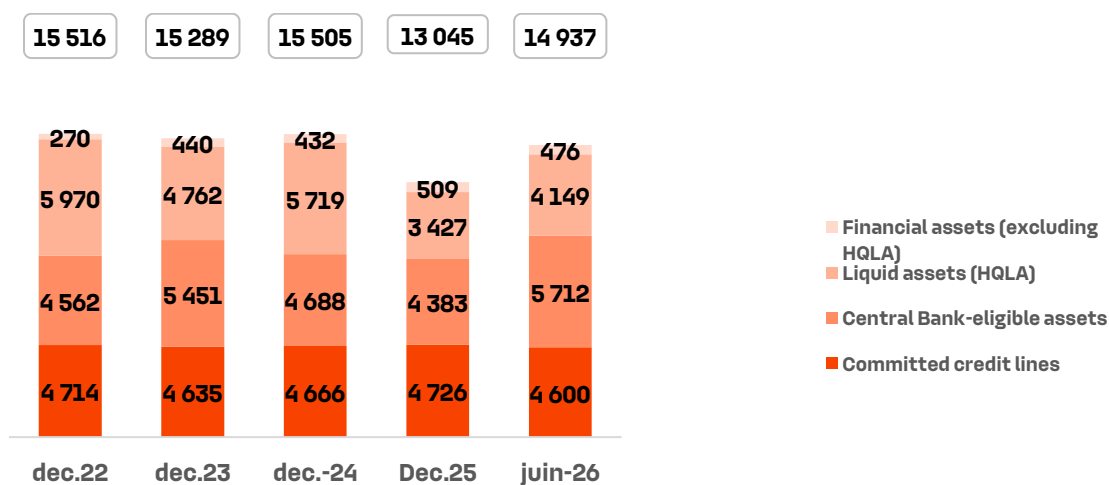
POSITION DE LIQUIDITE STATIQUE GLOBALE

(en millions d'euros)



COUNTERBALANCING CAPACITY GLOBALE

(en millions d'euros)



Émissions et programmes du groupe RCI Banque

Les émissions du groupe consolidées sont réalisées par huit émetteurs : RCI Banque, Diac, Rombo Compañía Financiera (Argentine), RCI Financial Services Korea Co Ltd (Corée du sud), Banco RCI Brasil (Brésil), RCI Finance Maroc, RCI Colombia S.A. Compañía de Financiamiento (Colombie) et RCI Leasing Polska.

- RCI Banque court terme : S&P : **A-3** / Moody's : **P-2**
- RCI Banque long terme : S&P : **BBB-** (Stable) / Moody's : **Baa1** (Stable)



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR L'INFORMATION
FINANCIERE SEMESTRIELLE
1^{er} SEMESTRE 2026



45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret



Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

RCI Banque SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Confidential C

KPMG SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes à directoire
Siège social : Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta, 92400
COURBEVOIE
Capital de 5 497 100 euros - RCS Nanterre 775 726 417

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société RCI Banque SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 30 juillet 2026

KPMG SA

Paris La Défense, le 30 juillet 2026

Natacha André

Associée

Jean-François Dandé

Associé



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1^{er} SEMESTRE 2026

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE.....	35
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	36
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	37
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS.....	37
2. FAITS MARQUANTS	37
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	37
4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	39
5. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	41

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - En millions d'euros	Notes	06/2026	12/2025
Caisse et Banques centrales	2	4 585	3 944
Instruments dérivés de couverture	3	123	116
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	329	337
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	81	65
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	5	1 975	1 716
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	6 et 7	61 882	61 263
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(4)	-
Actifs d'impôts courants	8	195	98
Actifs d'impôts différés	8	292	269
Créances fiscales hors impôts courants	8	371	448
Contrats de réassurance actifs	8	24	32
Comptes de régularisation et actifs divers	8	1 431	1 362
Participations dans les entreprises associées et coentreprises		91	84
Opérations de location opérationnelle	6 et 7	4 362	3 807
Immobilisations corporelles et incorporelles		311	289
Goodwill		191	191
TOTAL ACTIF		76 239	74 021

PASSIF - En millions d'euros	Notes	06/2026	12/2025
Banques centrales	10.1	1 000	1 801
Instruments dérivés de couverture	3	127	216
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9	17	24
Dettes envers les établissements de crédit	10.2	2 945	3 063
Dettes envers la clientèle	10.3	31 769	31 070
Dettes représentées par un titre	10.4	26 909	24 795
Passifs d'impôts courants	11	187	134
Passifs d'impôts différés	11	848	785
Dettes fiscales hors impôts courants	11	82	86
Comptes de régularisation et passifs divers	11	2 542	2 617
Passif sur contrats d'assurance émis	12	213	209
Provisions	13	424	398
Dettes subordonnées	15	1 338	1 334
Capitaux propres		7 838	7 489
- Dont capitaux propres part du groupe		7 836	7 489
Capital souscrit et réserves liées		814	814
Autres instruments de capitaux propres		400	400
Réserves consolidées et autres		6 483	5 961
Gains ou pertes latents		(372)	(479)
Résultat de l'exercice		511	793
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		2	-
TOTAL PASSIF		76 239	74 021

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	06/2026	06/2025 Retraité*	12/2025
Intérêts et produits assimilés	21	2 161	2 068	4 177
Intérêts et charges assimilées	22	(1 272)	(1 307)	(2 705)
Commissions (Produits)	23	452	409	862
Commissions (Charges)	23	(287)	(244)	(535)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		35	(3)	18
Produits des contrats d'assurance émis	12	244	230	458
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	12	(44)	(32)	(51)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	12	-	-	-
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	12	(25)	(18)	(47)
Produits des autres activités	24	895	628	1 399
Charges des autres activités	24	(886)	(592)	(1 352)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 273	1 139	2 224
Charges générales d'exploitation	25	(397)	(390)	(740)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(17)	(12)	(37)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		859	737	1 447
Coût du risque	26	(144)	(113)	(214)
RESULTAT D'EXPLOITATION		715	624	1 233
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises		4	2	6
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		-	(1)	(1)
Résultat sur exposition inflation (1)		(16)	(11)	(20)
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-	(37)
RESULTAT AVANT IMPOTS		703	614	1 181
Impôts sur les bénéfices	27	(181)	(148)	(361)
RESULTAT NET		522	466	820
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		11	10	27
Dont part du groupe		511	456	793
Nombre d'actions		1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat net par action (2) et en euros		510,71	456,46	792,98
Résultat net dilué par action et en euros		510,71	456,46	792,98

(1) Hyperinflation Argentine

(2) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

(*) Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2026, les informations comparatives au 30 juin 2025 ont été retraitées conformément à IAS 8, afin de tenir compte de la correction rétrospective portant sur les exercices antérieurs relative aux produits constatés d'avance sur les primes des services d'entretien.

Au 30 juin 2025, une provision de 7 millions d'euros avait été comptabilisée en diminution du poste « Commissions – Produits », au titre de l'anomalie identifiée dans l'étalement de ces PCA. Dans les comptes comparatifs retraités, cette provision a été annulée afin d'aligner la présentation du premier semestre 2025 avec le traitement rétrospectif appliqué à l'exercice 2024.

Ce retraitement se traduit par une hausse des commissions produits de 7 M€, une augmentation du résultat consolidé comparatif du premier semestre 2025 du même montant, ainsi qu'une augmentation équivalente des capitaux propres au 30 juin 2025.

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	06/2026	06/2025 Retraité*	12/2025
RESULTAT NET	522	466	820
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	-	3	3
Réévaluation des contrats d'assurance	(1)	-	-
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(1)</i>	<i>3</i>	<i>3</i>
Opérations de couverture de flux de trésorerie	69	(48)	(13)
Variation de JV des actifs financiers	-	2	2
Différences de conversion	47	(55)	(87)
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>116</i>	<i>(101)</i>	<i>(98)</i>
Autres éléments du résultat global	115	(98)	(95)
RESULTAT GLOBAL	637	368	725
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	19	-	18
Dont part des actionnaires de la société mère	618	368	707

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

En millions d'euros	Capital et autres instruments (1)	Réserves liées au capital (2)	Réserves consolidées (3)	Ecart de conversion (3)	Gains ou pertes latents ou différés (4)	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2024**	100	714	5 358	(378)	(43)	937	6 688		6 688
Retraitement des capitaux propres d'ouverture									
Capitaux propres au 1 janvier 2025*	100	714	5 358	(378)	(43)	937	6 688		6 688
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					(39)		(39)	(7)	(46)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					3		3		3
Différences de conversion				(52)			(52)	(3)	(55)
Résultat de la période avant affectation						456	456	10	466
Résultat global de la période				(52)	(36)	456	368		368
Affectation du résultat de l'exercice précédent			937			(937)			
Effet des variations de périmètre et autres			(28)	28					
Distribution de la période			(150)				(150)	(8)	(158)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(3)				(3)	8	5
Capitaux propres au 30 juin 2025*	100	714	6 114	(402)	(79)	456	6 903		6 903
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					37		37	(2)	35
Différences de conversion				(35)			(35)	3	(32)
Résultat de la période avant affectation						337	337	17	354
Résultat global de la période				(35)	37	337	339	18	357
Effet des variations de périmètre et autres			1				1	1	2
Effet des augmentations de capital		400					400		400
Distribution de la période			(150)				(150)	(10)	(160)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(4)				(4)	(9)	(13)
Capitaux propres au 31 décembre 2025	100	1 114	5 961	(437)	(42)	793	7 489		7 489
Retraitement des capitaux propres d'ouverture									
Capitaux propres au 1 janvier 2026	100	1 114	5 961	(437)	(42)	793	7 489		7 489
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					69		69		69
Réévaluation des contrats d'assurance					(1)		(1)		(1)
Différences de conversion				39			39	8	47
Résultat de la période avant affectation						511	511	11	522
Résultat global de la période				39	68	511	618	19	637
Affectation du résultat de l'exercice précédent			793			(793)			
Effet des variations de périmètre et autres			(2)				(2)	1	(1)
Distribution de la période (5)			(262)				(262)	(19)	(281)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(7)				(7)	1	(6)
Capitaux propres au 30 juin 2026	100	1 114	6 483	(398)	26	511	7 836	2	7 838

- (1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1.000.000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées - 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.
- (2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.
- (3) La variation des écarts de conversion constatée au 30 juin 2026 concerne principalement le Royaume-Uni, l'Argentine, le Brésil et la Corée. Au 31 décembre 2025, il concernait principalement le Royaume-Uni, la Corée et l'Argentine.
- (4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des instruments de dettes pour +40 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour -14 M€ à fin juin 2026.
- (5) Distribution à l'actionnaire Renault d'un dividende sur le résultat 2025 de 250 millions d'euros, correspondant au solde.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	06/2026	06/2025 Retraité *	12/2025
Résultat net	522	466	820
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	16	12	36
Dotations nettes aux provisions	92	82	340
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises	-	-	1
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(4)	(2)	(6)
Produits et charges d'impôts différés	19	5	(10)
Pertes et gains nets des activités d'investissement	11	47	41
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(15)	24	(37)
Capacité d'autofinancement	641	634	1 185
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	175	259	405
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	294	427	770
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(1 075)	(642)	334
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	127	(6)	(58)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	(1 202)	(636)	392
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(445)	(1 338)	(3 697)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(899)	(1 550)	(3 564)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	454	212	(133)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 772	416	914
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	8	186	222
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	1 902	313	570
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	(138)	(83)	122
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(1)	(3)	(7)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	251	(1 567)	(2 456)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1 067	(674)	(866)
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(1)	25	24
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(46)	(37)	(89)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(47)	(12)	(65)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(281)	(588)	(347)
- Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés		(430)	(425)
- Dividendes versés	(281)	(158)	(318)
- Var. de trésorerie provenant d'opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	396
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(281)	(588)	(347)
Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	36	(70)	(80)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	775	(1 344)	(1 358)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	5 092	6 450	6 450
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	3 944	5 681	5 681
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 148	769	769
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	5 867	5 106	5 092
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	4 585	4 410	3 944
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 282	696	1 148
Variation de la trésorerie nette	775	(1 344)	(1 358)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les états financiers consolidés condensés semestriels du groupe Mobilize Financial Services sont constitués de RCI Banque SA, société mère, et ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées incluses dans le périmètre de consolidation tel que décrit en annexe 5.3.8 des états financiers consolidés au 31 décembre 2025.

Les comptes semestriels consolidés condensés du groupe Mobilize Financial Services au 30 juin 2026 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2026 qui a autorisé leur publication.

Les comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services, pour l'année 2025, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 février 2026 et approuvés à l'Assemblée Générale du 20 mai 2026. Il a été décidé de verser aux actionnaires un dividende de 400 M€, soit un dividende par action de 400 €, dont 150 M€ versés sous forme d'acompte en novembre 2025.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros (M€) sauf indication contraire

2. FAITS MARQUANTS

Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation

Un nouveau véhicule de titrisation (SPV), dénommé 'Cars Alliance Sarl', a été constitué au Luxembourg le 26 février 2026 en tant que véhicule de titrisation à compartiments.

Un premier compartiment a été créé le 11 mars 2026 ('Compartiment Auto Leases Germany V 2026-1') dans le cadre d'une opération de titrisation « true sale » initiée par le Groupe en Allemagne. Le portefeuille d'actifs sous-jacent est constitué de créances de leasing, qualifiées d'expositions au sens du règlement (UE) n°575/2013 (CRR).

Variations de périmètre

Entrée en consolidation par intégration globale de l'entité Mobilize Lease&Co Maroc.

Mobilize Lease & Co UK Ltd est détenue à 100 % par RCI Bank UK Limited, contre 85 % en 2025.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2026 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comprennent pas toutes les informations requises lors de la préparation des comptes consolidés annuels et doivent donc être lus de manière concomitante avec les états financiers au 31 décembre 2025.

Les états financiers du groupe Mobilize Financial Services arrêtés au 30 juin 2026 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté dans l'Union Européenne. À l'exception des changements mentionnés au paragraphe A ci-après, les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

A. Evolutions des principes comptables

Le Groupe applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2026.

Nouveaux textes d'application obligatoire en 2026

Amendement d'IFRS 9 / IFRS 7	Classement et évaluation des instruments financiers
Amendement d'IFRS 9 / IFRS 7	Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles
Améliorations annuelles des IFRS - Volume 11	Processus annuel d'amélioration des normes

L'application de ces amendements n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le Groupe

Nouvelles normes et amendements IFRS non appliqués par anticipation par le Groupe		Date d'application selon l'IASB
IFRS 18	Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1er janvier 2027

IFRS 18 sera applicable dans les comptes du groupe aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, avec un retraitement obligatoire des informations comparatives. A cette fin, le Groupe poursuit le projet de mise en œuvre de la norme en évaluant l'intégralité de ses impacts ; sur les états financiers primaires, notamment le compte de résultat, sur les indicateurs financiers clés, sur les informations dans les notes aux états financiers, et sur les systèmes d'informations. Le Groupe suit par ailleurs avec attention les saisines de l'IFRS Interpretation Committee et les réponses apportées à cet égard.

Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs l'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne.

Nouvelles normes et amendements IFRS non adoptés par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 19 et amendements	Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public	1er janvier 2027
Amendements d'IAS 21	Conversion dans une monnaie de présentation d'une économie hyperinflationniste	1er janvier 2027
IFRS 20	Actifs réglementés et passifs réglementés	1er janvier 2029

Le Groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application d'IFRS 19, d'IFRS 20 et des amendements d'IAS 21.

B. Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe Mobilize Financial Services doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges. Le groupe Mobilize Financial Services revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements (note 7 - Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité et note 26 - Cout du risque par catégorie de clientèle).

Des impacts macroéconomiques ont été intégrés dans les hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation (IAS 36) et dans les modèles de pertes attendues sur les actifs financiers (IFRS 9).

L'environnement macro-économique du premier semestre 2026 a été marqué par une volatilité accrue des marchés financiers, dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient et dans le détroit d'Ormuz, ayant fortement perturbé les marchés de l'énergie et ravivé les pressions inflationnistes.

Dans ce contexte, après une phase de désinflation observée en 2024 et 2025, un regain des tensions inflationnistes est apparu, principalement lié à la hausse des prix de l'énergie. Cette évolution a conduit les banques centrales à adopter une posture prudente, voire à ajuster leur politique monétaire afin d'ancrer les anticipations d'inflation, tout en restant dépendantes des données économiques disponibles. Ainsi, la Banque centrale européenne a annoncé, le 11 juin 2026, une hausse de 25 points de base de ses taux directeurs, applicable à compter du 17 juin 2026, reflétant la matérialisation de pressions inflationnistes liées notamment au choc énergétique et la persistance des risques à la hausse sur les prix. (Cf. note 10 - « Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre »)

Dans un environnement marqué par une croissance modérée et des incertitudes accrues, la Banque reste attentive à l'évolution des conditions économiques et réglementaires, notamment en matière de durabilité, et adapte sa stratégie en conséquence.

4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, le groupe Mobilize Financial Services maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

Le groupe Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

L'activité de collecte de dépôts présente dans 7 pays différents (France, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Espagne, Pays-Bas et Pologne) permet de créer une ressource de refinancement et constitue aujourd'hui la principale source de financement du Groupe. Elle vient renforcer le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).

Sur le marché obligataire, le Groupe se finance sur des maturités allant de 3 à 8 ans en euro et émet régulièrement des green bonds depuis 2022. De plus, depuis 2019, Mobilize Financial Services est présent sur le marché de la dette obligataire subordonnée. Cette diversification des offres permet de toucher divers types d'investisseurs. Par ailleurs le Groupe accède aux marchés obligataires dans des devises multiples que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner son développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Le pilotage du risque de liquidité du groupe Mobilize Financial Services prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE ou de la Banque d'Angleterre, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du Groupe est coordonné par la Trésorerie groupe qui gère la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts et de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses retenues concernant les sorties de dépôts en situation de stress sont volontairement conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers afin d'en assurer la robustesse.
- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque de crédit

Au sein du Groupe Mobilize Financial Services, sont comptabilisés en encours sains (ou performants), les encours classés en bucket 1 et en bucket 2 et en encours douteux (ou non performants), les encours classés en bucket 3.

Au 30 juin 2026, le risque de crédit sur le portefeuille à la clientèle est resté contenu malgré un taux de prêts douteux à 2,6% du total des encours Clientèle, en progression de 13 points de base par rapport au 31 décembre 2025, reflétant les contextes macroéconomiques et géopolitiques tendus.

Les politiques d'acceptation sont restées inchangées sur la période et ont contribué au maintien d'un coût du risque compatible avec l'appétit au risque de crédit défini par le Groupe.

Respect des ratios prudentiels bancaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive (UE) 2024/1619 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD VI) et le règlement (UE) 2024/1623, le groupe Mobilize Financial Services est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Au 30 juin 2026, les ratios calculés confirment le respect des exigences réglementaires.

Rentabilité

Le groupe Mobilize Financial Services revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie financière résulte des soldes créditeurs de nos comptes bancaires et, le cas échéant, des placements de nos excédents de trésorerie. Ces placements peuvent être constitués de dépôts bancaires à court terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre, d'investissements dans des fonds monétaires, ou d'achats d'obligations (émises par des états, émetteurs supranationaux, agences gouvernementales ou des entreprises).

Tous ces investissements sont réalisés auprès de contreparties de qualité de crédit supérieure, préalablement autorisés par le Comité Financier. Le groupe Mobilize Financial Services porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), le groupe Mobilize Financial Services investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux.

Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés peuvent exposer l'entreprise à un risque de contrepartie. En Europe, où le Groupe est soumis à la réglementation EMIR, les dérivés font l'objet de techniques de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral ou enregistrement en chambre de compensation. En dehors d'Europe, le Groupe est attentif à la qualité de crédit des contreparties bancaires avec lesquelles il traite des dérivés.

5. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le principe de sectorisation est le suivant :

- Clientèle : particuliers, professionnels ou entreprises (financements pour soutenir la vente au client final faite par les réseaux/constructeurs).
- Réseaux : concessionnaires, importateurs des marques Renault, Nissan et Mitsubishi (financements des stocks de véhicules neufs, d'occasion, de pièces de rechange, de véhicules de démonstration, prêts de trésorerie pour soutenir la vente de la production des constructeurs automobiles à leur réseaux de distribution).
- Autres : regroupe principalement les comptes acheteurs et les comptes ordinaires avec les concessionnaires indépendants ainsi qu'avec Renault Group et les marques Nissan et Mitsubishi

Note 1 : Secteurs opérationnels

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 06/2026
Encours productif moyen	45 787	11 959		57 746
Actif productif moyen	49 861	11 959		61 820
Produit net bancaire	926	142	205	1 273
Résultat brut d'exploitation	598	95	166	859
Résultat d'exploitation	462	91	162	715
Résultat avant impôts	462	90	151	703

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2025
Encours productif moyen	44 556	11 388		55 944
Actif productif moyen	47 900	11 388		59 288
Produit net bancaire	1 585	307	332	2 224
Résultat brut d'exploitation	1 057	156	234	1 447
Résultat d'exploitation	860	150	223	1 233
Résultat avant impôts	855	150	176	1 181

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 06/2025
Encours productif moyen	44 211	11 540		55 751
Produit net bancaire	814	186	139	1 139
Résultat brut d'exploitation	497	117	123	737
Résultat d'exploitation	397	106	121	624
Résultat avant impôts	436	105	73	614

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

S'agissant du Produit Net Bancaire, dans la mesure où la majorité des produits du groupe Mobilize Financial Services France provient des intérêts, ceux-ci sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe Mobilize Financial Services tels que présentés aux notes 6 et 7 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

Note 2 : Caisse et Banques centrales

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Caisse et Banques centrales	4 584	3 943
Créances rattachées	1	1
Total des Caisse et Banques centrales	4 585	3 944

Note 3 : Instruments dérivés de couverture

En millions d'euros	06/2026		12/2025	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	61	34	81	47
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	62	92	35	169
Instruments dérivés de change : Couverture des investissement nets		1		
Total des instruments dérivés de couverture	123	127	116	216

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe Mobilize Financial Services dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés qualifiés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sont adossés à des dettes à taux variable et à des ensembles agrégés composés d'une dette à taux fixe et d'un swap de taux d'intérêt payeur variable.

Les instruments dérivés qualifiés dans des relations de couverture de juste valeur sont adossés à des dettes à taux fixe et créances commerciales à taux fixe.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 06/2026	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 598			1 598	
Achats	1 603			1 603	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	96			96	
Emprunts	96			96	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	152	11	6	169	
Emprunts	151	10	6	167	
Couverture du risque de taux					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	20 631	24 349	3 500	48 480	
Emprunteurs	20 631	24 349	3 500	48 480	

Ce tableau inclut les nominaux des instruments dérivés, y compris les dérivés non qualifiés dans une relation de couverture (notes 4 - Actifs financiers et 9 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat)

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2025	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 549			1 549	
Achats	1 541			1 541	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	42	128	6	176	
Emprunts	42	126	6	174	
Couverture du risque de taux					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	8 499	23 338	1 950	33 787	
Emprunteurs	8 499	23 338	1 950	33 787	

Note 4 : Actifs financiers

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (**)	329	337
Effets publics et valeurs assimilées	221	195
Obligations et autres titres à revenus fixes	108	142
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	81	65
Titres à revenus variables	48	47
Obligations et autres titres à revenus fixes	10	10
Participations dans les sociétés non consolidées	2	3
Instruments dérivés de taux	11	2
Instruments dérivés de change	10	3
Total des actifs financiers*	410	402
(*) Dont entreprises liées		1
(**) Dont actifs financiers dédiés à l'assurance	191	209

Dans le cadre de la macro-couverture, le Groupe dispose de dérivés non qualifiés dans une relation de couverture au sens de la norme IFRS 9. Ces dérivés sont classés en actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat (voir Note 9 : Passifs financiers à la juste valeur par résultat).

Note 5 : Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Créances à vue sur les établissements de crédit	1 894	1 504
Comptes ordinaires débiteurs	1 852	1 432
Prêts au jour le jour	42	72
Créances à terme sur les établissements de crédit	81	212
Comptes et prêts à terme en bucket 1	61	203
Comptes et prêts à terme en bucket 2	20	9
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit*	1 975	1 716
(*) Dont entreprises liées	14	16

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds communs de titrisation s'élèvent à 1 325 M€ à fin juin 2026 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs conformément à la définition IAS 7 du cash equivalent.

Les opérations de prêt au jour le jour avec les Banques Centrales figurent dans la rubrique « Caisse et Banques Centrales ».

Note 6 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Prêts et créances sur la clientèle	61 882	61 263
Opérations avec la clientèle	41 805	41 538
Opérations de location financière	20 077	19 725
Opérations de location opérationnelle	4 362	3 807
Total opérations avec la clientèle et assimilées	66 244	65 070

La valeur brute des encours restructurés (y compris les encours douteux), à la suite de l'ensemble des mesures et de concessions accordées aux clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 166 M€ au 30 juin 2026 contre 223 M€ au 31 décembre 2025. Elle est dépréciée à hauteur de 72 M€ au 30 juin 2026 contre 70 M€ au 31 décembre 2025.

6.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Créances sur la clientèle	42 644	42 226
Affacturation sain	1 168	674
Affacturation dégradé depuis l'origination	109	139
Autres créances commerciales saines	32	24
Autres crédits sains à la clientèle	36 657	36 922
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	2 796	2 695
Comptes ordinaires débiteurs sains	920	925
Créances en défaut	962	847
Créances rattachées sur clientèle	92	108
Autres crédits à la clientèle en non défaut	61	55
Comptes ordinaires débiteurs en non défaut	24	48
Créances en défaut	7	5
Éléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	(87)	(21)
Etalement des frais de dossiers et divers	(53)	(76)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(837)	(733)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	803	788
Dépréciation des créances sur la clientèle	(844)	(775)
Dépréciation sur créances saines	(120)	(118)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(103)	(93)
Dépréciation des créances en défaut	(531)	(488)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(90)	(76)
Total net des créances sur la clientèle	41 805	41 538

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturation résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi. La dépréciation de la Valeur résiduelle concerne le crédit (en risque porté et non porté).

6.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Créances sur opérations de location financière	20 781	20 353
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	18 604	18 120
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 657	1 749
Créances en défaut	520	484
Créances rattachées sur opérations de location financière	3	4
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	2	3
Créances en défaut	1	1
Éléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	(306)	(242)
Étalement des frais de dossiers et divers	(2)	2
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(774)	(702)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	470	458
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(401)	(390)
Dépréciation sur créances saines	(70)	(77)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(71)	(69)
Dépréciation des créances en défaut	(257)	(242)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(3)	(2)
Total net des créances sur opérations de location financière	20 077	19 725

6.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Immobilisations données en location	4 506	3 910
Valeur brute des immobilisations données en location	5 941	5 265
Amortissements sur immobilisations données en location	(1 435)	(1 355)
Créances sur opérations de location opérationnelle		17
Créances rattachées	12	
Créances saines et dégradées depuis l'origine	27	44
Créances en défaut	36	24
Produits et charges restant à étaler	(75)	(51)
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(144)	(120)
Dépréciation des créances saines ou dégradées depuis l'origine	(1)	(3)
Dépréciation des créances en défaut	(26)	(15)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(117)	(102)
Total net des opérations de location opérationnelle*	4 362	3 807

(*) Dont entreprises liées

(32)

(23)

Note 7 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 06/2026
Valeur brute	53 073	13 508	1 052	67 633
Créances saines	48 035	12 452	1 044	61 531
<i>En % du total des créances</i>	<i>90,5%</i>	<i>92,2%</i>	<i>99,2%</i>	<i>91,0%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	3 663	913		4 576
<i>En % du total des créances</i>	<i>6,9%</i>	<i>6,8%</i>		<i>6,8%</i>
Créances en défaut	1 375	143	8	1 526
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,6%</i>	<i>1,1%</i>	<i>0,8%</i>	<i>2,3%</i>
Dépréciation	(1 328)	(56)	(5)	(1 389)
Dépréciation créances saines	(382)	(17)	(2)	(401)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>28,8%</i>	<i>30,4%</i>	<i>40,0%</i>	<i>28,9%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(163)	(11)		(174)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>12,3%</i>	<i>19,6%</i>		<i>12,5%</i>
Dépréciation créances en défaut	(783)	(28)	(3)	(814)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>59,0%</i>	<i>50,0%</i>	<i>60,0%</i>	<i>58,6%</i>
Taux de couverture	2,5%	0,4%	0,5%	2,1%
Créances saines	0,8%	0,1%	0,2%	0,7%
Créances dégradées depuis l'origination	4,4%	1,2%		3,8%
Créances en défaut	56,9%	19,6%	37,5%	53,3%
Total des valeurs nettes*	51 745	13 452	1 047	66 244

(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)

44 395 369 808

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2025
Valeur brute	50 928	14 335	1 092	66 355
Créances saines	45 997	13 300	1 084	60 381
<i>En % du total des créances</i>	<i>90,3%</i>	<i>92,8%</i>	<i>99,3%</i>	<i>91,0%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	3 676	937		4 613
<i>En % du total des créances</i>	<i>7,2%</i>	<i>6,5%</i>		<i>7,0%</i>
Créances en défaut	1 255	98	8	1 361
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,5%</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,7%</i>	<i>2,1%</i>
Dépréciation	(1 231)	(50)	(4)	(1 285)
Dépréciation créances saines	(356)	(19)	(3)	(378)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>28,9%</i>	<i>38,0%</i>	<i>75,0%</i>	<i>29,4%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(155)	(7)		(162)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>12,6%</i>	<i>14,0%</i>		<i>12,6%</i>
Dépréciation créances en défaut	(720)	(24)	(1)	(745)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>58,5%</i>	<i>48,0%</i>	<i>25,0%</i>	<i>58,0%</i>
Taux de couverture	2,4%	0,3%	0,4%	1,9%
Créances saines	0,8%	0,1%	0,3%	0,6%
Créances dégradées depuis l'origination	4,2%	0,7%		3,5%
Créances en défaut	57,4%	24,5%	12,5%	54,7%
Total des valeurs nettes*	49 697	14 285	1 088	65 070

(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)

41 347 522 910

Sur l'activité clientèle, le taux de provisionnement du bucket 1 est resté stable (0,8%) et le taux de couverture du bucket 2 augmente de 20 points de base par rapport au 31 décembre 2025. Le taux de provisionnement du bucket 3 s'établit à 56,9% au 30 juin 2026, en baisse de 50 points de base par rapport au 31 décembre 2025.

La mise à jour des paramètres IFRS9 en mars 2026 s'est caractérisée par une dotation globale de provisions de 5,1 M€, soit une hausse limitée du total des dépréciations.

Sur l'activité réseaux, le taux de couverture du bucket 1 demeure stable. L'augmentation du taux de couverture du bucket 2, de 0,7 % à 1,2 %, s'explique principalement par la dégradation de la qualité de crédit de certaines contreparties,

les expositions plus significatives étant localisées en Allemagne et en France.

Concernant le bucket 3, le taux de couverture s'établit à 19,6 %, contre 24,5 % à fin décembre 2025. Cette évolution s'explique par l'entrée de nouvelles expositions dans ce bucket, caractérisées par des taux de couverture plus faibles.

Note 7.1 : Variation des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2025	Augmentation (1)	Transfert (2)	Remboursements	Abandons	06/2026
Créances saines	60 381	33 254	(925)	(31 179)		61 531
Créances dégradées depuis l'origination	4 613		453	(490)		4 576
Créances en défaut	1 361		472	(192)	(115)	1 526
Total opérations avec la clientèle (VB)	66 355	33 254		(31 861)	(115)	67 633

(1) *Augmentations* = Nouvelle production

(2) *Transfert* = Changement de classification

Note 7.2 : Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2025	Augmentation (1)	Diminution (2)	Transfert (3)	Variations (4)	Autres (5)	06/2026
Dépréciation sur créances saines (*)	378	25	(21)	(126)	138	7	401
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	162	13	(15)	(11)	22	3	174
Dépréciation des créances en défaut	745	37	(47)	137	(78)	20	814
Total dépréciations des opérations avec la clientèle	1 285	75	(83)		82	30	1 389

(1) *Augmentations* = Dotation suite à nouvelle production

(2) *Diminution* = Reprise suite à remboursements, cessions ou abandons

(3) *Transfert* = Changement de classification

(4) *Variations* = Variation suite à ajustements des critères de risques (PD, LGD, ECL...)

(5) *Autres variations* = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

(*) Les dépréciations sur créances saines comprennent des dépréciations sur les valeurs résiduelles (véhicules et batteries) pour un montant de 210 M€ au 30 juin 2026 contre 180 M€ au 31 décembre 2025.

Note 8 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Créances d'impôts et taxes fiscales	858	815
Actifs d'impôts courants	195	98
Actifs d'impôts différés	292	269
Créances fiscales hors impôts courants	371	448
Comptes de régularisation et actifs divers	1 431	1 362
Créances sociales	2	1
Autres débiteurs divers	941	1 006
Comptes de régularisation actif	113	69
Autres actifs	16	4
Valeurs reçues à l'encaissement	359	282
Contrats d'assurance et réassurance actifs	24	32
Contrats de réassurance détenus	24	32
Total des comptes de régularisation et actifs divers *	2 313	2 209
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>460</i>	<i>353</i>

Note 9 : Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Instruments dérivés de taux	13	15
Instruments dérivés de change	4	9
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	17	24

Note 10 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre

Les emprunts au jour le jour sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 30 juin 2026 à 6 618 M€, soit 6 421 M€ en titres de véhicules de titrisations et 196 M€ en créances privées.

Le Groupe a émis quatre émissions publiques senior en Euro respectivement de 3,8 ans (900 M€), 6,1 ans (900 M€), 8,2 ans (600 M€) et 5,2 ans en format green (750 M€). Par ailleurs, le groupe émet régulièrement dans ses filiales en refinancement local : Brésil, Corée, Maroc, Colombie et Argentine. RCI Banque a émis en Europe l'équivalent de 3,15 Md€ sur le marché obligataire senior sur le premier semestre 2026.

Sur ce marché de la titrisation, le Groupe a placé pour 770 M€ de titres adossés à des prêts automobiles accordés par RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland. Les titrisations privées de prêts automobiles en Italie et de leasing en Allemagne ont vu leur période revolving étendue pour deux ans.

Dans une démarche d'optimisation de sa réserve de liquidité, dont la progression excédait les besoins réels, le Groupe a volontairement modéré la croissance de son épargne. À ce titre, les encours d'épargne se sont établis à 30,3 Md€, un niveau comparable à celui observé à la clôture de l'exercice 2025.

Le dispositif de surveillance du risque de liquidité du groupe Mobilize Financial Services comprend des scénarios de stress de liquidité multiples, de sévérité et vitesse de propagation variables. Ces scénarios incluent des hypothèses de stress sur les financements de marché et de fuite massive de dépôts. La banque a défini pour chaque scénario un horizon de continuité d'activité cible et conduit régulièrement des stress tests pour évaluer sa résilience.

Les ressources listées précédemment, auxquelles s'ajoutent, 4,6 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 5,7 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 4,1 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) et 476 M€ d'actifs financiers permettent au groupe Mobilize Financial Services de maintenir des horizons de survie au-delà des niveaux adéquats estimés pour chacun de ses différents scénarios de stress de liquidité. Au 30 juin 2026, la réserve de liquidité du groupe Mobilize Financial Services (périmètre Monde) s'établit à 14,9 Md€.

10.1 - Banques centrales

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Comptes et emprunts à terme	1 000	1 800
Dettes rattachées		1
Total Banques centrales	1 000	1 801

10.2 - Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Dettes à vue envers les établissements de crédit	613	357
Comptes ordinaires créditeurs	29	33
Autres sommes dues	583	323
Dettes rattachées	1	1
Dettes à terme envers les établissements de crédit	2 332	2 706
Comptes et emprunts à terme	2 274	2 618
Dettes rattachées	58	88
Total des dettes envers les établissements de crédit	2 945	3 063

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

10.3 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Comptes créditeurs de la clientèle	31 392	30 843
Comptes ordinaires créditeurs	304	262
Comptes créditeurs à terme	700	729
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires **	18 116	18 047
Dépôts à terme de la clientèle **	12 272	11 805
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	377	227
Autres sommes dues à la clientèle	114	134
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	75	16
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	45	31
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	143	46
Total des dettes envers la clientèle*	31 769	31 070
(*) Dont entreprises liées	731	751
(**) Dont couverts par un régime de garantie des dépôts	Meur 26 957	26 529
	% 88,7%	88,9%

Dépôts de la clientèle

En millions d'euros	06/2026			12/2025		
	Compte d'épargne	Compte à terme	Total	Compte d'épargne	Compte à terme	Total
Allemagne	10 466	7 040	17 506	10 813	6 777	17 590
Royaume-Uni	2 912	3 384	6 296	2 915	3 122	6 037
Autriche	1 372	587	1 959	1 273	648	1 921
France	1 454		1 454	1 351		1 351
Espagne	1 381	1 017	2 398	1 173	889	2 062
Pays-Bas	539	284	823	506	260	766
Pologne	37	103	140	47	154	201
Brésil					1	1
Total Dépôts de la clientèle	18 161	12 415	30 576	18 078	11 851	29 929

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage-espèces accordée à RCI Banque S.A. par le constructeur Renault pour un montant de 700 M€ couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault.

À fin juin 2026, l'encours de dépôts progresse de 647 M€ (+2,2 %), sous l'effet quasi exclusif de la croissance des produits à terme (+564 M€, +4,8 %). Les dépôts à vue demeurent quant à eux globalement stables (+83 M€, +0,5 %). Cette évolution traduit un arbitrage des épargnants en faveur des placements à terme, offrant des rendements plus attractifs que les dépôts à vue, notamment en Allemagne où leur rémunération est restée en grande partie stable.

Le groupe Mobilize Financial Services a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, en juin 2015 au Royaume-Uni et en novembre 2020 en Espagne, en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme. En juillet 2021 puis en janvier 2025, le Groupe a déployé son activité de collecte d'épargne aux Pays-Bas et en Pologne par l'intermédiaire de la fintech Raisin.

10.4 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Titres de créances négociables (1)	1 918	1 444
Certificats de dépôt	1 350	1 190
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	457	209
BMTN et assimilés	50	
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	61	45
Autres dettes représentées par un titre (2)	7 030	6 874
Autres dettes représentées par un titre	7 024	6 868
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	6	6
Emprunts obligataires et assimilés	17 961	16 477
Emprunts obligataires	17 436	16 024
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	525	453
Total des dettes représentées par un titre*	26 909	24 795
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>228</i>	<i>1</i>

- (1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., RCI Brasil S.A, RCI Colombia S.A. Compania de Financiamiento et Diac S.A.
- (2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland), britannique (RCI Financial Services Ltd), espagnole (RCI Banque S.A. Sucursal en Espana), française (Diac S.A.) et italienne (RCI Banque Succursale Italiana).

Note 11 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Dettes d'impôts et taxes fiscales	1 117	1 005
Passifs d'impôts courants	187	134
Passifs d'impôts différés	848	785
Dettes fiscales hors impôts courants	82	86
Comptes de régularisation et passifs divers	2 542	2 617
Dettes sociales	76	81
Autres créditeurs divers	1 226	1 091
Dettes sur actifs loués	59	70
Comptes de régularisation passif	679	661
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	493	580
Comptes d'encaissement	9	134
Total des comptes de régularisation et passifs divers*	3 659	3 622
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>192</i>	<i>254</i>

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 27.

Le poste autres créditeurs divers intègre les dettes sur les actifs en location conformément aux dispositions de la norme IFRS 16. De plus, les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer et la valorisation des options de vente des minoritaires.

Note 12 : Passif sur contrats d'assurance émis**Réserves techniques d'assurance par composants**

En millions d'euros	Flux de trésorerie actualisés	Ajust. pour risque non financier	Marge de service contract.	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	39	1	(8)	32
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	148	(12)	(345)	(209)
Solde net d'ouverture au 01/01/2026	187	(11)	(353)	(177)
Changements liés aux services actuels	8	8	102	118
MSC reconnue pour les services rendus			102	102
Modification de l'ajustement du risque		8		8
Ajustements d'expérience	8			8
Changements liés aux services futurs	182	(2)	(91)	89
Contrats initialement comptabilisés sur la période	173	(2)	(81)	90
Modifications des estimations qui ajustent la MSC	10		(10)	
Changements d'estimations de pertes sur des contrats onéreux	(1)			(1)
Changements liés aux services passés	(8)	1		(7)
Modifications du passif pour l'exécution des sinistres survenus	(10)	(2)		(12)
Ajustements d'expérience sur sinistres et autres charges	2	3		5
Résultat du service d'assurance	182	7	11	200
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(20)		(5)	(25)
Autres mouvements	(20)		(5)	(25)
Autres éléments du résultat global	(1)			(1)
Total variations du compte de résultat et OCI	161	7	6	174
Flux de trésorerie	(177)	(8)	(1)	(186)
Primes et impôts sur les primes reçus	(333)		(6)	(339)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées	45		2	47
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	111	(8)	3	106
Solde net de clôture au 30/06/2026	171	(12)	(348)	(189)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	28	1	(5)	24
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	143	(13)	(343)	(213)

En millions d'euros	Flux de trésorerie actualisés	Ajust. pour risque non financier	Marge de service contract.	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	48	2	1	51
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	167	(17)	(363)	(213)
Solde net d'ouverture au 01/01/2025	215	(15)	(362)	(162)
Changements liés aux services actuels	4	11	193	208
MSC reconnue pour les services rendus			193	193
Modification de l'ajustement du risque		11		11
Ajustements d'expérience	4			4
Changements liés aux services futurs	361	(1)	(174)	186
Contrats initialement comptabilisés sur la période	364	(3)	(173)	188
Modifications des estimations qui ajustent la MSC	(1)	2	(1)	
Changements d'estimations de pertes sur des contrats onéreux	(2)			(2)
Changements liés aux services passés	9	4		13
Modifications du passif pour l'exécution des sinistres survenus	2			2
Ajustements d'expérience sur sinistres et autres charges	7	4		11
Résultat du service d'assurance	374	14	19	407
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(34)		(13)	(47)
Autres mouvements	(34)		(13)	(47)
Total variations du compte de résultat et OCI	340	14	6	360
Flux de trésorerie	(370)	(9)	4	(375)
Primes et impôts sur les primes reçus	(659)			(659)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées	80			80
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	209	(9)	4	204
Solde net de clôture au 31/12/2025	185	(10)	(352)	(177)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	39	1	(8)	32
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	146	(11)	(344)	(209)

Réserves techniques d'assurance par couvertures

En millions d'euros	Passif pour couverture e restante Hors perte	Passif pour couverture e restante Perte	Passif pour sinistres survenus	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	29		3	32
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(174)	(1)	(34)	(209)
Solde net d'ouverture au 01/01/2026	(145)	(1)	(31)	(177)
Total des revenus d'assurance	244			244
Marge reconnue pour les services fournis	103			103
Variation de l'ajustement des risques non financiers sur risque expiré	2			2
Charges attendues des services d'assurance encourues - Sinistres	41			41
Charges attendues des services d'assurance encourues - Dépenses	10			10
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	88			88
Total des dépenses des services d'assurance	3	(1)	(46)	(44)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Sinistres			(30)	(30)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Dépenses			(11)	(11)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Autres mouvements			1	1
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	3			3
Changements des services passés			(6)	(6)
Pertes et reprises de pertes sur contrat déficitaire		(1)		(1)
Résultat du service d'assurance	247	(1)	(46)	200
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(25)			(25)
Autres mouvements	(25)			(25)
Autres éléments du résultat global	(1)			(1)
Total Variations du compte de résultat et OCI	221	(1)	(46)	174
Flux de trésorerie	(233)		47	(186)
Primes et impôts sur les primes reçus	(339)			(339)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées			47	47
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	106			106
Solde net de clôture au 30/06/2026	(157)	(2)	(30)	(189)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	22		2	24
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(179)	(2)	(32)	(213)

En millions d'euros	Passif pour couverture e restante Hors perte	Passif pour couverture e restante Perte	Passif pour sinistres survenus	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	47	(2)	6	51
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(164)		(49)	(213)
Solde net d'ouverture au 01/01/2025	(117)	(2)	(43)	(162)
Total des revenus d'assurance	458			458
Marge reconnue pour les services fournis	203			203
Variation de l'ajustement des risques non financiers sur risque expiré	5			5
Charges attendues des services d'assurance encourues - Sinistres	69			69
Charges attendues des services d'assurance encourues - Dépenses	17			17
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	164			164
Total des dépenses des services d'assurance	16	1	(68)	(51)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Sinistres		2	(65)	(63)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Dépenses		2	(18)	(16)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Autres mouvements			1	1
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	16			16
Changements des services passés			14	14
Pertes et reprises de pertes sur contrat déficitaire		(3)		(3)
Résultat du service d'assurance	474	1	(68)	407
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(46)		(1)	(47)
Autres mouvements	(46)		(1)	(47)
Total Variations du compte de résultat et OCI	428	1	(69)	360
Flux de trésorerie	(455)		80	(375)
Primes et impôts sur les primes reçus	(659)			(659)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées			80	80
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	204			204
Solde net de clôture au 31/12/2025	(144)	(1)	(32)	(177)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	29		3	32
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(173)	(1)	(35)	(209)

Note 13 : Provisions

En millions d'euros	12/2025	Dotations	Reprises		Autres *	06/2026
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	308	44	(1)	(17)	3	337
Provisions sur engagement par signature (**)	4	6		(7)	1	4
Provisions pour risques de litiges	250	5	(1)		2	256
Autres provisions	54	33		(10)		77
Provisions sur opérations non bancaires	90	5	(8)	(1)	1	87
Provisions pour engagements de retraite et ass.	42	2	(2)		(1)	41
Provisions pour restructurations	15	2	(4)			13
Provisions pour risques fiscaux et litiges	28	1		(1)		28
Autres provisions	5		(2)		2	5
Total des provisions	398	49	(9)	(18)	4	424

(*) *Autres variations* = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

(**) *Provisions sur engagement de signature* = Concernent essentiellement des engagements de financement

Provisions sur opérations bancaires**Provisions pour risques de litiges**

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque S.A. ou des sociétés du Groupe sont impliquées fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Au Royaume-Uni, la Financial Conduct Authority (FCA) a interdit en 2021 certains modèles de commissionnement dans le cadre du financement automobile. Plusieurs plaintes ont été déposées concernant des accords de commission mis en place avant cette interdiction. Le 11 janvier 2024, la FCA a annoncé l'ouverture d'une revue des accords de commission et des pratiques de vente de financements automobiles dans l'ensemble du secteur du crédit automobile, incluant RCI Financial Services Ltd, afin de s'assurer que les consommateurs reçoivent une indemnisation appropriée en cas de constatation d'éléments démontrant une mauvaise conduite généralisée.

Parallèlement aux investigations de la FCA, la Cour d'appel du Royaume-Uni a rendu, le 25 octobre 2024, une décision imposant que toute commission liée à un financement fasse l'objet d'une communication aux clients et recueille leur consentement explicite.

La Cour suprême a autorisé le pourvoi contre cette décision, et l'audience s'est tenue en avril 2025. En août 2025, la Cour suprême a jugé que les concessionnaires automobiles n'étaient pas soumis à des obligations fiduciaires, mais a confirmé que des commissions élevées non communiquées aux clients pouvaient créer une relation déloyale au regard de la loi sur le crédit à la consommation. À la suite de cette décision, la FCA a lancé, le 7 octobre 2025, une consultation relative à la mise en place d'un dispositif d'indemnisation sectoriel couvrant les contrats conclus entre le 6 avril 2007 et le 1er novembre 2024. Cette consultation s'est clôturée le 12 décembre 2025. Mobilize Financial Services a donc réévalué sa provision à fin 2025 afin d'y inclure un dispositif d'indemnisation proactif, lié aux « dispositifs de commission discrétionnaire » (« Discretionary Commission Arrangements ») et aux « commissions élevées » (« High Commissions »), tels que définis dans le document de consultation de la FCA. Des analyses de sensibilité ont été réalisées sur le taux de réclamation, le taux d'actualisation actuariel et l'échéancier des paiements.

La FCA a publié sa position finale le 30 mars 2026. À la suite de cette publication, certains établissements de crédit britanniques, ainsi qu'une association de consommateurs, ont engagé une action en justice contre la position finale de la FCA. Ces recours auront pour conséquence de retarder les paiements effectués dans le cadre de tout dispositif d'indemnisation. L'audience du tribunal saisi de ces recours n'est pas prévue avant octobre 2026.

À fin juin 2026, le montant de la provision s'élève à 256 millions d'euros.

Compte tenu des recours à venir concernant la position finale de la FCA relative au dispositif d'indemnisation, ces hypothèses revêtent nécessairement un caractère incertain.

En avril 2026, la Banque d'Italie a demandé à la succursale de RCI Banque en Italie de rembourser aux clients ayant soldé leur crédit par anticipation entre 2015 et 2024 une partie de frais de dossier perçus au début du contrat conformément à l'arrêt C-383/18 de la Cour de justice de l'Union européenne de septembre 2019 (arrêt Lexitor). Une provision a été passée pour couvrir ce remboursement

Provisions sur opérations non bancaires**Provisions pour restructuration**

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité, un dispositif d'aménagement des fins de carrière financé par l'entreprise.

Provisions pour risques fiscaux et litiges

Les sociétés du Groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les redressements contestés sont provisionnés, au cas par cas, selon des estimations intégrant tant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés.

Note 14 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2025	Dotations	Reprises		Autres (*)	06/2026
			Utilisées	Non Utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	1 285	498	(327)	(97)	30	1 389
Opérations avec la clientèle	1 285	498	(327)	(97)	30	1 389
<i>Dont dépréciation sur créances saines</i>	<i>378</i>	<i>307</i>	<i>(252)</i>	<i>(39)</i>	<i>7</i>	<i>401</i>
<i>Dont dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>162</i>	<i>51</i>	<i>(20)</i>	<i>(22)</i>	<i>3</i>	<i>174</i>
<i>Dont dépréciation des créances en défaut</i>	<i>745</i>	<i>140</i>	<i>(55)</i>	<i>(36)</i>	<i>20</i>	<i>814</i>
Provisions sur opérations non bancaires	2	1		(1)		2
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	2	1		(1)		2
Provisions sur opérations bancaires	254	11	(1)	(7)	3	260
Provisions sur engagement par signature	4	6		(7)	1	4
Provisions pour risques de litiges	250	5	(1)		2	256
Total couverture des risques de contreparties	1 541	510	(328)	(105)	33	1 651

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 7.

Note 15 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Dettes évaluées au coût amorti	1 327	1 324
Titres subordonnés	1 297	1 302
Dettes rattachées sur titres subordonnés	30	22
Dettes évaluées à la juste valeur	11	10
Titres participatifs	11	10
Total des dettes subordonnées	1 338	1 334

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA pour un montant de 500 000 000 Francs.

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale à 60% du TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40% du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5%.

L'emprunt est perpétuel.

Note 16 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 06/2026
Actifs financiers	18 464	20 464	29 200	843	68 971
Caisse et Banques centrales	4 585				4 585
Instruments dérivés de couverture	12	19	82	10	123
Actifs financiers	103	88	169	50	410
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 969	6			1 975
Prêts et créances sur la clientèle*	11 795	20 351	28 949	783	61 878
Passifs financiers	24 659	10 955	23 500	4 991	64 105
Banques centrales	1 000				1 000
Instruments dérivés de couverture	18	41	64	4	127
Passifs financiers	3	8	6		17
Dettes envers les établissements de crédit	1 376	600	969		2 945
Dettes envers la clientèle	20 664	5 556	4 849	700	31 769
Dettes représentées par un titre	1 598	4 714	17 612	2 985	26 909
Dettes subordonnées		36		1 302	1 338

(*) Y compris l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2025
Actifs financiers	17 025	21 499	28 360	557	67 441
Caisse et Banques centrales	3 944				3 944
Instruments dérivés de couverture	8	16	69	23	116
Actifs financiers	151	80	121	50	402
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 716				1 716
Prêts et créances sur la clientèle*	11 206	21 403	28 170	484	61 263
Passifs financiers	24 713	11 716	22 404	3 470	62 303
Banques centrales	1 801				1 801
Instruments dérivés de couverture	22	37	146	11	216
Passifs financiers	8	4	12		24
Dettes envers les établissements de crédit	1 190	874	991	8	3 063
Dettes envers la clientèle	20 519	5 421	4 430	700	31 070
Dettes représentées par un titre	1 155	5 373	16 825	1 442	24 795
Dettes subordonnées	18	7		1 309	1 334

(*) Y compris l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Note 17 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers et décomposition par niveau des actifs et des passifs

En millions d'euros - 06/2026	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (**)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (**)	
Actifs financiers	68 971	387	6 704	61 762	68 853	(118)
Caisse et Banques centrales	4 585		4 585		4 585	
Instruments dérivés de couverture	123		123		123	
Actifs financiers	410	387	21	2	410	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 975		1 975		1 975	
Prêts et créances sur la clientèle*	61 878			61 760	61 760	(118)
Passifs financiers	64 105	11	64 836		64 847	(742)
Banques centrales	1 000		1 000		1 000	
Instruments dérivés de couverture	127		127		127	
Passifs financiers	17		17		17	
Dettes envers les établissements de crédit	2 945		3 497		3 497	(552)
Dettes envers la clientèle	31 769		31 769		31 769	
Dettes représentées par un titre	26 909		27 075		27 075	(166)
Dettes subordonnées	1 338	11	1 351		1 362	(24)

(*) Y compris l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

(**) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

En millions d'euros - 12/2025	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (**)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (**)	
Actifs financiers	67 441	394	5 781	61 345	67 520	79
Caisse et Banques centrales	3 944		3 944		3 944	
Instruments dérivés de couverture	116		116		116	
Actifs financiers	402	394	5	3	402	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 716		1 716		1 716	
Prêts et créances sur la clientèle*	61 263			61 342	61 342	79
Passifs financiers	62 303	11	62 565		62 576	(273)
Banques centrales	1 801		1 801		1 801	
Instruments dérivés de couverture	216		216		216	
Passifs financiers	24		24		24	
Dettes envers les établissements de crédit	3 063		3 084		3 084	(21)
Dettes envers la clientèle	31 070		31 070		31 070	
Dettes représentées par un titre	24 795		25 039		25 039	(244)
Dettes subordonnées	1 334	11	1 331		1 342	(8)

(*) Y compris l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

(**) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les actifs financiers classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

Les prêts et créances sur la clientèle, classés en niveau 3, sont évalués au coût amorti au bilan. Les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient généralement pas l'être en pratique. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie attendus.

Les hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées ci-dessous.

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à trois niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 13 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque arrêté, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe Mobilize Financial Services ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :**• Actifs financiers**

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe Mobilize Financial Services au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

• Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs aux derniers taux pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

• Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe Mobilize Financial Services au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque S.A. des émissions sur le marché secondaire contre trois mois.

Note 18 : Accords de compensation et autres engagements similaires**Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires**

Le groupe Mobilize Financial Services négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe Mobilize Financial Services ne dispose actuellement pas d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'événement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 06/2026	Valeur brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instrument s financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	2 594		2 594	97	953		1 544
Dérivés	123		123	97			26
Créances commerciales Renault (1)	2 471		2 471		953		1 518
Passifs	127		127	97			30
Dérivés	127		127	97			30

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 1 668 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 700 M€ par un gage-espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 10.3) et pour 803 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 253 M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - 12/2025	Valeur brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instrument s financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	2 251		2 251	86	913		1 252
Dérivés	116		116	86			30
Créances commerciales Renault (1)	2 135		2 135		913		1 222
Passifs	216		216	86			130
Dérivés	216		216	86			130

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 1 482 M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 700 M€ par un gage-espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 10.3) et pour 653 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 213 M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires.

Note 19 : Engagements donnés

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Engagements de financement	2 898	2 186
Engagements en faveur de la clientèle	2 898	2 186
Engagements de garantie	473	241
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	386	156
Engagements d'ordre de la clientèle	87	85
Autres engagements donnés	818	363
Engagements sur locations mobilières et immobilières	818	363
Total des engagements donnés*	4 189	2 790
(*) Dont entreprises liées	8	1

La ligne « Engagements d'ordre d'établissements de crédit » intègre les engagements donnés par RCI Banque S.A. aux actionnaires minoritaires des JV lorsque celui-ci dispose d'une option contractuelle de cession.

Note 20 : Engagements reçus

En millions d'euros	06/2026	12/2025
Engagements de financement	4 603	4 726
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 603	4 726
Engagements de garantie	26 868	25 745
Engagements reçus d'établissements de crédit	309	299
Engagements reçus de la clientèle	8 071	7 471
Engagements de reprise reçus	18 488	17 975
Autres engagements reçus	416	287
Autres engagements reçus	416	287
Total des engagements reçus*	31 887	30 758
(*) Dont entreprises liées	5 998	5 803

Le groupe Mobilize Financial Services dispose au 30 juin 2026 de 4 603 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 4 951 M€ d'actifs éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Mobilize Financial Services mène donc une gestion active et rigoureuse de ses sûretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

Note 21 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	06/2026	06/2025	12/2025
Intérêts et produits assimilés	2 570	2 466	4 971
Opérations avec les établissements de crédit (**)	121	163	296
Opérations avec la clientèle	1 638	1 516	3 084
Opérations de location financière	730	713	1 448
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	49	44	83
Intérêts courus et échus des instruments financiers	32	30	60
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(409)	(398)	(794)
Opérations avec la clientèle	(252)	(253)	(495)
Opérations de location financière	(157)	(145)	(299)
Total des intérêts et produits assimilés*	2 161	2 068	4 177
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>501</i>	<i>445</i>	<i>901</i>

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 22 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	06/2026	06/2025	12/2025
Opérations avec les établissements de crédit	(207)	(178)	(427)
Opérations avec la clientèle	(408)	(494)	(1 066)
Opérations de location financière	(2)	(4)	(6)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(56)	(55)	(99)
Charges sur dettes représentées par un titre	(585)	(565)	(1 085)
Autres intérêts et charges assimilées	(14)	(11)	(22)
Total des intérêts et charges assimilées*	(1 272)	(1 307)	(2 705)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(12)</i>	<i>(9)</i>	<i>(16)</i>

Les intérêts et charges assimilées montrent une légère baisse qui s'explique principalement par la baisse des taux de rémunération des déposants depuis début 2025 qui réduit progressivement les charges de refinancement de notre portefeuille.

Note 23 : Commissions

En millions d'euros	06/2026	06/2025	12/2025
Produits sur commissions	452	409	862
Commissions	17	17	33
Frais de dossiers	10	11	23
Commissions sur activités de services	56	60	124
Commissions de courtage d'assurance	31	27	52
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	190	171	337
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	90	88	189
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	58	35	104
Charges sur commissions	(287)	(244)	(535)
Commissions	(44)	(35)	(56)
Commissions sur les activités de services	(46)	(49)	(102)
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	(75)	(62)	(132)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(80)	(78)	(162)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(42)	(20)	(83)
Total des commissions nettes*	165	165	327
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>10</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Note 24 : Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	06/2026	06/2025	12/2025
Autres produits d'exploitation bancaire	882	612	1 367
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	413	249	599
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	242	121	339
Opérations de location opérationnelle	431	331	718
Autres produits d'exploitation bancaire	38	32	50
dont reprise de provisions pour risques bancaires	13	23	33
Autres charges d'exploitation bancaire	(877)	(577)	(1 322)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(480)	(274)	(659)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(272)	(140)	(376)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(62)	(54)	(112)
Opérations de location opérationnelle	(280)	(212)	(471)
Autres charges d'exploitation bancaire	(55)	(37)	(80)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(33)	(25)	(38)
Autres produits et charges d'exploitation	4	1	2
Autres produits d'exploitation	13	16	32
Autres charges d'exploitation	(9)	(15)	(30)
Total des produits et charges nets des autres activités*	9	36	47
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>23</i>	<i>10</i>	<i>31</i>

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du Groupe.

Note 25 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	06/2026	06/2025	12/2025
Frais de personnel	(211)	(213)	(423)
Rémunération du personnel	(136)	(144)	(275)
Charges de retraites et assimilées - Régime à cotisations définies	(12)	(12)	(24)
Charges de retraites et assimilées - Régime à prestations définies		(1)	(1)
Autres charges sociales	(45)	(47)	(89)
Autres charges de personnel	(18)	(9)	(34)
Autres frais administratifs	(186)	(177)	(317)
Impôts et taxes hors IS	(29)	(29)	(40)
Loyers	(6)	(4)	(9)
Autres frais administratifs	(151)	(144)	(268)
Total des charges générales d'exploitation*	(397)	(390)	(740)

(*) Dont entreprises liées

(1)

1

Note 26 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	06/2026	06/2025	12/2025
Coût du risque sur financement clientèle	(133)	(101)	(198)
Dotations pour dépréciation	(203)	(183)	(329)
Reprises de dépréciation	156	172	298
Pertes sur créances irrécouvrables	(110)	(112)	(211)
Récupérations sur créances amorties	24	22	44
Coût du risque sur financement des Réseaux	(5)	(11)	(6)
Dotations pour dépréciation	(28)	(31)	(40)
Reprises de dépréciation	23	20	38
Pertes sur créances irrécouvrables			(4)
Coût du risque sur autres activités	(6)	(1)	(10)
Variation des dépréciations des autres créances	(1)	1	2
Autres corrections de valeurs	(5)	(2)	(12)
Total du coût du risque*	(144)	(113)	(214)

(*) Dont entreprises liées

1

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Au 30 juin 2026, le coût du risque total du groupe Mobilize Financial Services représente une dotation nette de 144 M€ soit 0,47% des Actifs Productifs Moyens consolidés dont 133 M€ sur le financement clientèle (0,54% des APM Clientèle) et 5 M€ sur le financement des Réseaux (0,08% APM Réseaux), les autres activités étant caractérisées par une dotation nette de 6 M€.

Sur l'activité clientèle, les principaux mouvements du coût du risque en cumul à fin juin 2026 sont les suivants :

Variation du Coût du risque sur financement clientèle

En millions d'euros	06/2026	06/2025	12/2025
Encours performants			2
Dotation suite augmentation des encours B1 et B2	(14)	(12)	(18)
Dotation/reprise sur évolution mix par bucket et paramètres de risque	(8)	(12)	(11)
Reprise au titre des ajustements post-modèle - Forward-looking	13	21	31
Dotation / Reprise au titre des ajustements post-modèle - Expertise	9	3	
Encours non performants	(133)	(101)	(200)
Dotation sur encours B3	(59)	(14)	(44)
Pertes sur créances irrécouvrables	(101)	(114)	(192)
Récupérations sur créances amorties	23	23	44
Dotation / Reprise au titre des ajustements post-modèle - Forward-looking	3	(4)	4
Dotation/reprise au titre des ajustements post-modèle - Expertise	9	8	4
Frais de recouvrement alloués B3	(8)		(16)
Total du coût du risque sur financement clientèle	(133)	(101)	(198)

Sur les encours performants, le coût du risque expliqué par la progression des encours et la mise à jour des paramètres IFRS9 a été compensé par les reprises nettes au titre des ajustements post-modèle et au titre du Forward Looking. Sur les encours non-performants, le coût du risque s'explique, outre l'actualisation des paramètres, par les abandons nets et l'augmentation des encours en défaut, dans un contexte économique et géopolitique toujours tendu.

Au 30 juin 2026, les charges de recouvrement, d'actions en justice sur le portefeuille de créances douteuses incluses dans les pertes de crédit attendues depuis la clôture au 31 décembre 2025 (en référence aux normes comptables IFRS9 B5.5.55), contribuent négativement à hauteur de 6% au Coût du Risque total Clientèle

Sur l'activité Réseau (financement des concessionnaires), le coût du risque de 5 M€ comprend :

- une dotation de 2 M€ sur les encours performants, expliquée notamment par la dégradation de quelques contreparties de taille plus importante en France et Allemagne.
- une dotation de 3 M€ sur les encours non performants expliquée principalement par l'entrée en défaut d'une contrepartie anglaise sur la période.

➤ **Ajustements post-modèle - Forward Looking**

Les ajustements post-modèle sur base d'informations prospectives et de scénarios macroéconomiques dite Forward Looking intègrent une approche sectorielle et statistique.

Approche sectorielle

La provision « forward-looking » intègre une provision sectorielle qui sert à couvrir le risque de certains secteurs d'activité spécifiques. Chaque semestre, Coface fournit une évaluation actualisée du risque (faible, moyen, élevé et très élevé) pour les principaux secteurs économiques. Au titre de l'exercice 2026, aucun secteur ne s'est dégradé au point d'être reclassé en très haut risque. En conséquence, le périmètre couvert par la provision additionnelle reste identique à celui observé à la clôture de 2025. Actuellement, les secteurs identifiés comme présentant le risque le plus élevé et faisant face à des perspectives économiques défavorables sont la construction, le textile et l'habillement, l'automobile, les métaux et la chimie. Une diminution de l'écart entre le risque des secteurs à haut risque et autres secteurs ayant été observée, le taux de provisionnement a été révisé à la baisse, entraînant une reprise de provisions de 12,3 M€.

Approche statistique

La provision statistique repose sur trois scénarios macroéconomiques élaborés par la BCE :

Baseline : Les paramètres PD et LGD sont projetés à l'aide de modèles internes et d'indicateurs macroéconomiques alignés sur le scénario « baseline » de la BCE.

Adverse : Approche similaire au scénario de référence, mais en utilisant des données macroéconomiques dégradées provenant de la BCE. Cela entraîne des valeurs PD/LGD plus élevées et donc des pertes de crédit attendues (ECL) plus importantes.

Upward : Basé sur une approche interne prenant en compte la moyenne des écarts positifs entre les prévisions et les réalisations des indicateurs économiques, conduisant à des PD et LGD nettement inférieurs par rapport aux scénarios « baseline » et « adverse ».

Les prévisions macroéconomiques utilisées pour le calcul de la provision statistique « forward-looking » proviennent de la mise à jour de décembre 2025 de la BCE. En moyenne sur les six pays représentant les plus grands portefeuilles clients du groupe MFS, ces projections mettent en évidence une légère détérioration des principaux indicateurs macroéconomiques (le PIB, le chômage et l'inflation) par rapport aux hypothèses retenues lors de la précédente mise à jour du FL. Chaque scénario est pondéré afin de refléter les dernières perspectives macroéconomiques et leur probabilité de survenance, garantissant que l'ECL soit ajusté aux conditions « point-in-time ». La provision statistique prospective est calculée comme la différence entre la provision pondérée par scénario et le niveau actuel d'ECL. Compte tenu du fait qu'à la date de mise à jour des provisions « Forward-Looking », les dernières données macroéconomiques disponibles de la BCE étaient antérieures au déclenchement du conflit au Moyen-Orient, la pondération du scénario adverse a été augmentée de 5 points de pourcentage, au détriment du scénario upward. La probabilité pondérée du scénario adverse au sein du portefeuille s'établit à 35 % à fin juin 2026.

Le tableau ci-dessous présente les changements de pondération pour chaque scénario entre décembre 2025 et juin 2026.

Clients et concessionnaires	FL Pondération des scénarios – Décembre 2025				FL Pondération des scénarios – Juin 2026				Variation			
	Stability	Baseline	Adverse	Upward	Stability	Baseline	Adverse	Upward	Stability	Baseline	Adverse	Upward
France	0,00	0,45	0,40	0,15	0,00	0,45	0,45	0,1	0,00	0,00	0,05	-0,05
Allemagne	0,00	0,50	0,30	0,2	0,00	0,5	0,35	0,15	0,00	0,00	0,05	-0,05
Italie	0,00	0,50	0,20	0,3	0,00	0,5	0,25	0,25	0,00	0,00	0,05	-0,05
Royaume-Uni	0,00	0,45	0,35	0,2	0,00	0,45	0,40	0,15	0,00	0,00	0,05	-0,05
Brésil	0,00	0,50	0,25	0,25	0,00	0,5	0,30	0,2	0,00	0,00	0,05	-0,05
Espagne	0,00	0,50	0,20	0,3	0,00	0,5	0,25	0,25	0,00	0,00	0,05	-0,05
Corée	0,00	0,55	0,15	0,3	0,00	0,55	0,20	0,25	0,00	0,00	0,05	-0,05
Autres	0,00	0,50	0,20	0,3	0,00	0,5	0,25	0,25	0,00	0,00	0,05	-0,05
Colombie	0,00	0,35	0,10	0,55	0,00	0,35	0,15	0,5	0,00	0,00	0,05	-0,05

Au 31 décembre 2025, le Groupe Mobilize Financial Services a introduit une provision Forward- Looking Remarketing, intégrée dans la composante statistique dont le principe et les hypothèses sont les suivants :

Principe :

Les modèles de LGD actuels ne reflètent pas la détérioration attendue des performances de recommercialisation des véhicules électriques (VE). En effet, les VE présentent aujourd'hui des valeurs de revente nettement inférieures à celles des véhicules thermiques. Avec l'augmentation continue de la part des VE dans le portefeuille du Groupe, cette tendance devrait peser négativement sur les taux de recouvrement et ainsi entraîner une hausse des LGD.

Hypothèses retenues :

La composante Remarketing a pour objectif d'anticiper la dégradation des taux de récupération. Les stress appliqués sont les suivants :

- -9 points sur les véhicules électriques,
- -2 points sur les non électriques

À fin juin 2026, le stock de provisions remarketing s'élève à 6,1 M€, après une reprise de provisions de 4,2 M€.

Variation des provisions forward-looking au cours de l'exercice :

La provision totale du Forward-looking (activité financement Clientèle et Réseaux) s'est élevée à :

Approche statistique : 47 M€ à fin juin 2026 contre 51 M€ à fin décembre 2025.

Approche sectorielle : 26 M€ à fin juin contre 38 M€ à fin décembre 2025.

Les provisions statistiques et sectorielles s'établissent à 73 M€ contre 89 M€ à fin décembre 2025.

Le tableau ci-dessous présente le stock de provisions « forward-looking » à la fin de juin 2026, ventilé par « buckets » et par les principaux pays en termes d'encours.

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 06/2026
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	9	6	2	1		2	20
Espagne	8	4					12
Royaume-Uni	5	4					9
Allemagne	4	3	2	1			10
Italie	3	3	(2)				4
Maroc	1	1					2
Colombie	1	1					2
Irlande	2						2
Pologne	1						1
Suisse	1						1
Autriche	1						1
Pays-Bas	1						1
Autres	3	1	2	1			7
Total	40	23	4	3		2	72

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 12/2025
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	13	3	2	2		1	21
Espagne	9	3	1				13
Italie	6	6					12
Royaume-Uni	6	3					9
Allemagne	5	2	2	1			10
Maroc	2		1				3
Pologne	2						2
Irlande	2						2
Colombie	1		1				2
Autriche	1						1
Pays-Bas	2						2
Suisse	1						1
Autres	4	4		1	1	1	11
Total	54	21	7	4	1	2	89

➤ Ajustements post-modèle - Expertise

Les ajustements post-modèle à dire d'expert sont apportés lorsque des informations complémentaires permettent d'affiner les modèles statistiques. Ces ajustements sont classés en quatre catégories : risque de crédit relatif aux clients fragiles, risque individuel sur contrepartie(s) entreprise(s), risque de non-adéquation statistique (paramètres de risque), autres provisions à dire d'expert (par exemple, risques identifiés sur des sous-portefeuilles, ajustements sur des contrats en défaut ou présentant des impayés).

L'ensemble des provisions à dire d'expert contribue à hauteur de -0,1% dans le montant total des pertes de crédit attendues au 30 juin 2026 contre +1,6% au 31 décembre 2025.

Les principales zones de jugement et d'estimation pour l'établissement des comptes consolidés résumés au 30 juin 2026 sont identiques à celles détaillées dans la note « 5.2.3 - Règles et méthodes comptables ».

Note 27 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	06/2026	06/2025	12/2025
Impôts exigibles	(162)	(143)	(371)
Impôts courants sur les bénéfices	(162)	(143)	(371)
Impôts différés	(19)	(5)	10
Impôts différés	(16)	(5)	22
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	(3)		(12)
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(181)	(148)	(361)

Le taux effectif d'impôts du groupe s'établit à 25,8% au 30/06/26 contre 24,4% au 30/06/25 et 32,6% au 31/12/25.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Elle inclut en France une surtaxe d'impôt sur les sociétés d'un montant de 14,8 M€ au 30 juin 2026.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des dépréciations des créances douteuses et autres passifs.

Note 28 : Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun évènement à signaler.



ATTESTATION DE LA PERSONNE
PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT
1^{er} SEMESTRE 2026

Attestation de la personne physique responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 19 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 2 septembre 2026
Le directeur général
Martin THOMAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and flourishes, enclosed within a large, horizontal oval shape.



LES RISQUES -PILIER III

1^{er} SEMESTRE 2026

DÉCLARATION SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES AU TITRE DU PILIER III

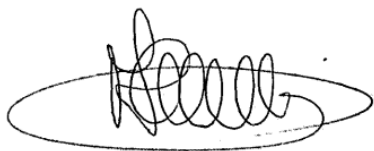
La Direction Générale est responsable de la mise en place et du maintien d'une structure de contrôle interne efficace régissant les publications de l'établissement, y compris celles effectuées au titre du rapport Pilier III.

Dans ce cadre, nous attestons, que le groupe Mobilize Financial Services publie au titre du rapport Pilier III les informations requises en vertu de la Huitième partie du règlement (UE) No 575/2013 du Parlement et du Conseil modifié par les règlements (UE) n°2019/876 du 20 mai 2019 (CRR2) et n°2024/1623 du 19 juin 2024 (CRR3), conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes.

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, nous confirmons que les informations communiquées au 30 juin 2026 ont été soumises au même niveau de vérification interne que les autres informations fournies dans le cadre du rapport financier de l'établissement.

Martin Thomas

Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final flourish, enclosed within a large, horizontal oval shape.

SOMMAIRE

DÉCLARATION SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES AU TITRE DU PILIER III	74
SOMMAIRE	75
INTRODUCTION	76
I - SYNTHÈSE DES RISQUES	77
A - CHIFFRES CLEFS	77
B - TYPOLOGIE DE RISQUE	80
II - GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	82
A - RATIO DE SOLVABILITÉ	82
B - FONDS PROPRES	84
C - EXIGENCES EN FONDS PROPRES	96
D - PILOTAGE DU CAPITAL INTERNE	98
E - RATIO DE LEVIER	98
F - PILOTAGE DU RATIO DE LEVIER	103
III - RISQUE DE CREDIT	104
A - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT	104
B - ACTIFS PONDÉRÉS	112
C - APPROCHE FONDÉE SUR LES NOTATIONS INTERNES (IRB)	112
D - APPROCHE STANDARD	112
E - GOUVERNANCE, CONTRÔLES ET SUPERVISION DES MODÈLES INTERNES	113
F - SEGMENTATION DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE AVANCÉE	113
G - MÉTHODE STANDARD	119
H - TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT	123
I - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE	124
IV - RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CREDIT	128
V - RISQUE DE LIQUIDITÉ	129
VI - LES RISQUES ESG	132
VII - LES RISQUES VALEURS RÉSIDUELLES	140
TABLEAUX	142

INTRODUCTION

Les informations qui suivent sont relatives aux risques du groupe Mobilize Financial Services (Mobilize F.S)^[1] et sont communiquées conformément aux exigences de publication du pilier III des accords de Bâle, transposées en droit européen à travers le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) modifié par les règlements (UE) n°2019/876 du 20 mai 2019 (CRR2) et n°2024/1623 du 19 juin 2024 (CRR3), et la directive 2013/36/UE (CRD IV) modifiée par les directives 2019/878/UE du 20 mai 2019 (CRD V) et 2024/1619/UE du 31 mai 2024 (CRD VI).

Ces informations sont publiées sur base consolidée (article 13 du CRR) et elles correspondent aux éléments requis dans la huitième partie du CRR (articles 431 et suivants).

Le rapport Pilier III du groupe Mobilize F.S est publié annuellement dans son ensemble, mais certains éléments importants ou plus changeants sont communiqués chaque semestre, ou seulement de manière transitoire (article 492 du CRR). Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise à ce titre (article 432 du CRR).

Le rapport sur les risques est publié sous la responsabilité du Directeur de la Gestion des Risques du groupe Mobilize F.S. Les informations contenues dans le présent rapport ont été établies conformément à la procédure de production du Pilier III validée par le Comité Réglementaire du groupe Mobilize F.S.

^[1] RCI Banque S.A. a opéré sous le nom commercial RCI Bank and Services depuis février 2016 et a adopté Mobilize Financial Services comme nouvelle identité commerciale en mai 2022. Sa dénomination sociale reste inchangée et est toujours RCI Banque S.A. Ce nom commercial, ainsi que son acronyme Mobilize F.S., pourront être utilisés par le groupe comme alias à sa dénomination sociale. RCI Banque S.A. et ses filiales peuvent être désignées sous l'appellation « groupe Mobilize F.S ».

I - SYNTHÈSE DES RISQUES
A - CHIFFRES CLEFS
EU KM1 — Modèle pour les indicateurs clés

En millions d'euros		30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025
		a	b	c	d	e
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 390	6 162	6 126	6 104	6 131
2	Fonds propres de catégorie 1	6 790	6 562	6 526	6 504	6 131
3	Fonds propres totaux	8 108	7 844	7 829	7 789	7 416
Montants d'exposition pondérés						
4	Montant total d'exposition au risque	50 422	48 081	48 935	44 834	48 168
4a	Montant total d'exposition au risque pre-floor	50 422	48 081	48 935	44 834	48 168
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	12,67%	12,82%	12,52%	13,61%	12,73%
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 avec TREA non floorées (%)	12,67%	12,82%	12,52%	13,61%	12,73%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	13,47%	13,65%	13,34%	14,51%	12,73%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	13,47%	13,65%	13,34%	14,51%	12,73%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	16,08%	16,31%	16,00%	17,37%	15,40%
7b	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	16,08%	16,31%	16,00%	17,37%	15,40%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en % des expositions pondérées)						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,25%	5,75%	2,25%	5,75%	2,25%
EU 7e	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,27%	1,27%	1,27%	1,27%	1,27%
EU 7f	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,69%	1,69%	1,69%	1,69%	1,69%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,25%	10,25%	10,25%	10,25%	10,25%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)					
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,81%	0,81%	0,80%	0,76%	0,75%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)					
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)					
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)					
11	Exigence globale de coussin (%)	3,31%	3,31%	3,30%	3,26%	3,25%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,56%	13,56%	13,55%	13,51%	13,50%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	5,78%	5,96%	5,65%	6,82%	5,04%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	79 691	77 830	76 346	72 802	75 778
14	Ratio de levier (%)	8,52%	8,37%	8,55%	8,93%	8,09%

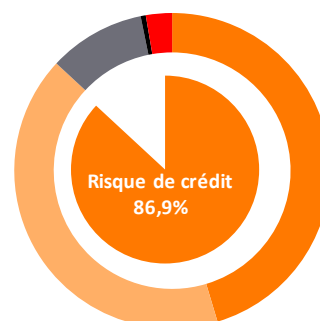
LES RISQUES - PILIER III

En millions d'euros		30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025
		a	b	c	d	e
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)					
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)		0,00%		0,00%	
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)					
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	4 936	5 025	5 275	5 914	6 243
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	4 527	4 550	4 630	4 686	4 584
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	3 187	3 127	3 236	3 322	3 371
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 400	1 455	1 417	1 424	1 345
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	378,26%	377,64%	387,37%	440,84%	500,27%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	63 085	61 064	59 810	59 082	59 496
19	Financement stable requis total	50 247	48 103	48 798	45 870	47 127
20	Ratio NSFR (%)	125,55%	126,94%	122,57%	128,80%	126,24%

Les données relatives au LCR et à ses agrégats sont des moyennes des 12 mois se terminant à la date de reporting mentionnée (Article 447f du CRR 3).

Exigence en fonds propres par type de risque

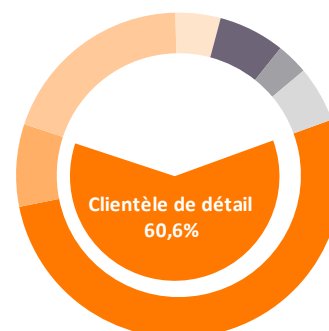
- Risque de Crédit - Méthode notation interne 45,4%
- Risque de Crédit - Méthode standard 41,5%
- Risque Opérationnel 9,9%
- Risque d'ajustement de l'évaluation de Crédit 0,5%
- Risque de Marché 2,7%



LES RISQUES - PILIER III

Expositions par type d'exposition

- Clientèle de détail 52,4%
- SME Clientèle de détail 8,2%
- Entreprises 19,6%
- SME Entreprises 4,5%
- Administrations centrales et Bq centrales 6,6%
- Etablissements 3,1%
- Autres 5,6%



ROA (bénéfice net divisé par le total du bilan - CRD IV, article 90)

	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025
ROA - Rentabilité des Actifs	1,37%	1,07%	1,25%

Le ROA est en hausse au premier semestre 2026 du fait de la hausse du résultat net.

Modèle EU CMS1 – Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisé et en approches standard au niveau du risque

En Millions d'euros		Montants d'exposition pondérés (RWEA)				
		RWEA pour les approches modélisées que les banques sont autorisées à utiliser par l'autorité de surveillance	RWEA pour les portefeuilles pour lesquels des approches standard sont utilisées	RWEA effectifs totaux (a + b)	RWEA calculés selon l'approche standard complète	RWEA servant de base pour le plancher de fonds propres
		a	b	c	d	EU d
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	22 870	20 761	43 632	57 768	57 768
2	Risque de crédit de contrepartie		187	187	187	187
3	Ajustement de l'évaluation de crédit		265	265	265	265
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire					
5	Risque de marché		1 349	1 349	1 349	1 349
6	Risque opérationnel		4 990	4 990	4 990	4 990
7	Autres montants d'exposition pondérés					
8	Total	22 870	27 552	50 422	64 559	64 559

Modèle EU CMS2 – Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisé et en approches standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs

LES RISQUES - PILIER III

En Millions d'euros		Montants d'exposition pondérés (RWEA)				
		RWEA pour les approches modélisées que les établissements sont autorisés à utiliser par l'autorité de surveillance	RWEA pour la colonne (a) en cas de recalcul selon l'approche standard	RWEA effectifs totaux	RWEA calculés selon l'approche standard complète	RWEA servant de base pour le plancher de fonds propres
		a	b	c	d	EU d
1	Administrations centrales et banques centrales			558	558	558
EU 1a	Administrations régionales ou locales			19	19	19
EU 1b	Entités du secteur public			31	31	31
EU 1c	Classées comme banques multilatérales de développement selon l'approche standard					
EU 1d	Classées comme organisations internationales selon l'approche standard					
2	Etablissements			879	879	879
3	Actions			820	820	820
5	Entreprises	6 892	9 333	15 053	17 493	17 493
5.1	<i>Dont: L'approche NI simple est appliquée</i>	4 197	4 925	4 197	4 925	4 925
5.2	<i>Dont: L'approche NI avancée est appliquée</i>	2 728	4 545	2 728	4 545	4 545
EU 5a	<i>Dont: Entreprises – Générales</i>	6 892	9 333	15 053	17 493	17 493
EU 5b	<i>Dont: Entreprises – Financement spécialisé</i>					
EU 5c	<i>Dont: Entreprises – Créances achetées</i>					
6	Clientèle de détail	15 454	27 228	22 696	34 471	34 471
6.1	<i>Dont: Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles</i>					
EU 6.1a	<i>Dont: Clientèle de détail – Créances achetées</i>					
EU 6.1b	<i>Dont: Clientèle de détail – Autres</i>	15 454	27 228	22 696	34 471	34 471
6.2	<i>Dont: Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels</i>					
EU 7a	<i>Expositions classées comme garanties par des biens immobiliers et expositions ADC selon l'approche standard</i>			881	803	803
EU 7b	Organismes de placement collectif (OPC)			46	46	46
EU 7c	Expositions classées comme expositions en défaut selon l'approche standard	524	446	881	803	803
EU 7d	Expositions classées comme expositions sur créances subordonnées selon l'approche standard					
EU 7e	Expositions classées comme obligations garanties selon l'approche SA					
EU 7f	Expositions classées comme créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme selon l'approche standard					
8	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit			2 648	2 648	2 648
9	Total	22 870	37 007	43 632	57 768	57 768

B - TYPOLOGIE DE RISQUE

L'identification et le suivi des risques font partie intégrante de l'approche de gestion des risques au sein du groupe Mobilize Financial Services. Cette approche peut être appréhendée au travers des niveaux des actifs pondérés, mais aussi au travers d'autres indicateurs, travaux et analyses conduites par les fonctions de pilotage et les fonctions risques du groupe.

LES RISQUES - PILIER III

Les différents types de risques présentés ci-dessous sont ceux identifiés à ce jour comme étant significatifs et spécifiques au groupe Mobilize F.S., et dont la matérialisation pourrait avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques pris par le groupe dans le cadre de son activité ou auxquels il est exposé du fait de son environnement. Compte tenu de la diversité des activités du groupe, la gestion des risques s'articule autour des grands types de risques ci-après :

- **Risques de stratégie et de modèle d'affaires :**
 - **Risque d'exécution du plan stratégique** : risque résultant de l'incapacité du groupe à mettre en œuvre sa stratégie et à réaliser son plan moyen terme.
 - **Risque lié aux valeurs résiduelles** : risque auquel le groupe est exposé lors de la dépréciation de la valeur nette de revente d'un véhicule à la fin du contrat de financement (valeur inférieure à l'estimation initiale).
 - **Risques liés au climat et environnementaux** : ce sont les risques liés aux événements climatiques et environnementaux extrêmes (risques physiques) et liés aux évolutions technologiques, de réglementations ou de sentiment de marché contribuant à la transition vers une économie bas carbone (risques de transition).
 - **Risque géopolitique** : risque de nationalisation, limitation des transferts de fonds, adoption de nouvelles réglementations défavorables aux créanciers, sanctions internationales impactant l'activité.
- **Risques de Crédit :**
 - **Risque de concentration** : il s'agit du risque résultant de la concentration des expositions du groupe Mobilize F.S. (pays, secteurs, débiteurs).
 - **Risque de crédit (Clientèle et Réseaux)** : le risque de perte encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés.
- **Risques de marché sur le portefeuille bancaire, de liquidité et de financement :**
 - **Risque de taux d'intérêt et risque de change** : risque de perte de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt ou de change.
 - **Risque de liquidité et de financement** : le risque de liquidité se matérialise par le fait que le groupe Mobilize F.S. ne puisse pas honorer ses engagements ou ne puisse pas financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux. Le risque de financement correspond au risque pour le groupe Mobilize F.S. de ne pas pouvoir financer ses activités à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.
- **Risques opérationnels :**
 - **Principaux risques** : il s'agit du risque de pertes ou de sanctions résultant de processus internes défaillants ou inadéquats impliquant le personnel et les systèmes informatiques ou d'événements externes (exemples : cyber risques, pandémie, fraude interne ou externe etc.) qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (risques informatiques et d'interruption d'activité).
 - **Risque spécifique lié aux modèles** : il s'agit du risque associé à une défaillance des modèles auxquels le groupe a recours dans le cadre de ses activités. Il s'agit notamment de l'utilisation de modèles inadéquats à des fins de calcul de prix, de réévaluation, de couverture de positions, ou de gestion de risques. La défaillance des modèles peut être due soit à la qualité des données utilisées, la technique de modélisation, l'implémentation ou l'usage de ceux-ci.
- **Risques de non-conformité** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières (législations et normes en vigueur, codes déontologiques, réglementations bancaires aussi bien nationales, européennes qu'internationales). Ces risques incluent : les Risques juridiques, les Risques de conduite, les Risques fiscaux, les Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (AML-CFT), les Risques liés à la protection des données personnelles, les Risques de non-conformité à la réglementation bancaire, les Risques liés à la corruption et au trafic d'influence, les Risques éthiques.

II - GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

A - RATIO DE SOLVABILITÉ

RATIO DE SOLVABILITÉ (FONDS PROPRES ET EXIGENCES)

Le groupe Mobilize F.S. a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution courant septembre 2007 une dérogation à l'assujettissement sur base individuelle des établissements de crédit français Diac S.A. et RCI Banque S.A., les conditions d'exemption posées par l'article 4.1 du règlement CRBF n° 2000-03 étant respectées par le groupe.

Le passage à la directive 2013/36/UE (CRD IV) ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1er janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

RCI Banque S.A. respecte toujours le cadre des prescriptions de l'article 7.3 du CRR :

- Il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales ;
- Les systèmes de mesure et de contrôle des risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne sont mis en œuvre sur base consolidée, filiales incluses.

En conséquence, le groupe Mobilize F.S. est exonéré du respect sur la base individuelle du ratio de solvabilité sur chacune des sociétés financières françaises. Néanmoins, il suit mensuellement l'évolution de ce ratio au niveau consolidé du groupe.

Le ratio de solvabilité¹ global s'établit à 16,08% (dont ratio CET1 à 12,73% et ratio T1 13,47%) à fin juin 2026, contre 16,00% (dont ratio CET1 à 12,52 % et ratio T1 à 13,34%) à fin décembre 2025.

La légère hausse du ratio global s'explique par l'augmentation des REA² (+ 1 488 M€) liée principalement à la hausse de l'activité à fin juin 2026 et par une hausse des fonds propres de +279 M€ du fait de la hausse du CET1 pour +264M€ avec intégration du résultat net de dividende à fin juin 2026.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

Le groupe doit appliquer les coussins de fonds propres suivants :

Un coussin de conservation à 2,5% du total des expositions pondérées en risque,

Un coussin contracyclique appliqué sur les expositions sur certains pays décrits dans le tableau CCyB1 ci-après.

Notification par la BCE de la décision SREP (Supervisory Review and Evaluation Process)

En fin d'année 2025, la Banque Centrale Européenne a notifié à RCI Banque S.A sa décision relative au niveau d'exigence de capital supplémentaire au titre du Pilier 2 (P2R – « Pillar 2 Requirement ») pour l'année 2026. Il s'établit à 2,25%, applicable à partir du 1er janvier 2026.

Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)

Le groupe Mobilize F.S a reçu, en janvier 2026, la notification définitive de l'ACPR concernant la décision du Conseil de Résolution Unique (CRU) sur la détermination des exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) pour RCI Banque SA et DIAC SA. L'exigence a été abrogée en 2024 pour les entités dont le plan de résolution est la « liquidation », ce qui était et est toujours le cas de RCI Banque SA. Le SRB peut, néanmoins, décider par exception de soumettre une exigence MREL à ces entités.

L'exigence, pour RCI Banque SA, a été fixée à 13,5% du montant total d'exposition au risque (TREA) auquel s'ajoute le CBR des actifs pondérés du Groupe et à 4,63% de l'exposition au ratio de levier (LRE) de RCI Banque. L'exigence MREL est définie sur base individuelle.

¹ Ratio intégrant les bénéfices intermédiaires net des dividendes prévisionnels, sous réserve de l'approbation du régulateur conformément à l'article 26 § 2 du règlement (UE) 575/2013

² Le REA (Risk Exposure Amount) : RWA (risque de Crédit), CVA, Risque Opérationnel et Risque de Marché

LES RISQUES - PILIER III

EU CCyB1 - Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique

En Millions d'euros	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin contracyclique
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expo de crédit pertinentes - Titrisation portefeuille hors négociation	Total			
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
00 Ventilation par pays													
Argentine	343					343	31			31	386	0,92%	
Autriche	769					769	47			47	590	1,40%	
Belgique	393					393	30			30	370	0,88%	1,00%
Brésil	2 482					2 482	154			154	1 921	4,55%	
Suisse	1 186					1 186	73			73	909	2,15%	
République Tchèque	255					255	16			16	205	0,49%	1,25%
Allemagne	2 987	9 437				12 424	510			510	6 378	15,12%	0,75%
Espagne	1 030	5 521				6 551	305			305	3 816	9,05%	0,50%
France	4 242	19 092				23 334	976			976	12 200	28,92%	1,00%
Grande-Bretagne	1 470	6 450				7 920	407			407	5 085	12,06%	2,00%
Irlande	599					599	37			37	461	1,09%	1,50%
Inde	35					35	7			7	89	0,21%	
Italie	1 135	7 225				8 361	326			326	4 071	9,65%	
Corée du Sud	571					571	34			34	426	1,01%	1,00%
Maroc	1 021					1 021	65			65	811	1,92%	
Malte	297					297	57			57	715	1,70%	
Pays-Bas	623					623	39			39	488	1,16%	2,00%
Pologne	1 404					1 404	82			82	1 029	2,44%	1,00%
Portugal	853					853	56			56	698	1,65%	0,75%
Roumanie	451					451	25			25	316	0,75%	1,00%
Suède	45					45	4			4	44	0,10%	2,00%
Slovénie	281					281	17			17	206	0,49%	1,00%
Slovaquie	45					45	4			4	45	0,11%	1,50%
Turquie	180					180	11			11	141	0,33%	
Colombie	903					903	60			60	750	1,78%	
Croatie	31					31	3			3	31	0,07%	1,50%
20 Total tous pays	23 631	47 726				71 357	3 375			3 375	42 181	100%	

Conformément à la méthode de calcul du coussin contracyclique, seules sont comprises les exigences de fonds propres précisées à l'article 140(4) de la CRD.

EU CCyB2 - Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

En Millions d'euros		Montants
		a
1	Montant total d'exposition au risque	50 422
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,81%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	407

Le groupe Mobilize F.S. n'est pas soumis au coussin prévu pour les établissements d'importance systémique et ne supporte pas d'exigence pour risque systémique.

B - FONDS PROPRES

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (COMMON EQUITY TIER 1 « CET 1 »)

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires après application des filtres prudentiels.

Le montant de fonds propres sur le périmètre prudentiel est identique au périmètre comptable.

Ce montant de fonds propres est diminué de la prise en compte du dividende prévisionnel distribuable au titre de l'année 2025.

Les principaux filtres prudentiels applicables au groupe sont :

- L'exclusion des réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- L'exclusion des pertes ou des gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- Les ajustements de valorisation prudentiels (PVA). RCI Banque S.A. applique la méthode simplifiée pour calculer cet ajustement complémentaire, le total des actifs & passifs évalués à la juste valeur représentant moins de 15Md€.

Autres ajustements :

- Comme cela est prévu par l'article 84.2 du CRR, RCI Banque S.A. a choisi de ne pas effectuer le calcul prévu dans l'article 84.1 pour les filiales visées à l'article 81.1. De fait, tous les intérêts minoritaires sont déduits des fonds propres de base de catégorie 1 ;
- La déduction des impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs liés à des déficits reportables nets des impôts différés passif correspondants ;
- Les actifs incorporels et les écarts d'acquisitions ;
- Les engagements de paiement irrévocables et certificats d'associations gagés auprès du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution ;
- L'excédent de pertes anticipées tels que décrit dans les articles 158 & 159 du CRR ;
- L'insuffisance de provisions pour les expositions non performantes.

Les participations supérieures à 10% dans les entités du secteur financier et les impôts différés actifs dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles sont inférieures, après application du seuil, à la double franchise de 17,65% commune et reçoivent donc une pondération à l'actif de 250%.

Les fonds propres CET1 du groupe Mobilize F.S. représentent 79% des fonds propres prudentiels totaux. Les fonds propres CET 1 augmentent de 263M€ par rapport au 31 décembre 2025 et atteignent 6 390M€ à fin juin 2026. La hausse s'explique principalement par la prise en compte du résultat net des dividendes prévisionnels.

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (ADDITIONAL TIER 1 « AT1 »)

Ils correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération), tels que décrits dans les articles 51 et 52 du CRR.

La prise en compte des fonds propres AT1 émis par les filiales sont pris en compte conformément aux articles 85 et 86 du CRR.

FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (EQUITY TIER 2 « T2 »)

Ils correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de 5 ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des 5 premières années, tels que décrits dans les articles 62 et 63 du CRR.

Ces instruments subissent un amortissement prudentiel progressif pendant la période des cinq années précédant leur échéance.

Le groupe Mobilize F.S. classe dans cette catégorie les titres subordonnés émis par RCI Banque S.A. en juillet 2024 et mars 2025 pour un montant total de 1271M€, le titre subordonné émis par Banco RCI Brasil S.A. en novembre 2024 pour 200.1M BRL (à hauteur de 28M EUR), ainsi que le titre subordonné émis par RCI Finance Maroc SA courant 2025 à hauteur de 120M MAD (11M EUR).

Rapport sur les risques PILIER III au 30 Juin 2026

LES RISQUES - PILIER III

Lorsque le montant des pertes attendues est inférieur aux ajustements de valeurs et dépréciations collectives, le solde est ajouté aux fonds propres complémentaires dans la limite de 0,6% des risques pondérés des expositions traitées en méthode « notations internes ». A fin juin 2026, ce montant est nul. Aucun filtre transitoire ne s'applique aux fonds propres de catégorie 2 pour le groupe Mobilize F.S.

EU CCA - Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires

Instruments de fonds propres de catégorie 1

	Informations qualitatives ou quantitatives
Émetteur	RCI Banque S.A.
Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0000131906
Placement public ou privé	Privé
Droit(s) régissant l'instrument	Droit français
Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Sans objet
<i>Traitement réglementaire</i>	
Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	CET1
Règles CRR après transition	Sans objet
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Actions
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	814M€
Valeur nominale de l'instrument	Capital de 100 MEUR divisé en 1 million d'actions d'une valeur de 100 Euros.
Prix d'émission	Sans objet
Prix de rachat	Sans objet
Classification comptable	Capital souscrit et réserves liées
Date d'émission initiale	9 août 1974
Perpétuel ou à durée déterminée	à durée déterminée (21 août 2073)
Échéance initiale	Sans objet
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Sans objet
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
<i>Coupons/dividendes</i>	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Dividende
Taux du coupon et indice éventuel associé	Sans objet
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Pleine discrétion
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Pleine discrétion
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif
Convertible ou non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
Si convertible, taux de conversion	Sans objet

LES RISQUES - PILIER III

	Informations qualitatives ou quantitatives
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui
Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social de la société. (Article L 225-248 du Code de commerce)
Si réduction du capital, totale ou partielle	Partielle
Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Définitive
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de ré augmentation du capital	Sans objet
Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	1
Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	Sans objet
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Chirographaire
Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

Instruments de fonds propres AT1

	Informations qualitatives ou quantitatives
Émetteur	RCI Banque S.A.
Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0014012ST1 / 318867402
Placement public ou privé	Placement public
Droit(s) régissant l'instrument	Droit français
Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
Traitement réglementaire	
Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Tier 1
Règles CRR après transition	Tier 1
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Article 52 du CRR
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	400 MEUR
Valeur nominale de l'instrument	EUR 400 000 000
Prix d'émission	100%
Prix de rachat	100%
Classification comptable	Capitaux propres
Date d'émission initiale	24/09/2025
Perpétuel ou à durée déterminée	Perpétuel
Échéance initiale	Sans objet
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	entre le 24/09/2030 et le 24/03/2031 . Le prix de rachat est de 100%.
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	24/03 et 24/09 chaque année à partir de 2031
Coupons/dividendes	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe jusqu'au 24/03/2031, puis révisable (réinitialisable)

LES RISQUES - PILIER III

	Informations qualitatives ou quantitatives
Taux du coupon et indice éventuel associé	6,125% jusqu'au 24/03/2031 ; puis 5 ans Mid-Swap + 3,839%
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Oui
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Entièrement discrétionnaire
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Entièrement discrétionnaire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif
Convertible ou non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
Si convertible, taux de conversion	Sans objet
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Réduction temporaire avec mécanisme de réaugmentation
Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Ratio CET1 < 5,125%
Si réduction du capital, totale ou partielle	Totale ou partielle
Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Provisoire (avec possibilité de réaugmentation)
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Réaugmentation possible à discrétion de l'émetteur
Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Sans objet
Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	2
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Instruments Tier 2
Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Voir prospectus final sur le site de l'émetteur https://www.mobilize-fs.com/sites/default/files/media/pdf/EU02-Prospectus%205BFINAL%5D%20%232006101770-v1%20Project%20Jason%20-%20AT1%202025.pdf

Instruments de fonds propres de catégorie 2

	Informations qualitatives ou quantitatives
Émetteur	RCI Banque S.A.
Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR001400QY14
Placement public ou privé	Placement Public
Droit(s) régissant l'instrument	Droit Français
Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
<i>Traitement réglementaire</i>	
Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2

Rapport sur les risques PILIER III au 30 Juin 2026

LES RISQUES - PILIER III

Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	757 MEUR
Valeur nominale de l'instrument	100 000 EUR
Prix d'émission	99.818%
Prix de rachat	Sans objet
Classification comptable	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	09/07/2024
Perpétuel ou à durée déterminée	A durée déterminée
Échéance initiale	09/10/2034
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Entre le 09/07/2029 et le 09/10/2029 100%
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
<i>Coupons/dividendes</i>	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe jusqu'au 09/10/2029 puis flottant
Taux du coupon et indice éventuel associé	5,50% jusqu'au 09/10/2029, puis Taux moyen Swap 5 ans EUR +2,75%
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Obligatoire
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Non
Convertible ou non convertible	non convertible
Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
Si convertible, taux de conversion	Sans objet
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	3
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

	Informations qualitatives ou quantitatives
Émetteur	RCI Banque S.A.
Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR001400Y5Z1
Placement public ou privé	Placement Public
Droit(s) régissant l'instrument	Droit Français
Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
<i>Traitement réglementaire</i>	
Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé

LES RISQUES - PILIER III

	Informations qualitatives ou quantitatives
Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	514 MEUR
Valeur nominale de l'instrument	100 000 EUR
Prix d'émission	99,872%
Prix de rachat	Sans objet
Classification comptable	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	24/03/2025
Perpétuel ou à durée déterminée	A durée déterminée
Échéance initiale	24/03/2037
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Entre le 24/12/2031 et le 24/03/2032 100%
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
Coupons/dividendes	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe jusqu'au 24/03/2032 puis flottant
Taux du coupon et indice éventuel associé	4,75% jusqu'au 24/03/2032, puis Taux moyen Swap 5 ans EUR +2,20%
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
Cumulatif ou non cumulatif	non
Convertible ou non convertible	non convertible
Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
Si convertible, taux de conversion	Sans objet
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	3
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Voir Final Terms sur le site de l'émetteur https://www.mobilize-sites/default/files/media/pdf/RCI%20Banque%20-%20Final%20Terms%20-%20ch%202025%2810309895390.3%29%20%28002%29%20%282%29.pdf

	Informations qualitatives ou quantitatives
Émetteur	Banco RCI Brasil S.A.
Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	BRCAMRLFI312
Placement public ou privé	Placement Public
Droit(s) régissant l'instrument	Droit Brésilien
Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
Traitement réglementaire	
Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et Consolidé
Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	28 MEUR

LES RISQUES - PILIER III

	Informations qualitatives ou quantitatives
Valeur nominale de l'instrument	200 100 000 BRL
Prix d'émission	100%
Prix de rachat	Sans objet
Classification comptable	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	04/11/2024
Perpétuel ou à durée déterminée	A durée déterminée
Échéance initiale	04/11/2034
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	04/11/2029 100%
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	04/05/2030, 04/11/2030, 04/05/2031, 04/11/2031, 04/05/2032, 04/11/2032, 04/05/2033, 04/11/2033, 04/05/2034
<i>Coupons/dividendes</i>	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
Taux du coupon et indice éventuel associé	100% des DI - One-Day Interbanking Deposits, « over extra-group », exprimés en pourcentage par an, sur la base de deux cent cinquante-deux (252) jours ouvrables, plus une surcharge égale à 1,15% par an, sur la base de deux cent cinquante-deux (252) jours ouvrables (base annuelle)
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
Cumulatif ou non cumulatif	non
Convertible ou non convertible	non convertible
Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
Si convertible, taux de conversion	Sans objet
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	Sans objet
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

	Informations qualitatives ou quantitatives
Émetteur	RCI Finance Maroc
Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	MA0000097545
Placement public ou privé	Placement Privé
Droit(s) régissant l'instrument	Droit Marocain
Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
<i>Traitement réglementaire</i>	
Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et Consolidé
Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63

LES RISQUES - PILIER III

	Informations qualitatives ou quantitatives
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	11 MEUR
Valeur nominale de l'instrument	120 000 000 MAD
Prix d'émission	100%
Prix de rachat	Sans objet
Classification comptable	Passif - coût amorti
Date d'émission initiale	12/12/2025
Perpétuel ou à durée déterminée	A durée déterminée
Échéance initiale	12/12/2035
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	12/12/2030 100%
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	12/12/2031, 12/12/2032, 12/12/33, 12/12/34
<i>Coupons/dividendes</i>	
Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
Taux du coupon et indice éventuel associé	Taux 52 semaines du bon du Trésor Marocain + 1,50%
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
Cumulatif ou non cumulatif	non
Convertible ou non convertible	non convertible
Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
Si convertible, taux de conversion	Sans objet
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de ré augmentation du capital	Sans objet
Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	Sans objet
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

LES RISQUES - PILIER III

EU CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

En millions d'euros

	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves	Montants	Ref CC2
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents <i>dont: Type d'instrument 1</i> <i>dont: Type d'instrument 2</i> <i>dont: Type d'instrument 3</i>	814 100 714	A
2	Résultats non distribués	2 615	B
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	3 496	C
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux		
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)		
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	261	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	7 187	

LES RISQUES - PILIER III

	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant -)	-1	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant -)	-362	Part of E
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant -)	-76	
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-40	
12	Montants -s résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-268	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant -)		
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	4	D1
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant -)		
16	Détentions directes et indirectes par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant -)		
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction		
EU-20b	<i>dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant -)</i>		
EU-20c	<i>dont: positions de titrisation (montant -)</i>		
EU-20d	<i>dont: positions de négociation non dénouées (montant -)</i>		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant -)		
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant -)		
23	<i>dont: detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>		
25	<i>dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>		
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant -)		
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant -)		
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant -)		
27a	Autres ajustements réglementaires	-53	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-797	
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 390	

LES RISQUES - PILIER III

	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	Montants	Ref CC2
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	400	
31	<i>dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable</i>		
32	<i>dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable</i>		
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1		
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT1		
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT1		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5)		
35	<i>dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>		
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	400	

	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant -)		
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant -)		
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant -)		
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1		
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)		
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	400	

45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	6 790	
----	---	--------------	--

	Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments	Montants	Ref CC2
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	1 318	D2
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR		
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à l'exclusion progressive des T2		
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à l'exclusion progressive des T2		
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		
49	<i>dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>		
50	Ajustements pour risque de crédit		
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	1 318	

LES RISQUES - PILIER III

	Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant -)		
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant -)		
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant -)		
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2		
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 318	

59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	8 108	
----	---	--------------	--

60	Montant total d'exposition au risque	50 422	
----	---	---------------	--

	Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins	Montants	Ref CC2
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	12,67%	
62	Fonds propres de catégorie 1	13,47%	
63	Total des fonds propres	16,08%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	9,07%	
65	dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,81%	
67	dont: exigence de coussin pour le risque systémique		
EU-67a	dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)		
EU-67b	onnt : exigences supplémentaires en matière de fonds propres pour faire face aux risques autres que le risque d'effet de levier excessif	1,27%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles après le respect des exigences (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	5,78%	

	Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)	Montants	Ref CC2
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)		
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	325	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	211	

	Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2	Montants	Ref CC2
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)		
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	262	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)		
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	137	

LES RISQUES - PILIER III

	Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)	Montants	Ref CC2
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive		
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive		
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive		
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		

C - EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1er janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 : règlement (UE) n° 575/2013 et directive 2013/36/EU transposée par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014.

RCI Banque S.A. ne détient aucun établissement de crédit non-consolidé ayant un niveau de fonds propres effectifs inférieur à son niveau d'exigence en fonds propres.

LES RISQUES - PILIER III

EU OV1 — Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque

En Millions d'euros		Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales en fonds propres
		06/2026 a	12/2025 b	06/2026 c
1	Risque de crédit (hors CCR)	43 632	42 348	3 491
2	dont : approche standard (SA)	20 761	17 059	1 661
3	dont : approche NI simple (F-IRB)	4 197	5 579	336
4	dont : approche par référencement			
EU 4a	dont : actions selon la méthode de pondération simple			
5	dont : approche fondée / notations internes « avancée » (A-IRB)	18 673	19 710	1 494
6	Risque de Crédit de contrepartie - CCR	187	147	15
7	dont : approche standard (SA)	162	128	13
8	dont : approche par modèle interne (IMM)			
EU 8a	dont : expositions sur une CCP	25	19	2
9	dont : autres risques CCR			
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit — risque de CVA	265	189	21
EU 10a	Dont approche standard (SA)			
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	265	189	21
EU 10c	Dont approche simplifiée			
15	Risque de règlement			
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)			
17	dont : approche SEC-IRBA			
18	dont : SEC-ERBA (y compris IAA)			
19	dont : approche SEC-SA			
EU 19a	dont : déduction à 1250%			
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	1 349	1 261	108
21	dont : méthode standard alternative (A-SA)			
EU 21a	dont : méthode standard simplifiée (S-SA)	1 349	1 261	108
22	dont : approche fondée sur les modèles internes (A-IMA)			
EU 22a	Grands risques			
EU 23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation			
24	Risque opérationnel	4 990	4 990	399
24a	Expositions sur crypto-actifs			
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %) Pour information	1338	1354	107
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	72,5%		
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)			
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)			
29	Total	50 422	48 935	4 034

LES RISQUES - PILIER III

D - PILOTAGE DU CAPITAL INTERNE

EU OVC — Informations ICAAP

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 438, point a), du CRR	(a)	Méthode d'évaluation de l'adéquation des fonds propres	Le suivi du capital économique interne est assuré par l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP). Il est conçu comme un processus continu intégré à la gouvernance globale et s'assure de l'adéquation des fonds propres aux risques pris par la banque, sur la base de son évaluation interne. L'ICAAP combine les principaux processus suivants : - Processus d'évaluation des risques : le groupe Mobilize F.S. analyse l'ensemble des expositions aux risques composant les risques réglementaires : risques de crédit, risques opérationnels, risques de marché et autres risques dont le besoin en fonds propres peut être évalué par des mesures quantitatives ou qualitatives. Le processus d'évaluation des risques et les résultats sont conformes au cadre de gestion des risques. - Processus de définition des scénarios de référence et stressés : le groupe Mobilize F.S., en cohérence avec le processus budgétaire et sa stratégie, définit les hypothèses du scénario de référence et des scénarios stressés retenus pour les prévisions. - Processus de calcul de l'adéquation des fonds propres économiques : le groupe Mobilize F.S., risque par risque, évalue régulièrement les besoins en capital économique et s'assure que le capital interne disponible est suffisant pour couvrir ces besoins. La comparaison est également effectuée entre les exigences de fonds propres économiques et les exigences de fonds propres réglementaires. - Processus d'attribution : le groupe Mobilize F.S. s'assure que le niveau de capital économique alloué couvre les besoins identifiés. - Le processus d'analyse d'impact sur le capital de tout investissement stratégique.
Article 438, point c), du CRR	(b)	À la demande de l'autorité compétente pertinente, le résultat du processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de l'établissement	Non applicable

E - RATIO DE LEVIER

La réglementation Bâle III / CRD IV introduit le ratio de levier dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres basées sur les risques pondérés afin d'éviter un développement excessif des expositions par rapport aux fonds propres.

L'article 429 du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) précise les modalités relatives au calcul du ratio de levier ; il a été modifié et remplacé par le règlement 2024/1623 du Parlement européen et du conseil du 31 mai 2024 (dit règlement « CRR 3 »). Le ratio de levier est calculé comme le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total d'expositions, qui comprend les actifs au bilan ainsi que le hors bilan évalués selon une approche prudentielle.

Depuis le 1er janvier 2015, la publication du ratio de levier est obligatoire (article 521-2a du CRR) au moins une fois par an (article 433 du CRR) et conjointement à celle des états financiers (BCBS270 article 45).

Rapport sur les risques PILIER III au 30 Juin 2026

LES RISQUES - PILIER III

Le ratio de levier du groupe Mobilize F.S., calculé selon les règles CRR 3 / CRD VI, atteint 8,52% au 30 juin 2026, en légère baisse par rapport au 31 Décembre 2025, période à laquelle ce même ratio était de 8,55%.

EU LR1 – LRSum : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

En millions d'euros		30/06/2026
		a
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	76 239
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	94
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	745
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	3 543
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-1
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	
12	Autres ajustements	-929
13	Mesure de l'exposition totale	79 691

Le groupe Mobilize F.S. ne dispose d'aucun actif fiduciaire non comptabilisé conformément à l'article 429bis du CRR.

EU LR2 – LRCom : Ratio de levier – déclaration commune

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

		30/06/2026	31/12/2025
		a	b
	Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)		
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	76 001	73 754
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable		
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)		
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)		
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)		
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-748	-664
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	75 254	73 091
	Expositions sur dérivés		
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	209	178
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée		
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	686	568
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée		
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale		
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)		
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)		
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale)		
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus		
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)		
13	Expositions totales sur dérivés	894	746

LES RISQUES - PILIER III

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

		30/06/2026	31/12/2025
		a	b
	Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)		
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes		
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)		
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT		
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR		
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent		
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)		
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres		
	Autres expositions de hors bilan		
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	3 548	2 514
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-4	-5
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)		
22	Expositions de hors bilan	3 543	2 510
	Expositions exclues		
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)		
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))		
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)		
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)		
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)		
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)		
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)		
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)		
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)		
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)		
EU-22k	Expositions sur les actionnaires exclues en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1 point d bis, du CRR		
EU-22l	Expositions déduites en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point q, du CRR		
EU-22m	(Total des expositions exemptées)		

LES RISQUES - PILIER III

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

		30/06/2026	31/12/2025
		a	b
	Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
23	Fonds propres de catégorie 1	6 790	6 526
24	Mesure de l'exposition totale	79 691	76 346
	Ratio de levier		
25	Ratio de levier (%)	8,52%	8,55%
EU-25	Ratio de levier (sans l'ajustement dû aux expositions exclues des banques publiques de développement - Investissements du secteur public) (%)	8,52%	8,55%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	8,52%	8,55%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)		
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)		
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET 1		
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)		
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)		
	Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes		
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		
	Publication des valeurs moyennes		
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	79 691	76 346
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	79 691	76 346
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,52%	8,55%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,52%	8,55%

LES RISQUES - PILIER III

EU LR3 – LRSpl : Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

30/06/2026

a

EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:	76 001
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	76 001
EU-4	<i>Obligations garanties</i>	
EU-5	<i>Expositions considérées comme souveraines</i>	5 551
EU-6	<i>Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains</i>	141
EU-7	<i>Établissements</i>	2 472
EU-8	<i>Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	
EU-9	<i>Expositions sur la clientèle de détail</i>	44 922
EU-10	<i>Entreprises</i>	18 434
EU-11	<i>Expositions en défaut</i>	730
EU-12	<i>Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)</i>	3 752

EU LRA - Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier

Descriptions des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif	Le groupe Mobilize F.S. suit le ratio de levier sur une base mensuelle avec une information au niveau du Comité exécutif. Ce ratio est également inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité des risques du Conseil d'administration. Une limite interne a été fixée et un système d'alerte a été mis en place.
Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier au cours de la période à laquelle se rapporte le ratio de levier communiqué par l'établissement	Le groupe Mobilize F.S. présente un ratio de levier Bâle III à 8,52% à fin juin 2026 contre 8,55% à fin décembre 2025. Au numérateur, les fonds propres Tier I s'élèvent à 6 790 MEUR, en hausse par rapport au 31 décembre 2025, qui s'explique essentiellement par la comptabilisation du résultat du S1 net du dividende prévisionnel. Au dénominateur, la valeur exposée au risque s'élève à 79 691 MEUR, en progression par rapport au 31 décembre 2025, principalement en lien avec la hausse des expositions liées aux activités clientèles et réseaux.

F - PILOTAGE DU RATIO DE LEVIER

Le pilotage du ratio de levier consiste à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du groupe (dénominateur du ratio). Un suivi mensuel s'assure que le ratio de levier est supérieur au minimum de 3% entériné avec l'adoption du paquet bancaire (CRR 2 / CRD V).

III - RISQUE DE CREDIT

A - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe Mobilize Financial Services applique les dispositions d'IFRS 9 relatives à la dépréciation des instruments financiers et distingue trois niveaux de classement des expositions en fonction de l'évolution du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. Les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base individuelle ou collective selon la nature et les caractéristiques des portefeuilles concernés.

Les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des dépréciations sont décrits dans la Partie A des annexes aux états financiers consolidés.

Les expositions sont réparties selon les catégories suivantes :

- **Bucket 1** : expositions ne présentant aucune augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou dont la dégradation est jugée non significative ;
- **Bucket 2** : expositions ayant enregistré une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, ainsi que les contreparties financières ne disposant pas d'une notation Investment Grade ;
- **Bucket 3** : expositions identifiées comme étant en situation de défaut conformément aux critères réglementaires applicables.

Dans le cadre de l'identification des expositions non performantes et de la détermination du défaut, le Groupe Mobilize Financial Services applique les dispositions des lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne (ABE) **EBA/GL/2016/07 – Guidelines on the application of the definition of default**, publiées le 18 janvier 2017, ainsi que les normes techniques réglementaires **EBA/RTS/2016/06 – Regulatory Technical Standards on the materiality thresholds for credit obligations past due**, publiées le 28 septembre 2016.

Ces exigences réglementaires définissent les critères de déclassement des expositions vers le statut de défaut et assurent une application homogène de la définition du défaut au sein du Groupe.

LES RISQUES - PILIER III

EU CR1 - Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes

LES RISQUES - PILIER III

En millions d'euros		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions					
		Exposition performante			Exposition non performante			Exposition performante			Exposition non performante		
			Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3		Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	6 464	6 464										
010	Prêts et avances	61 947	57 349	4 583	1 530		1 466	-460	-285	-174	-815		-794
020	<i>Banques centrales</i>												
030	<i>Administrations publiques</i>	137	110	27	13		13	0	0		-1		-1
040	<i>Etablissements de crédit</i>	85	64	20				0	0				
050	<i>Autres entreprises financières</i>	0	0		0		0				0		0
060	<i>Entreprises non financières</i>	24 775	22 786	1 980	582		544	-128	-78	-50	-244		-232
070	<i>Dont PME</i>	9 454	8 721	732	380		352	-90	-58	-33	-201		-192
080	<i>Ménages</i>	36 950	34 389	2 556	935		909	-332	-207	-124	-570		-561
090	Titres de créance	141	101	40				0	0				
100	<i>Banques centrales</i>	66	66					0	0				
110	<i>Administrations publiques</i>	71	30	40				0	0				
120	<i>Etablissements de crédit</i>												
130	<i>Autres entreprises financières</i>	4	4										
140	<i>Entreprises non financières</i>												
150	Expositions hors bilan	4 184	4 182	2	4		3	-5	-5	0	-1		-1
160	<i>Banques centrales</i>												
170	<i>Administrations publiques</i>	2	2	0	0		0	0	0		0		0
180	<i>Etablissements de crédit</i>	386	386					0	0				
190	<i>Autres entreprises financières</i>												
200	<i>Entreprises non financières</i>	1 581	1 579	2	4		3	-3	-3	0	-1		-1
210	<i>Ménages</i>	2 215	2 215	0	0		0	-2	-2	0	0		0
220	Total	72 736	68 096	4 626	1 535		1 470	-465	-291	-174	-816		-795

LES RISQUES - PILIER III

EU CR2 - Variations du stock de prêts et avances non performants

En millions d'euros		Valeur comptable brute a
010	Stock initial de prêts et avances non performants	1 366
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	534
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	370
040	Sorties dues à des sorties de bilan	91
050	Sorties dues à d'autres situations	279
060	Stock final de prêts et avances non performants	1 530

Les expositions en défaut et ajustements de valeurs sur les « autres catégories d'exposition » sont non significatives.

EU CQ1- Qualité de crédit des expositions renégociées

En millions d'euros		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes	Dont en défaut	Dont dépréciées	Expo renégociées performantes	Expo renégociées non performantes		dont non performante restructurée
		a	b	c	d	e	f	g	h
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue								
010	Prêts et avances	58	108	108	108	-2	-71	2	
020	Banques centrales								
030	Administrations publiques								
040	Etablissements de crédit								
050	Autres entreprises financières								
060	Entreprises non financières	4	12	12	12	0	-8	0	
070	Ménages	55	96	96	96	-2	-62	2	
080	Titres de créance								
090	Engagements de prêt donnés								
100	Total	58	108	108	108	-2	-71	2	

LES RISQUES - PILIER III

EU CQ3 - Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance

En millions d'euros		Valeur comptable brute / Montant nominal											
		Exposition performante			Exposition non performante								
		a	Pas en souffrance ou en souffrance ?30 jours b	En souffrance > 30 Jours et ? 90 Jous c	d	Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ?90 jours e	En souffrance > 90 et ? 180 jours f	En souffrance > 180 et ? 365 jours g	En souffrance > 1 et ? 2 ans h	En souffrance > 2 et ? 5 ans i	En souffrance > 5 et ? 7 ans j	En souffrance > 7 ans k	Dont en défaut l
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	6 464	6 464										
010	Prêts et avances	61 947	60 669	1 278	1 530	513	292	205	234	241	27	18	1 530
020	Banques centrales												
030	Administrations publiques	137	135	2	13	3	3	1	2	2	0	0	13
040	Etablissements de crédit	85	85										
050	Autres entreprises financières	0	0		0	0							0
060	Entreprises non financières	24 775	23 628	1 147	582	195	169	71	74	65	7	2	582
070	Dont PME	9 454	8 973	482	380	12	156	69	71	63	7	2	380
080	Ménages	36 950	36 822	128	935	314	120	133	158	174	20	16	935
090	Titres de créance	141	141										
100	Banques centrales	66	66										
110	Administrations centrales	71	71										
120	Etablissements de crédit												
130	Autres entreprises financières	4	4										
140	Entreprises non financières												
150	Expositions hors bilan	4 184			4								4
160	Banques centrales												
170	Administrations publiques	2			0								0
180	Etablissements de crédit	386											
190	Autres entreprises financières												
200	Entreprises non financières	1 581			4								4
210	Ménages	2 215			0								0
220	Total	72 736	67 275	1 278	1 535	513	292	205	234	241	27	18	1 530

LES RISQUES - PILIER III

EU CQ4 - Qualité des expositions non performantes par situation géographique

En millions d'euros		Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Prov. sur les engagements de financement et de	Variation négative de la JV du risque de crédit sur expo non
		a	Dont non performant	Dont en défaut	Dont soumises à dépréciation			
010	Expositions au Bilan	70 083	1 530	1 530	70 079	- 1 275		
011	France	20 569	570	570	20 569	- 423		
012	Allemagne	9 846	146	146	9 846	- 122		
013	Italie	7 671	70	70	7 671	- 69		
014	Grande-Bretagne	6 906	118	118	6 906	- 149		
015	Espagne	6 272	85	85	6 272	- 90		
016	Brésil	2 542	75	75	2 542	- 52		
017	Corée du sud	1 273	38	38	1 273	- 44		
018	Pologne	1 345	45	45	1 345	- 24		
100	Colombie	990	204	204	987	- 159		
110	Suisse	1 176	22	22	1 176	- 15		
120	Pays-bas	584	3	3	584	- 3		
130	Autres pays	10 911	157	157	10 911	- 122		
140	Expositions Hors-bilan	4 188	4	4			- 6	
150	France	1 774	2	2			- 3	
160	Allemagne	944	1	1			- 1	
170	Italie	300	1	1			- 1	
180	Grande-Bretagne	205	0	0			- 0	
190	Espagne	114	0	0			- 0	
200	Brésil	97	-	-			-	
210	Corée du sud	1	-	-			-	
220	Pologne	351	0	0			- 0	
230	Colombie	57	-	-			- 1	
240	Suisse	56	0	0			- 0	
250	Pays-bas	49	-	-			- 0	
260	Autres pays	240	-	-			- 0	
270	Total	74 271	1 535	1 535	70 079	- 1 275	- 6	

LES RISQUES - PILIER III

EU CQ5 - Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité

En millions d'euros		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Var - de JV du risque de crédit sur expo non perf.
		a	Dont non performant	Dont en défaut	Dt prêts et avances soumis à dépréciat.		
010	Agriculture, sylviculture et pêche	125	4	4	125	-3	
020	Industries extractives	23	0	0	23	0	
030	Industrie manufacturière	1 434	40	40	1 434	-34	
040	Production et dist. d'élect., gaz, vapeur et air condition.	115	2	2	115	-2	
050	Production et distribution d'eau	87	11	11	87	-2	
060	Construction	1 889	75	75	1 889	-52	
070	Commerce	17 669	282	282	17 669	-157	
080	Transport et stockage	601	35	35	601	-17	
090	Hébergement et restauration	256	13	13	256	-6	
100	Information et communication	152	7	7	152	-5	
110	Activités financières et d'assurance	25	2	2	25	-1	
120	Activités immobilières	137	8	8	137	-7	
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	538	34	34	538	-24	
140	Activités de services administratifs et de soutien	867	27	27	867	-23	
150	Adm. publique et défense, sécurité sociale obligatoire	254	9	9	254	-9	
160	Enseignement	79	6	6	79	-5	
170	Santé humaine et action sociale	278	8	8	278	-7	
180	Arts, spectacles et activités récréatives	108	5	5	108	-4	
190	Autres services	719	15	15	719	-13	
200	Total	25 357	582	582	25 357	-372	

EU CQ7 - Sûretés obtenues par prise de possession et exécution

LES RISQUES - PILIER III

En millions d'euros		Valeur à la compta. initiale	Variations négatives cumulées
		a	b
010	Immobilisations corporelles (PP&E)		
020	Autre que PP&E		
030	<i>Biens immobiliers résidentiels</i>		
040	<i>Biens immobiliers commerciaux</i>		
050	<i>Biens meubles (automobiles, navires, etc.)</i>		
060	<i>Actions et titres de créance</i>		
070	Autres sûretés		
080	Total		

B - ACTIFS PONDÉRÉS

Le groupe Mobilize Financial Services calcule ses exigences en fonds propres au titre du risque de crédit conformément aux dispositions du règlement (UE) n°575/2013 (CRR) en appliquant, selon les portefeuilles concernés, soit l'approche fondée sur les notations internes (IRB), soit l'approche standard.

L'approche fondée sur les notations internes est utilisée pour les portefeuilles ayant fait l'objet d'une autorisation préalable de l'autorité compétente et pour lesquels les modèles internes demeurent en vigueur. Les autres expositions sont traitées selon l'approche standard.

Au cours des dernières années, à la suite des échanges avec l'autorité de supervision prudentielle, plusieurs portefeuilles historiquement traités selon l'approche IRB ont fait l'objet d'un retour vers l'approche standard. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre du programme de simplification et de revue du dispositif de notation interne mené avec la Banque Centrale Européenne. Parmi les principaux changements intervenus figurent notamment le retour en approche standard des portefeuilles Corporate France, Entreprises Espagne et Italie, Allemagne Réseau R2 ainsi que des portefeuilles Grand Public et SME Retail de la Corée du Sud.

C - APPROCHE FONDÉE SUR LES NOTATIONS INTERNES (IRB)

Le groupe Mobilize Financial Services calcule ses exigences en fonds propres au titre du risque de crédit conformément aux dispositions du règlement (UE) n°575/2013 (CRR) en appliquant, selon les portefeuilles concernés, soit l'approche fondée sur les notations internes (IRB), soit l'approche standard.

L'approche fondée sur les notations internes est utilisée pour les portefeuilles ayant fait l'objet d'une autorisation préalable de l'autorité compétente et pour lesquels les modèles internes demeurent en vigueur. Les autres expositions sont traitées selon l'approche standard.

Au cours de l'exercice 2025, dans le cadre de la revue annuelle de sa stratégie relative aux modèles internes, le groupe Mobilize Financial Services a engagé un programme de rationalisation de son dispositif IRB visant à concentrer l'utilisation des approches fondées sur les notations internes sur les portefeuilles présentant le caractère le plus stratégique au regard du profil de risque, des exigences prudentielles et des bénéfices attendus de l'utilisation des modèles internes.

Dans ce contexte, le Groupe a soumis à la Banque Centrale Européenne une demande de retour vers l'approche standard pour plusieurs portefeuilles considérés comme non stratégiques au regard de cette revue. À l'issue de l'instruction de ce dossier, la Banque Centrale Européenne a accordé son autorisation au cours du premier trimestre 2026, conduisant à la migration effective de ces portefeuilles vers l'approche standard à compter de l'exercice 2026.

Parmi les principaux portefeuilles concernés figurent notamment les portefeuilles Corporate France, Entreprises Espagne et Italie, Allemagne Réseau R2 ainsi que les portefeuilles Grand Public et SME Retail de la Corée du Sud.

La revue du dispositif de notation interne demeure toutefois en cours. Dans le cadre de sa trajectoire d'optimisation et de simplification de son architecture de modèles, le Groupe poursuit ses échanges avec les autorités de supervision. De nouvelles évolutions du périmètre d'application des approches fondées sur les notations internes pourraient ainsi intervenir au cours du second semestre 2026, sous réserve des autorisations prudentielles requises.

D - APPROCHE STANDARD

Pour les expositions qui ne sont pas couvertes par une autorisation d'utilisation de modèles internes ou qui ont fait l'objet d'un retour vers l'approche standard, le groupe Mobilize Financial Services applique les dispositions prévues par la Partie Trois du règlement (UE) n°575/2013 (CRR).

Dans ce cadre, les actifs pondérés sont déterminés sur la base des pondérations réglementaires applicables à chaque catégorie d'exposition. Les pondérations tiennent compte de la nature de la contrepartie, du type d'exposition et, lorsque cela est applicable, de la qualité de crédit reconnue par le cadre réglementaire.

L'approche standard couvre notamment les portefeuilles ayant fait l'objet d'un retour en standard à la suite des revues prudentielles menées avec la Banque Centrale Européenne, ainsi que l'ensemble des expositions pour lesquelles aucune homologation IRB n'est appliquée.

E - GOUVERNANCE, CONTROLES ET SUPERVISION DES MODELES INTERNES

Le dispositif de notation interne du groupe Mobilize Financial Services fait l'objet d'un cadre de gouvernance, de contrôle et de validation conforme aux exigences du règlement (UE) n°575/2013 et aux attentes prudentielles de la Banque Centrale Européenne.

Les modèles internes sont soumis à un suivi permanent par les équipes de première ligne de défense afin de s'assurer de leur performance, de leur stabilité et de leur conformité aux hypothèses de développement. Ces contrôles portent notamment sur la qualité des données, le pouvoir discriminant des modèles, la calibration des paramètres prudentiels ainsi que le respect des seuils d'alerte définis dans le cadre de gouvernance des modèles.

L'ensemble des modèles fait par ailleurs l'objet d'une validation indépendante réalisée par la fonction de validation des modèles, conformément au principe de séparation entre développement et validation. Les conclusions de ces travaux sont présentées aux instances de gouvernance compétentes et donnent lieu, le cas échéant, à la mise en œuvre de plans d'actions correctifs.

Le dispositif IRB est également soumis à des revues régulières des autorités de supervision dans le cadre des inspections sur place, des procédures d'homologation ainsi que des revues thématiques conduites par la Banque Centrale Européenne. Ces travaux peuvent conduire à l'émission d'obligations prudentielles, de recommandations ou d'attentes de supervision destinées à renforcer la robustesse du dispositif. Les actions de remédiation associées font l'objet d'un suivi régulier jusqu'à leur clôture complète.

F - SEGMENTATION DES EXPOSITIONS EN METHODE AVANCEE

Les informations quantitatives présentées ci-après sont exprimées en expositions brutes, avant application des facteurs de conversion en équivalent crédit et des techniques d'atténuation du risque de crédit.

Au 30 juin 2026, les taux moyens de pondération des expositions relevant de l'approche fondée sur les notations internes s'élèvent à **42 % sur les portefeuilles de clientèle de détail** et à **57 % sur les portefeuilles Entreprises**.

Les exigences en fonds propres relatives à ces portefeuilles sont calculées conformément aux dispositions du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), sur la base des paramètres prudentiels estimés au moyen des modèles internes autorisés par l'autorité compétente.

LES RISQUES - PILIER III

EU CR6 - Approche MI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD

En Millions d'euros	Expositions au bilan	Expositions de hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Probabilités de défaut	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
A-IRB Entreprises												
0,00 à <0,15	20	1	1,0	21	0,05%	12	25,34%	1,2	1	5,78%	0	0
0,00 à <0,10	20	1	1,0	21	0,05%	12	25,34%	1,2	1	5,78%	0	0
0,10 à <0,15												
0,15 à <0,25												
0,25 à <0,50	68	1	1,0	69	0,41%	42	25,20%	1,1	17	25,27%	0	0
0,50 à <0,75	1 055	17	1,0	1 072	0,59%	172	25,22%	1,1	333	31,03%	2	0
0,75 à <2,50	1 234	1	1,0	1 236	1,48%	330	25,33%	1,0	566	45,80%	5	-1
0,75 à <1,75	838	1	1,0	840	1,23%	207	25,33%	1,0	362	43,07%	3	-1
1,75 à <2,50	396			396	2,02%	123	25,31%	1,1	204	51,59%	2	0
2,50 à <10,00	1 754	14	1,0	1 768	3,82%	501	25,52%	1,0	1 144	64,69%	17	-4
2,50 à <5,00	1 532	14	1,0	1 547	3,29%	432	25,47%	1,0	961	62,14%	13	-3
5,00 à <10,00	221	0	1,0	221	7,49%	69	25,84%	1,0	183	82,49%	4	-1
10,00 à <100,00	536	9	1,0	545	17,72%	84	25,35%	1,1	634	116,33%	25	-6
10,00 à <20,00	399	7	1,0	406	14,67%	46	25,33%	1,1	455	111,98%	15	-3
20,00 à <30,00	128	2	1,0	130	25,97%	31	25,40%	1,1	171	130,92%	9	-2
30,00 à <100,00	9			9	36,22%	7	25,59%	1,0	9	101,08%	1	0
100,00 (Défaut)	29			29	100,00%	44	30,90%	1,0	33	114,25%	6	-7
Sous-Total A-IRB Entreprises	4 696	44	1,0	4 739	4,60%	1 185	25,41%	1,0	2 728	57,57%	54	-18
A-IRB Détail												
0,00 à <0,15	814	298	1,0	1 112	0,11%	212 495	40,46%		122	10,94%	1	0
0,00 à <0,10	237	12	1,0	249	0,09%	32 905	33,87%		20	7,84%	0	0
0,10 à <0,15	577	286	1,0	863	0,12%	179 590	42,36%		102	11,83%	0	0
0,15 à <0,25	861	125	1,0	986	0,22%	89 427	38,77%		177	17,95%	1	-1
0,25 à <0,50	7 044	506	1,0	7 551	0,37%	495 445	39,85%		1 856	24,58%	11	-12
0,50 à <0,75	5 895	201	1,0	6 096	0,66%	341 895	42,12%		2 212	36,28%	17	-11
0,75 à <2,50	14 620	720	1,0	15 340	1,35%	868 869	40,68%		6 970	45,44%	86	-65
0,75 à <1,75	10 955	535	1,0	11 490	1,07%	647 415	40,30%		4 843	42,15%	51	-35
1,75 à <2,50	3 665	185	1,0	3 850	2,18%	221 454	41,80%		2 127	55,26%	35	-31
2,50 à <10,00	4 449	105	1,0	4 555	4,67%	321 599	41,40%		2 798	61,44%	88	-72
2,50 à <5,00	2 906	68	1,0	2 974	3,58%	208 952	41,41%		1 797	60,42%	44	-38
5,00 à <10,00	1 543	38	1,0	1 580	6,72%	112 647	41,37%		1 001	63,38%	44	-34
10,00 à <100,00	1 477	20	1,0	1 498	23,49%	105 496	40,16%		1 319	88,06%	142	-123
10,00 à <20,00	589	11	1,0	600	12,16%	41 547	40,51%		444	74,01%	30	-36
20,00 à <30,00	627	7	1,0	634	23,94%	38 163	39,13%		575	90,61%	60	-42
30,00 à <100,00	261	2	1,0	263	48,25%	25 786	41,88%		300	114,00%	52	-45
100,00 (Défaut)	717	2	1,0	718	100,00%	69 723	77,13%		491	68,35%	516	-415
Sous-Total A-IRB Détail	35 877	1 977	1,0	37 854	4,13%	2 504 949	41,45%		15 945	42,12%	862	-700
Total A-IRB	40 573	2 021	1,0	42 594	4,18%	2 506 134	39,66%	1,0	18 673	43,84%	916	-718

LES RISQUES - PILIER III

En Millions d'euros	Expositions au bilan	Expositions de hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Probabilités de défaut	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
F-IRB Entreprises												
0,00 à <0,15	114			114	0,06%	4	40,00%	1,0	13	11,05%	0	0
0,00 à <0,10	114			114	0,06%	4	40,00%	1,0	13	11,05%	0	0
0,10 à <0,15												
0,15 à <0,25												
0,25 à <0,50												
0,50 à <0,75	59	0	1,0	59	0,65%	10	40,00%	1,0	33	56,11%	0	0
0,75 à <2,50	3 152	38	1,0	3 191	1,39%	454	38,48%	1,0	2 282	71,51%	17	-3
0,75 à <1,75	2 695	38	1,0	2 733	1,23%	339	38,23%	1,1	1 870	68,41%	13	-2
1,75 à <2,50	457			457	2,35%	115	40,00%	1,0	412	90,09%	4	0
2,50 à <10,00	1 472	3	1,0	1 475	3,50%	220	37,62%	1,0	1 439	97,53%	19	-3
2,50 à <5,00	1 348	3	1,0	1 351	3,20%	210	37,40%	1,0	1 270	93,99%	16	-2
5,00 à <10,00	124	0	1,0	124	6,77%	10	40,00%	1,0	169	136,15%	3	0
10,00 à <100,00	201	0	1,0	201	27,25%	17	40,00%	1,0	431	214,98%	22	-6
10,00 à <20,00	30			30	15,76%	12	40,00%	1,0	55	185,05%	2	0
20,00 à <30,00	171	0	1,0	171	29,26%	5	40,00%	1,0	376	220,22%	20	-6
30,00 à <100,00												
100,00 (Défaut)	93	1	1,0	93	100,00%	11	40,00%	1,0			37	-15
Sous-Total F-IRB Entreprises	5 090	43	1,0	5 132	4,76%	716	38,37%	1,03	4 197	81,78%	96	-26
Total F-IRB	5 090	43	1,0	5 132	4,76%	716	38,37%	1,0	4 197	81,78%	96	-26

LES RISQUES - PILIER III

i. Axe Contrepartie - paramètre Probabilité de Défaut (PD)

L'évaluation du risque de crédit repose sur un dispositif de notation interne permettant d'assurer une mesure homogène du risque des contreparties et de son évolution dans le temps.

Pour les portefeuilles traités selon l'approche fondée sur les notations internes (IRB), la réévaluation périodique du risque de crédit s'appuie sur :

un modèle de notation permettant l'ordonnancement des contreparties selon leur niveau de risque ;

une méthode d'estimation de la probabilité de défaut (Probability of Default – PD) associée à chaque niveau de notation.

Les modèles de notation combinent des informations relatives aux caractéristiques de la contrepartie ainsi qu'à son comportement observé au cours de la relation commerciale. Les méthodologies sont adaptées à chaque segment de clientèle afin de refléter les spécificités des populations couvertes et d'assurer un pouvoir discriminant suffisant.

La cartographie des modèles internes utilisés au sein du Groupe est présentée dans le tableau ci-après.

ii. Affectation à une classe de risque et quantification de la PD associée à chaque classe

Les systèmes de notation interne reposent sur des échelles de risque dont la granularité est adaptée à la taille et aux caractéristiques des portefeuilles concernés.

Les portefeuilles de clientèle de détail sont généralement répartis entre plusieurs classes de risque pour les expositions performantes ainsi qu'une classe de défaut. Les portefeuilles Entreprises et Réseaux disposent également d'échelles de notation permettant une différenciation appropriée du niveau de risque observé.

Afin de garantir la pertinence et le caractère prédictif des systèmes de notation, les calibrations sont réalisées de manière spécifique pour chaque couple « pays / segment de clientèle ». Une même classe de notation peut ainsi correspondre à des niveaux de risque différents selon les portefeuilles considérés.

Les probabilités de défaut associées à chaque classe sont estimées à partir de l'observation des défauts historiquement constatés et intègrent les exigences réglementaires applicables, notamment celles relatives à la définition du défaut publiée par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA Guidelines on the application of the definition of default).

Les modèles internes font l'objet d'un processus régulier de revue, de recalibrage et de validation afin de garantir leur conformité aux exigences réglementaires et leur adéquation au profil de risque des portefeuilles couverts. Les modifications significatives sont soumises à l'approbation préalable des autorités compétentes conformément au cadre réglementaire applicable.

PD moyenne des portefeuilles traités selon l'approche IRB au 30 juin 2026

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	PD moyenne au 30/06/2026
Clientèle de détail	Allemagne	1,62%
	Espagne	1,67%
	France	2,67%
	Italie	2,11%
	Royaume-Uni	3,39%
Petites et moyennes entreprises	Allemagne	2,13%
	France	4,10%
Réseaux de concessionnaires	Allemagne	3,06%
	Espagne	4,87%
	France	1,92%
	Italie	6,84%
	Royaume-Uni	3,51%

iii. Axe transaction – paramètre Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (Loss Given Default – LGD) représente l'estimation de la perte économique susceptible d'être supportée par le Groupe lorsqu'une contrepartie entre en défaut.

Rapport sur les risques PILIER III au 30 Juin 2026

LES RISQUES - PILIER III

Les paramètres de LGD sont estimés à partir de données historiques de recouvrement observées sur les portefeuilles concernés. L'estimation repose sur l'analyse des flux de récupération actualisés pour les portefeuilles Grand Public et Entreprises ainsi que sur les pertes constatées sur les expositions Réseaux.

Les modèles sont développés sur la base d'historiques de données représentatifs couvrant généralement une période supérieure à sept années. Ils tiennent compte des caractéristiques propres à chaque portefeuille ainsi que des exigences réglementaires applicables à l'approche fondée sur les notations internes.

Les paramètres font l'objet d'un processus régulier de surveillance, de validation indépendante et, le cas échéant, de recalibrage afin d'assurer leur robustesse, leur stabilité et leur conformité aux attentes prudentielles

La quantification de ces pertes par segment résulte d'un modèle statistique dont les vecteurs principaux sont l'analyse générationnelle des récupérations et la vitesse de recouvrement.

Segmentation des expositions en méthode avancée et LGD moyenne par pays

Catégorie	Pays IRBA	Segmentation de la population	LGD moyenne portefeuille sain	Taux de perte calculé au dernier Backtesting
Clientèle de détail y compris PME	FR	Crédit avec un ratio montant d'exposition / montant initial du financement ≥ 1	52,67%	23,96%
		Crédit avec un ratio montant d'exposition / montant initial du financement < 1 et durée restante de financement ≤ 36 mois	31,74%	30,32%
		Crédit avec un ratio montant d'exposition / montant initial du financement < 1 et durée restante de financement > 36 mois	41,03%	38,26%
		Leasing avec une durée restante de financement ≤ 45 mois	33,38%	19,03%
		Leasing avec une durée restante de financement > 45 mois	45,80%	25,65%
	DE	Crédit ayant une durée restante de financement ≤ 34 mois	27,43%	19,76%
		Crédit ayant une durée restante de financement > 34 mois et un ratio d'apport $> 8.57\%$	37,51%	29,00%
		Crédit ayant une durée restante de financement > 34 mois et un ratio d'apport $\leq 8.57\%$ ou Leasing	48,45%	33,47%
	ES	Durée restante de financement ≤ 24 mois	33,14%	18,64%
		$24 < \text{Durée restante de financement} \leq 35$ mois	51,30%	26,19%
		$35 < \text{Durée restante de financement} \leq 56$ mois	60,86%	33,79%
		Durée restante de financement > 56 mois	73,14%	44,35%

Catégorie	Pays IRBA	Segmentation de la population	LGD moyenne portefeuille sain	Taux de perte calculé au dernier Backtesting
	IT	Leasing	19,64%	10,74%
		Crédit et durée restante de financement <= 26 mois	31,37%	22,41%
		Crédit et 26 < durée restante de financement <= 51 mois	47,33%	35,02%
		Crédit avec durée restante de financement > 51 mois et ratio maturité en gestion / durée prévisionnelle du financement > 0	53,75%	42,98%
		Crédit avec durée restante de financement > 51 mois et ratio maturité en gestion / durée prévisionnelle du financement = 0	82,72%	57,57%
	UK	Ratio durée restante de financement / durée prévisionnelle du financement <= 65,3%	56,29%	23,41%
		Ratio durée restante de financement / durée prévisionnelle du financement > 65,3%	36,62%	36,22%

iv. Procédures de surveillance de la notation interne

Le dispositif de notation interne du groupe Mobilize Financial Services fait l'objet d'une surveillance permanente visant à s'assurer de la robustesse des modèles, de leur caractère prédictif et de leur adéquation au profil de risque des portefeuilles couverts.

Les principaux indicateurs de performance, les paramètres de risque et les données utilisées dans les modèles font l'objet d'un suivi trimestriel réalisé par les équipes en charge de la modélisation du risque de crédit. Les écarts observés entre les estimations produites par les modèles et les réalisations constatées sont analysés selon un cadre méthodologique formalisé. Ces analyses intègrent notamment l'évaluation des impacts potentiels sur les exigences réglementaires en fonds propres et donnent lieu à la production d'une documentation dédiée.

Au minimum une fois par an, une revue approfondie de l'ensemble des modèles internes est réalisée afin d'évaluer leur performance, leur stabilité et leur conformité aux exigences réglementaires et prudentielles. Les résultats de ces travaux sont présentés aux instances de gouvernance compétentes, notamment au Comité Exécutif et au Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Dans le cadre de son dispositif de veille réglementaire, le Groupe analyse en continu les évolutions du cadre prudentiel susceptibles d'avoir un impact sur les méthodologies, les paramètres ou le périmètre d'application des modèles internes. Les évolutions réglementaires significatives font l'objet d'analyses d'impact spécifiques et, lorsque nécessaire, de demandes d'autorisation adressées à l'autorité compétente.

Au cours des dernières années, le groupe Mobilize Financial Services a poursuivi l'adaptation de son dispositif de notation interne afin de tenir compte des évolutions réglementaires, des retours des autorités de supervision et de sa stratégie de gestion des modèles internes. Dans le cadre de la revue annuelle de cette stratégie menée en 2025, le Groupe a sollicité auprès de la Banque Centrale Européenne l'autorisation de revenir à l'approche standard pour plusieurs modèles et portefeuilles considérés comme non stratégiques au regard de leur profil de risque et de leur contribution au dispositif IRB.

À l'issue de l'instruction de cette demande, la Banque Centrale Européenne a accordé son autorisation au cours du premier trimestre 2026, conduisant à la migration progressive de plusieurs portefeuilles vers l'approche standard. Cette démarche s'inscrit dans un programme plus large de rationalisation et de simplification du dispositif de modèles internes du Groupe, qui demeure en cours. De nouvelles évolutions du périmètre IRB sont susceptibles d'intervenir au cours du second semestre 2026, sous réserve des autorisations prudentielles requises.

LES RISQUES - PILIER III

Par ailleurs, les modèles internes du Groupe font régulièrement l'objet de revues prudentielles et d'inspections réalisées par la Banque Centrale Européenne dans le cadre des processus de supervision continue, des inspections sur site (On-Site Inspections) et des procédures relatives aux modèles internes. Ces travaux peuvent conduire à l'émission d'obligations prudentielles, de recommandations ou d'attentes de supervision visant à renforcer la robustesse du dispositif. Les actions de remédiation associées sont suivies au sein de la gouvernance dédiée jusqu'à leur complète mise en œuvre.

Les dispositifs de notation interne, les contrôles de premier niveau ainsi que les travaux de modélisation réalisés par la Direction Analyse Quantitative du Risque de Crédit font par ailleurs l'objet d'une revue indépendante par la fonction de validation des modèles, rattachée au Département Risque et Réglementation Bancaire de la Direction de la Gestion des Risques.

Ces revues indépendantes sont réalisées conformément à un cadre méthodologique formalisé et sont présentées au sein des comités de validation dédiés. Les éventuelles recommandations formulées donnent lieu à des plans d'actions dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier jusqu'à leur clôture.

Enfin, dans le cadre de ses fonctions de contrôle périodique, l'audit interne groupe revoit les dispositifs de contrôles de premier et de second niveau pour évaluer leur conformité et leur adéquation. Enfin, l'ensemble du dispositif de contrôle de l'établissement est régulièrement soumis à des inspections du Superviseur.

EU CR8 - État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

Cette section rend compte des causes des variations trimestrielles des RWA.

En Millions d'euros		Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		06/2026	03/2026
		a	b
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	24 234	25 289
2	Taille de l'actif (+/-)	745	-448
3	Qualité de l'actif (+/-)	252	-620
4	Mises à jour des modèles (+/-)		
5	Méthodologie et politiques (+/-)		
6	Acquisitions et cessions (+/-)		
7	Variations des taux de change (+/-)	29	13
8	Autres (+/-)	-2 389	
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration	22 870	24 234

Aucune modification significative des modèles ni aucun recalibrage réglementaire n'ont été mis en œuvre au cours du premier semestre 2026. En conséquence, les rubriques « Méthodologie et politiques » et « Mises à jour des modèles » ne présentent aucun impact sur l'évolution des actifs pondérés par les risques (RWEA).

Les RWEA relatifs aux expositions traitées selon l'approche fondée sur les notations internes s'établissent à 22 870 M€ au 30 juin 2026, contre 24 234 M€ au 31 mars 2026, soit une diminution de 1 364 M€.

Cette évolution résulte principalement :

- d'une baisse des volumes d'exposition principalement liée au transfert de certains portefeuilles vers l'approche standard (-2 389 M€) ;
- d'une augmentation des volumes d'exposition (+745 M€) ;
- d'une baisse de la qualité moyenne du portefeuille (+252 M€) ;
- d'un effet défavorable lié aux variations de change (+29 M€).

G - MÉTHODE STANDARD

Les expositions soumises à l'approche standard comprennent les portefeuilles qui ne font pas l'objet d'une autorisation d'utilisation de modèles internes ainsi que les expositions ayant fait l'objet d'un retour vers l'approche standard à la suite des revues stratégiques et prudentielles du dispositif de notation interne.

LES RISQUES - PILIER III

Elles comprennent notamment les encours de financement des ventes des entités non couvertes par l'approche IRB, les expositions sur les établissements de crédit et les banques centrales ainsi que les autres actifs consolidés ne relevant pas d'une exposition de crédit traitée en approche avancée.

Pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, le groupe Mobilize Financial Services applique les dispositions de l'approche standard prévues par le règlement (UE) n°575/2013 (CRR). Lorsque la réglementation le permet, les évaluations de crédit externes de l'agence Moody's Investors Service sont utilisées pour la détermination des pondérations réglementaires applicables aux expositions sur les États souverains, les organisations internationales, les établissements de crédit et certaines expositions sur les entreprises.

Le rattachement des notations externes aux échelons de qualité de crédit (Credit Quality Steps - CQS) est réalisé conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Pour les expositions ne disposant pas d'une évaluation externe éligible, les pondérations réglementaires prévues par le CRR sont appliquées.

Par ailleurs, conformément à la stratégie de rationalisation du dispositif de modèles internes engagée en 2025, plusieurs portefeuilles précédemment traités selon l'approche IRB ont été transférés vers l'approche standard à la suite de l'autorisation accordée par la Banque Centrale Européenne au premier trimestre 2026. Cette évolution contribue à la simplification du dispositif prudentiel du Groupe et se poursuivra progressivement au cours du second semestre 2026.

S'agissant du risque de crédit de contrepartie sur instruments dérivés, les expositions relatives aux opérations de couverture de taux et de change sont déterminées conformément aux dispositions réglementaires applicables. Pour les opérations concernées, la valeur d'exposition intègre à la fois le coût de remplacement courant et une composante représentant l'exposition potentielle future calculée en fonction des caractéristiques contractuelles et de la maturité résiduelle des opérations.

LES RISQUES - PILIER III

EU CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC

En Millions d'euros		Expositions avant FCEC et après ARC		Expositions après FCEC et après ARC		RWA et densité des RWA	
		Exposition au bilan	Expositions hors bilan	Exposition au bilan	Expositions hors bilan	RWEA	Densité des RWEA
		a	b	c	d	e	f
1	Administrations centrales ou banques centrales	5 551	0	5 551	0	558	10,06%
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	141	3	141	3	50	34,68%
EU 2a	Administrations régionales ou locales	37	1	37	1	19	50,00%
EU 2b	Entités du secteur public	104	2	104	2	31	29,14%
3	Banques multilatérales de développement						
EU 3a	Organisations internationales						
4	Etablissements	2 472	83	2 472	83	879	34,41%
5	Obligations garanties						
6	Entreprises	8 792	578	8 080	578	8 161	94,25%
6.1	<i>Dont: Financement spécialisé</i>						
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	328		328		820	250,00%
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées						
EU 7b	Actions	328		328		820	250,00%
8	Clientèle de détail	10 046	551	10 045	551	7 243	68,35%
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC						
9,1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE						
9,2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels - IPRE						
9,3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux - non IPRE						
9,4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux - IPRE						
9,5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)						
10	Expositions en défaut	328	1	320	1	357	111,15%
EU 10a	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme						
EU 10b	Organismes de placement collectif (OPC)	4		4		46	1250,00%
EU 10c	Autres éléments	3 421	266	3 421	266	2 648	71,82%
12	Total	31 082	1 482	30 362	1 482	20 761	65,20%

ARC : Atténuation du Risque de Crédit

FCEC : Facteur de Conversion des Expositions de Crédit

RWA : RWEA appliqué au risque de crédit uniquement

Le pourcentage appliqué au FCEC est de 100% sur toutes les expositions hors-bilan suite à la révision des facteurs de conversion introduite CRR3. La hausse des expositions sur les « Etablissements » est principalement liée à l'application du nouveau cadre CRR3 qui modifie la méthode de notation des établissements et supprime l'utilisation des notations des souverains pour les établissements non notés. La rubrique « autres éléments » est principalement constituée des expositions aux valeurs résiduelles. Celles-ci se voient appliquer une pondération de 1/t, t étant la durée résiduelle du contrat de location exprimée en année (CRR article 134.7)

LES RISQUES - PILIER III

EU CR5 - Approche standard

[illegible]

LES RISQUES - PILIER III

H - TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

EU CR3 - Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC

En millions d'euros		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dt garantie par des dérivés de crédit
		a	b	c	d	e
1	Prêts et avances	43 114	26 828	955	25 873	
2	Titres de créance	141				
3	Total	43 255	26 828	955	25 873	
4	<i>dont expositions non-performantes</i>	<i>1 308</i>	<i>223</i>		<i>223</i>	
EU-5	<i>dont en défaut</i>	<i>1 308</i>	<i>223</i>			

EU CR7 – Approche NI – Effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC

En Millions d'euros		Mt expo. pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
		a	b
1	Admirations centrales et banques centrales – Approche NI simple		
EU 1a	Administrations régionales et locales – Approche NI simple		
EU 1b	Entités du secteur public – Approche NI simple		
2	Administrations centrales et banques centrales – Approche NI avancé		
EU 2a	Administrations régionales et locales – Approche NI avancée		
EU 12b	Entités du secteur public – Approche NI avancée		
3	Établissements – Approche NI simple		
5	Entreprises – Approche NI simple	4 197	4 197
EU 5a	<i>Entreprises – Générales</i>	4 197	4 197
EU 5b	<i>Entreprises – Financement spécialisé</i>		
EU 5c	<i>Entreprises – Créances achetées</i>		
6	Entreprises – approche NI avancée	2 728	2 728
EU 6a	<i>Entreprises – Générales</i>	2 728	2 728
EU 6b	<i>Entreprises – Financement spécialisé</i>		
EU 6c	<i>Entreprises – Créances achetées</i>		
EU 8a	Clientèle de détail - approche NI avancée	15 945	15 945
9	<i>Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles (QRRE)</i>		
10	<i>Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels</i>		
EU 10a	<i>Clientèle de détail – Créances achetées</i>		
EU 10b	<i>Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	15 945	15 945
17	Expositions faisant l'objet de l'Approche NI simple	4 197	4 197
18	Expositions faisant l'objet de l'Approche NI avancée	18 673	18 673
19	Total des expositions	22 870	22 870

LES RISQUES - PILIER III

I - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE

EU CCR1 - Analyse des expositions au CCR par approche

En Millions d'euros		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		a	b	c	d	e	f	g	h
EU1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)				1,4				
EU2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)				1,4				
1	SA-CCR (pour les dérivés)	57	106		1,4	228	228	228	162
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)								
2a	Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres								
2b	Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé								
2c	Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits								
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
5	VaR pour les OFT								
6	Total					228	228	228	162

Le RWEA sur le risque de crédit de contrepartie est basé sur l'exposition sur les dérivés, auxquels on affecte un add-on. L'exposition est ensuite pondérée par le risque selon la méthode standard - basée sur la qualité de crédit des contreparties.

LES RISQUES - PILIER III

EU CCR3 Approche standard — Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque

En Millions d'euros		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		a	b
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		25
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	614	25
3	<i>i) Dérivés de gré à gré</i>		
4	<i>ii) Dérivés négociés en bourse</i>	614	25
5	<i>iii) Opérations de financement sur titres</i>		
6	<i>iv) Ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée</i>		
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
10	Contributions non financées au fonds de défaillance		
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont		
13	<i>i) Dérivés de gré à gré</i>		
14	<i>ii) Dérivés négociés en bourse</i>		
15	<i>iii) Opérations de financement sur titres</i>		
16	<i>iv) Ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée</i>		
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
20	Contributions non financées au fonds de défaillance		

LES RISQUES - PILIER III

EU CCR5 – Composition des sûretés pour les expositions au CCR

En Millions d'euros		Sûretés utilisées dans les transactions sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie	
		Ségrégué a	Non-ségrégué b	Ségrégué c	Non-ségrégué d	Ségrégué e	Non-ségrégué f	Ségrégué g	Non-ségrégué h
1	Encaisse – monnaie locale								
2	Encaisse – autres monnaies								
3	Dettes souveraine locale								
4	Autres dettes souveraines								
5	Dettes publique								
6	Obligations d'entreprises								
7	Actions								
8	Autres sûretés								
9	Total								

Le groupe Mobilize F.S. a des transactions envers des chambres de compensation conformément à la réglementation EMIR. Les collatéraux sont versés et obtenus sous forme d'encaisses.

Ces transactions n'entrent toutefois pas dans le calcul de l'exposition au risque de crédit de contrepartie car les accords de compensation n'ont pas encore été reconnus par les autorités compétentes conformément à l'article 296 du règlement CRR.

LES RISQUES - PILIER III

EU CCR8 - Expositions sur les CCP

En Millions d'euros		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		a	b
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		25
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	614	25
3	<i>i) Dérivés de gré à gré</i>		
4	<i>ii) Dérivés négociés en bourse</i>	614	25
5	<i>iii) Opérations de financement sur titres</i>		
6	<i>iv) Ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée</i>		
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
10	Contributions non financées au fonds de défaillance		
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont		
13	<i>i) Dérivés de gré à gré</i>		
14	<i>ii) Dérivés négociés en bourse</i>		
15	<i>iii) Opérations de financement sur titres</i>		
16	<i>iv) Ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée</i>		
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
20	Contributions non financées au fonds de défaillance		

IV - RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'EVALUATION DE CREDIT

Pour tous les dérivés de gré à gré, en l'absence de recours à des dérivés reconnus comme protection de crédit, le groupe Mobilize F.S. détermine une exigence de fonds propres pour risque de CVA « Credit Valuation Adjustment ».

Cette charge en capital est destinée à couvrir les pertes en cas d'aggravation de la qualité de la contrepartie entraînant une diminution de la valeur des dérivés.

L'exigence est calculée par la méthode standard définie à l'article 384 du règlement (UE) n° 575/2013.

V - RISQUE DE LIQUIDITE

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) fixe une norme minimale pour la liquidité des banques. Il a pour objet de s'assurer qu'une banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs hautement liquides (High Quality Liquid Assets ou HQLA) non grevés, ces derniers pouvant être convertis en cash afin de lui permettre de faire face à ses besoins de liquidité pendant 30 jours calendaires dans un scénario de stress. Le LCR est ainsi défini comme le ratio des HQLA sur les Sorties nettes de Trésorerie des 30 prochains jours. Les sorties nettes représentent les sorties attendues moins le minimum entre les entrées attendues et 75% des sorties attendues.

La liquidité du groupe Mobilize F.S. est gérée par la Direction Financements et Trésorerie, qui centralise le refinancement des entités européennes du groupe et supervise la gestion du bilan de l'ensemble des entités à travers le monde.

Pour chaque trimestre, le tableau suivant présente les valeurs moyennes des HQLA, des Entrées de Trésorerie et des Sorties de Trésorerie, calculées comme la moyenne simple des observations de fin de mois sur douze mois précédant chaque fin de trimestre.

Le montant moyen de HQLA détenu au cours de la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2026 s'élève à 4 936 M€, contre 5 275 M€ au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2025. Ils étaient principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne, de la Banque d'Angleterre et de titres d'états ou supranationaux.

Au cours de la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2026, les HQLA libellés en EUR et en GBP ont représenté en moyenne respectivement 80.2% et 16.9% du total des HQLA. La proportion représentée par les HQLA libellés en Euro dans le total des HQLA a légèrement augmenté par rapport à la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2025 où elle était de 79.3% pour l'EUR et de 17.9% pour le GBP.

Les Entrées de Trésorerie du groupe Mobilize F.S. proviennent principalement des actifs commerciaux et financiers, les Sorties de Trésorerie s'expliquant elles majoritairement par les tombées de dette et le facteur d'écoulement des dépôts.

L'exigence de liquidité liée à des opérations de dérivés est limitée et représente des montants non-significatifs.

Le LCR moyen sur la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2026 s'est élevé à 378%, comparé à 387% sur la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2025.

LES RISQUES - PILIER III

EU LIQ1 - Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

En millions d'euros		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
EU 1a	Trimestre se terminant le	30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
		a	b	c	d	e	f	g	h
1	ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)								
	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					4 936	5 025	5 275	5 914
	SORTIES DE TRÉSORERIE								
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	18 925	19 022	19 157	19 317	2 046	2 053	2 065	2 078
3	<i>Dépôts stables</i>								
4	<i>Dépôts moins stables</i>	18 901	18 998	19 137	19 303	2 022	2 030	2 045	2 064
5	Financement de gros non garantis	1 129	1 109	1 160	1 212	914	899	961	1 011
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques								
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	492	479	468	486	277	270	268	284
8	Créances non garanties	637	630	692	726	637	630	692	726
9	Financement de gros garantis								
10	Exigences complémentaires	769	774	770	769	437	423	408	400
11	<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	399	383	368	359	399	383	368	359
12	<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	5	5	3	5	5	5	3	5
13	<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	364	386	399	405	33	35	36	37
14	Autres obligations de financement contractuelles	1 630	1 684	1 702	1 655	778	852	893	897
15	Autres obligations de financement éventuel	2 617	2 475	2 434	2 545	352	322	303	300
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					4 527	4 550	4 630	4 686
	ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)								
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	4 831	4 771	4 923	5 032	2 781	2 738	2 861	2 938
19	Autres entrées de trésorerie	407	390	376	386	406	388	375	384
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)								
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	5 238	5 160	5 300	5 418	3 187	3 127	3 236	3 322
EU-20a	<i>Entrées de tréso entièrement exemptées</i>								
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie plafond de 90 %</i>								
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie plafond de 75 %</i>	5 238	5 160	5 300	5 418	3 187	3 127	3 236	3 322
	VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					4 936	5 025	5 275	5 914
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					1 400	1 455	1 417	1 424
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					378%	378%	387%	441%

Net stable funding ratio

Le NSFR est un ratio de liquidité à un an. Il permet d'encadrer la position de transformation d'une banque en exigeant que les actifs stables soient financés par un montant minimum de passifs stables. Les exigences de financements stables et les financements stables disponibles sont calculés en multipliant les actifs, passifs et expositions hors bilan par des coefficients reflétant leur échéance résiduelle et leurs caractéristiques de stabilité. Le NSFR du groupe à fin juin 2026 s'élève à 126%, comparé à 123% à fin

LES RISQUES - PILIER III

décembre 2025. Ce niveau sensiblement supérieur au minimum réglementaire reflète une politique prudente de gestion du risque de liquidité.

EU LIQ2 - Ratio de financement stable net

En millions d'euros		Valeurs non pondérées par durée résiduelle				Valeur pondérée
		A vue	< 6 mois	6 mois à 1 an	> 1 an	
		a	b	c	d	e
	Éléments du financement stable disponible					
1	Éléments et instruments de fonds propres	7 538			1 318	8 855
2	<i>Fonds propres</i>	7 538			1 318	8 855
3	<i>Autres instruments de fonds propres</i>					
4	Dépôts de la clientèle de détail		22 378	3 349	4 849	28 003
5	<i>Dépôts stables</i>					
6	<i>Dépôts moins stables</i>		22 378	3 349	4 849	28 003
7	Financement de gros:		6 641	3 225	22 445	24 248
8	<i>Dépôts opérationnels</i>					
9	<i>Autres financements de gros</i>		6 641	3 225	22 445	24 248
10	Engagements interdépendants					
11	Autres engagements:	0	1 887	331	1 813	1 978
12	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	0				
13	<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		1 887	331	1 813	1 978
14	Financement stable disponible total					63 085
	Éléments du financement stable requis					
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture					
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles					
17	Prêts et titres performants:		21 904	11 809	29 825	43 268
18	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>					
19	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		1 963	19	104	309
20	<i>Prêts performants à des entreprises non financières, à la clientèle de détail et aux petites entreprises aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:</i>		19 898	11 788	29 532	42 747
21	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>					
22	<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:</i>					
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>					
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux</i>		43	3	190	212
25	Actifs interdépendants					
26	Autres actifs:		2 249	209	5 443	6 767
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>					
28	<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>					
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>					
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		144			7
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		2 105	209	5 443	6 759
32	Éléments de hors bilan		3 689	77	421	213
33	Financement stable requis total					50 247
34	Ratio de financement stable net (%)					126%

VI - LES RISQUES ESG

Les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ESG correspondent aux effets que peuvent provoquer des événements climatiques et environnementaux, des évolutions sociales et sociétales ainsi que des défaillances de gouvernance dans le fonctionnement et la conduite des activités du Groupe mais également sur les contreparties du groupe Mobilize F.S. Les risques ESG sont des facteurs pouvant accroître certaines catégories traditionnelles de risques, notamment : les risques de crédit et de contrepartie, de valeurs résiduelles, de liquidité, stratégiques, opérationnels et de non-conformité.

Les risques ESG sont donc susceptibles d'impacter les activités, le résultat d'exploitation, la situation financière et la réputation du groupe Mobilize F.S. via son activité directe et indirectement via ses contreparties (par exemple pouvant impacter leur taux de défaut).

Seuls les éléments présentant une évolution significative en comparaison du Pilier 3 de décembre 2025 sont commentés. En l'absence d'informations spécifiques, la section 11 des risques ESG du Pilier 3 de décembre 2025 fait référence.

- Depuis 2022, Mobilize F.S. évalue les émissions financées des véhicules de son portefeuille, couvrant tous les segments de clients,
- La complétude des données d'émissions financées sur les véhicules en portefeuille atteint 93% à fin juin 2026

Les émissions de gaz à effet de serre moyennes sont de 175,05 gCO₂/km (well to wheel), en baisse de 3,05% par rapport à juin 2025 (180,55 gCO₂/Km). Les définitions et hypothèses retenues sont détaillées dans la note méthodologique accompagnant les modèles quantitatifs du Pilier 3 de décembre 2025.

Le modèle 3 relatif aux indicateurs d'alignement du portefeuille, comparé au scénario net zéro 2050 IEA, présente ces mêmes éléments (poids des véhicules électriques dans le portefeuille et émissions moyennes du portefeuille en gCO₂/km) uniquement sur le périmètre des clients entreprises non financières.

Introduction aux modèles quantitatifs

Périmètre

Les tableaux présentés ci-dessous illustrent les données sur l'ensemble du groupe Mobilize F.S.

Echéance

Les échéances présentées dans les modèles 1, 4 et 5 sont exprimées en nombre d'années

LES RISQUES - PILIER III

Modèle 1 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

LES RISQUES - PILIER III

	Secteur / Sous- secteur	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
		Valeur comptable brute (en Mio EUR)					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (Mio EUR)			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i): pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echeance moyenne pondérée
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accord de Paris" de l'Union	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont émissions financées de catégorie 3									
1	Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique *	22 080	16 747	2 484	1 305	457	- 274	- 21	- 93	1 934 036	1 934 036	-	22 056	24	-	-	1
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	125	63	6	4	4	- 3	-	1	14 208	14 208	-	125	-	-	-	3
3	B - Industries extractives	23	9	2	-	-	-	-	-	1 545	1 545	-	23	-	-	-	2
4	B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	12	12	-	-	-	-	-	2
5	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	1	-	-	-	-	-	-	-	131	131	-	1	-	-	-	2
6	B.07 - Extraction de minerais métalliques	1	-	-	-	-	-	-	-	35	35	-	1	-	-	-	2
7	B.08 - Autres industries extractives	18	8	2	1	-	-	-	-	1 144	1 144	-	18	-	-	-	2
8	B.09 - Service de soutien aux industries extractives	3	1	-	-	-	-	-	-	223	223	-	3	-	-	-	2
9	C - Industrie manufacturière	1 434	612	78	93	40	- 34	- 2	- 8	112 319	112 319	-	1 431	3	-	-	2
10	C.10 - Industries alimentaires	204	85	12	7	5	- 7	- 2	- 1	16 610	16 610	-	202	2	-	-	2
11	C.11 - Fabrication de boissons	20	9	1	1	-	-	-	-	1 551	1 551	-	20	-	-	-	2
12	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	37	37	-	-	-	-	-	3
13	C.13 - Fabrication de textiles	27	12	1	1	-	- 1	-	-	2 408	2 408	-	27	-	-	-	2
14	C.14 - Industrie de l'habillement	15	7	-	1	-	- 1	-	-	1 429	1 429	-	15	-	-	-	2
15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	9	4	1	-	-	- 1	-	-	696	696	-	9	-	-	-	2
16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	56	24	3	2	1	- 1	-	-	4 759	4 759	-	56	-	-	-	2
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	10	4	-	-	-	-	-	-	837	837	-	10	-	-	-	2
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	43	18	3	1	-	-	-	-	2 963	2 963	-	43	-	-	-	3
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	2	1	-	-	-	-	-	-	185	185	-	2	-	-	-	2
20	C.20 - Industrie chimique	34	15	2	4	2	-	-	-	2 843	2 843	-	34	-	-	-	2
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	3	1	-	-	-	-	-	-	245	245	-	3	-	-	-	2
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	40	17	3	1	-	- 1	-	-	3 261	3 261	-	40	-	-	-	2
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	41	17	2	1	-	- 1	-	-	3 493	3 493	-	41	-	-	-	2
24	C.24 - Métallurgie	11	5	1	-	-	- 1	-	- 1	904	904	-	11	-	-	-	2
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	205	88	11	6	2	- 5	-	- 2	17 778	17 778	-	204	1	-	-	2
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	32	14	3	1	-	-	-	-	2 230	2 230	-	32	-	-	-	2
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	33	14	2	1	-	- 1	-	- 1	2 610	2 610	-	33	-	-	-	2
28	C.28 - Fabrication de machines et d'équipements n.c.a	105	45	4	2	1	- 7	-	- 2	8 487	8 487	-	105	-	-	-	2
29	C.29 - Industrie automobile	193	82	15	51	23	- 1	-	-	8 671	8 671	-	193	-	-	-	1
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	11	5	1	1	-	-	-	-	1 006	1 006	-	11	-	-	-	2
31	C.31 - Fabrication de meubles	40	17	2	1	1	- 1	-	-	3 557	3 557	-	40	-	-	-	2
32	C.32 - Autres industries manufacturières	59	25	4	1	1	-	-	-	4 150	4 150	-	59	-	-	-	2
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	241	103	7	10	4	- 5	-	- 1	21 609	21 609	-	241	-	-	-	2
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	115	39	8	9	2	- 2	-	-	6 089	6 089	-	115	-	-	-	1
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	101	34	7	9	2	- 2	-	-	4 936	4 936	-	101	-	-	-	1
36	D35.11 - Production d'électricité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	5	2	-	-	-	-	-	-	453	453	-	5	-	-	-	2
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	9	3	1	-	-	-	-	-	700	700	-	9	-	-	-	2

LES RISQUES - PILIER III

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	
Secteur / Sous- secteur	Valeur comptable brute (en Mio EUR)	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accord de Paris" de l'Union	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (Mio EUR)			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i): pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echeance moyenne pondérée		
						dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3									
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	87	43	8	8	11	-	2	-	-	2	8 305	8 305	-	87	-	-	2
40	F - Services de bâtiments et travaux publics	1 889	1 194	97	135	75	-	52	-	6	24	253 469	253 469	-	1 881	8	-	2
41	F.41 - Construction de batiments	137	87	6	11	6	-	6	-	1	2	18 455	18 455	-	137	0	-	2
42	F.42 - Génie civil	204	129	10	23	13	-	4	-	-	1	29 890	29 890	-	203	0	-	2
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	1 548	978	81	101	56	-	42	-	5	21	205 124	205 124	-	1 540	7	-	2
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	17 669	14 378	2 229	986	282	-	157	-	11	41	1 442 437	1 442 437	-	17 659	10	-	1
45	H - Transports et entreposage	601	352	43	65	35	-	17	-	2	16	87 329	87 329	-	600	1	-	2
46	H.49 - Transport terrestres et transports par conduites	355	209	19	29	15	-	13	-	1	12	50 332	50 332	-	354	1	-	2
47	H.50 - Transports par eau	4	2	-	-	-	-	-	-	-	1	349	349	-	4	-	-	2
48	H.51 - Transports aériens	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	169	169	-	2	-	-	2
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	193	113	21	34	19	-	3	-	-	3	30 621	30 621	-	193	-	-	2
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	47	27	3	2	1	-	1	-	0	1	5 858	5 858	-	47	-	-	3
51	I - Hébergement et restauration	256	167	25	14	13	-	6	-	1	5	27 734	27 734	-	254	2	-	2
52	L - Activités immobilières	137	57	13	5	8	-	7	-	-	1	8 335	8 335	-	135	1	-	2
53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	3 278	1 625	201	130	125	-	97	-	6	31	305 839	305 839	-	3 270	8	-	2
54	K - Activités financières et d'assurance	25	53	14	15	2	-	1	-	-	-	6 808	6 808	-	25	0	-	2
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M - U)	2 997	1 405	162	101	110	-	90	-	5	26	271 297	271 297	-	2 991	6	-	2
56	TOTAL	25 357	18 372	2 685	1 435	582	-	371	-	27	124	2 239 875	2 239 875	-	25 326	31	-	3

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat- considérant 6: les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Méthodologie liée au calcul des émissions financées

Le groupe Mobilize F.S. finance quasi exclusivement des véhicules particuliers et utilitaires légers. Les émissions financées sont constituées des émissions de gaz à effet de serre des véhicules financés en portefeuille, à partir d'un kilométrage moyen annuel, en se concentrant sur la phase d'usage.

A ce titre, les émissions financées sont évaluées en fonction des émissions des véhicules financées à partir de bases de données mises à disposition par les constructeurs ou à partir de bases de données externes recensant les informations techniques liées aux véhicules immatriculés en Europe (bases de l'Agence Européenne de l'Environnement). Les émissions financées ne sont pas renseignées en proportion des émissions enregistrées par les contreparties (déclarées ou estimées). Pour cette raison, il a été systématiquement indiqué 0% dans la colonne Émissions de GES : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise.

Les émissions financées sont reportées en prenant pour référence la méthodologie PCAF, section 5.6 Motor Vehicles Loans. Toutes les typologies de contrats (crédit ou leasing) sont traitées selon la même méthodologie.

Le kilométrage moyen utilisé est aligné avec les statistiques de Renault Group sur les durées de vie des véhicules et les kilométrages totaux considérés et prennent en compte une durée de vie moyenne d'un véhicule de 15 ans et un kilométrage total de 200 000 km.

La phase d'usage est composée des émissions des véhicules du réservoir à la roue « well to wheel » ce qui inclut :

- Les émissions liées à la combustion des carburants pendant le déplacement des véhicules thermiques et hybrides (tailpipe – tank to wheel),
- Les émissions liées à la consommation électrique des véhicules électriques et hybrides (well to socket),
- Les émissions liées à la production et à l'acheminement des carburants (well to tank).

Les émissions « tailpipe » proviennent principalement des données gCO₂/km communiquées par Renault Group au groupe Mobilize F.S. ou des bases de données de l'Agence Européenne de l'Environnement (EEA).

Les bases de données des constructeurs permettent dans la plupart des cas d'établir une correspondance exacte entre un véhicule, à travers son numéro d'identification, et les données de CO₂ individuelles.

Les bases de données EEA ont été exploitées afin d'établir des valeurs moyennes par modèle, pays, motorisation, année de vente.

Depuis 2023, aux données d'homologation à l'échappement et de consommation électrique pour les véhicules concernés est ajouté un coefficient représentant les émissions émises en conditions réelles. Ces données sont homogènes avec les données à disposition de Renault Group.

Les émissions liées à la consommation électrique sont calculées selon les mêmes principes que les émissions tailpipe, soit directement à partir des bases de données constructeurs soit à partir des moyennes établies à partir des bases de données EEA. Les facteurs d'émission liés à l'électricité générée par pays (CO₂ moyen par kWh) sont également pris en compte. Ces données sont alignées avec les facteurs d'émission utilisés par Renault Group.

Les émissions liées à la production et à l'acheminement des carburants ont été considérées selon le pays et les carburants des véhicules financés. Ces coefficients détaillés sont alignés avec les hypothèses de Renault Group.

Les données d'émission ont été complétées sur l'ensemble du périmètre pays du Groupe Mobilize F.S pour les contrats associés à un financement de véhicule avec un taux de complétude de 93% à fin juin 2026.

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux véhicules constituent l'ensemble des émissions financées, et sont, pour le moment, classées en scope 3.

Les prochains Pilier 3 refléteront d'éventuelles modifications de classification de scopes ainsi que de possibles évolutions méthodologiques.

En particulier, il est prévu d'enrichir le calcul des émissions financées en ajoutant les émissions liées à la production et à la fin de vie des véhicules et batteries, afin de donner une vision complète des émissions liées au cycle de vie des véhicules financés.

Code Secteur NACE

Les codes secteurs NACE sont disponibles dans les bases de données internes au niveau d'une lettre et de 3 chiffres, par exemple D.351. La ligne concernant le secteur D35.11 n'est donc pas renseignée.

LES RISQUES - PILIER III

Le secteur G présenté dans ce tableau inclut les financements des stocks de concessionnaires Renault et Nissan). Ces financements sont à très courte durée, avec une maturité résiduelle moyenne à moins de 6 mois.

Expositions vis à vis d'entreprises exclues des EU Paris-aligned Benchmarks

L'évaluation de l'alignement des clients Corporate avec les Paris-aligned Benchmarks a été réalisée manuellement à partir des codes secteurs NACE des clients et des informations mises à disposition dans les publications ou sur le site internet. Par ordre de priorité ont été évaluées les entreprises présentant des expositions supérieures à 100 k€. Puis les expositions supérieures à 50 k€ selon la disponibilité des informations. Toutes les contreparties pour lesquelles l'évaluation n'a pas été possible ont été considérées par défaut comme non alignées.

Le groupe Mobilize F.S. ne finançant jamais de bien immobilier, le modèle 2 n'est pas complété car non-applicable.

Modèle 3 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement

a	b	c	d	e	f	g
Secteur	Secteurs NACE	Valeur comptable brute du portefeuille (en Mio EUR)	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au scénario ZEN 2050 de l'AIE, en % ***	Cible (année de référence + 3 ans)
1	Industrie automobile	25 357	gCO2 / km	2026	76,1%	137,9
			Share of PHEV BEV and FCEV	2026	85,6%	20%

*** Distance temporelle par rapport aux jalons pour 2030 du scénario ZEN 2050, en points de pourcentage (pour chaque paramètre)

En ligne avec la méthodologie des émissions financées, le tableau sur l'alignement du portefeuille présente l'ensemble du portefeuille sous le secteur « industrie automobile », les financements du groupe Mobilize F.S. étant affectés à des véhicules.

Les indicateurs d'alignement reprennent donc les indicateurs suivant du scénario IEA NZE2050 :

- gCO2/km ;
- part des BEV, PHEV, FCEV (PHEV = plug-in hybrid electric vehicle; BEV = battery electric vehicle; FCEV = fuel cell electric vehicle).

Les indicateurs de référence du scénario IEA NZE2050 utilisés (WorldEnergyOutlook2021 - table 1.2 ▸ Selected indicators in the Net Zero Emissions by 2050 Scenario) sont pour 2030 :

- gCO2/km : 106 ;
- part des BEV, PHEV, FCEV : 64%.

La distance des indicateurs du portefeuille du groupe Mobilize F.S. est mesurée par rapport à ces valeurs.

A noter que les chiffres à fin juin 2026 ne comprennent pas de FCEV, ces véhicules n'étant pas financés par le groupe Mobilize F.S.

Le gCO2/km moyen s'entend « well to wheel » alignés avec la méthodologie des émissions financées présentées dans le tableau 1.

Les objectifs internes annoncés par le groupe Mobilize F.S. en ligne avec objectifs de Renault Group, sont l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 dans le Monde. Les objectifs intermédiaires sont également élaborés en cohérence avec Renault Group. Dans ce modèle, la traduction de l'objectif de neutralité carbone en indicateurs gCO2/km et part des BEV, PHEV, FCEV est communiqué sur le périmètre des clients Entreprises.

LES RISQUES - PILIER III

Modèle 4 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

	a	b	c	d	e
	Valeur comptable brute des expositions (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute du total des expositions (agrégée)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	0,3	0,001%	0,1	2,0	1

Les références choisies dans le cadre de l'élaboration de ce modèle sont "TopTwenty Rank 1965-2017 Climate Accountability Institute" et "CDP - Carbon-Majors-Report-2017". Les contreparties présentes dans ces 2 listes et financées par le Groupe Mobilize F.S. ont été reportées. Une seule contrepartie a été identifiée dans le TOP 20 des sociétés émettant le plus de carbone dans le monde. L'exposition totale à cette contrepartie est limitée.

Modèle 5 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	
Variable: Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique – événements aigus et chroniques	Valeur comptable brute (en Mio EUR)														
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique														
	Ventilation par tranche d'échéance					Echéance moyenne pondérée	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur due au risque de crédit et provisions			
	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	dont expositions de stade 2							dont expositions non performantes			
1 A - Agriculture, sylviculture et pêche	125	57	1	-	-	2	14	6	38	4	2	-	2	-	1
2 B - Industries extractives	23	23	-	-	-	1	1	1	21	-	-	-	-	-	-
3 C - Industrie manufacturière	1 434	557	3	-	-	2	109	56	395	90	16	-	11	-	8
4 D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	115	35	-	-	-	1	2	1	32	9	1	-	1	-	-
5 E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	87	40	-	-	-	2	11	3	26	8	4	-	2	-	2
6 F - Services de bâtiments et travaux publics	1 889	1 002	7	-	-	2	204	120	685	127	35	-	30	-	20
7 G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	17 669	12 483	6	-	-	-	3 244	2 130	7 115	942	145	-	63	-	37
8 H - Transports et entreposage	601	318	2	-	-	1	84	33	203	61	19	-	18	-	15
9 I - Activités immobilières	137	52	-	-	-	2	6	2	44	5	1	-	1	-	1
10 Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels															
11 Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux															
12 Sûretés saisies															
13 Autres secteurs pertinents															

La classification des prêts et avances exposés aux risques physiques a été établie à partir de l'évaluation de l'exposition aux catastrophes naturelles par région présentée sur le site ThinkHazard.

Les événements suivants ont été pris en compte :

- Inondations (liées aux rivières, aux mers et océans ou aux précipitations), incendies, glissements de terrain, tsunami) constituant les événements qualifiés d'aigus (*acute*);
- Stress hydrique et vague de chaleur constituant les événements qualifiés de chroniques (*chronic*).

LES RISQUES - PILIER III

Pour chaque type de catastrophe naturelle, un score a été attribué, par région, en fonction de l'évaluation de ThinkHazard (très faible, faible, modéré, élevée). Deux moyennes ont ensuite été établies pour les événements aigus et chroniques. A partir de ces moyennes, les régions sont classées en faiblement exposées, moyennement exposées, fortement ou très fortement exposées. Les régions fortement ou très fortement exposées ont été retenues pour répondre aux critères du modèle 5, sensible à l'impact des événements climatiques aigus ou chroniques.

Le découpage par région a été fait à partir des régions présentes sous ThinkHazard et permettant le lien avec les codes postaux renseignés dans les bases de données internes.

Lorsque les codes postaux des clients entreprises non financières ne peuvent pas être liés à une région ThinkHazard, la moyenne du pays est appliquée. Pour certains pays (Maroc, Roumanie, Pologne, Colombie, Suisse en particulier), la moyenne par pays a été appliquée faute de codes postaux disponibles et utilisables dans le cadre du Pilier 3 ESG. Pour de nombreux pays, la moyenne nationale conduit à une classification « fortement exposée » par défaut. C'est ce qui explique la relativement forte proportion d'expositions sensible aux aléas climatiques aigus et chroniques.

Taxonomie verte

En vertu de l'application de la « non-action letter » de l'EBA concernant la publication des états sur les risques ESG relatifs à la taxonomie (« EBA/Op/2025/11 Opinion of the European Banking Authority on the application of the provisions relating to disclosures on ESG risk »), les templates 6 à 9 ne sont pas publiés exceptionnellement dans l'attente de la mise en oeuvre des nouveaux ITS en cohérence avec la taxonomie verte UE.

VII - LES RISQUES VALEURS RESIDUELLES

FACTEURS DE RISQUES

La valeur résiduelle correspond à la valeur monétaire estimée du véhicule au terme de son financement. L'évolution du marché des véhicules d'occasion, en raison de l'apparition de crises économiques, de phénomènes de saturation du marché VO ou de décisions politiques peut conduire à un risque pour celui qui s'est engagé à reprendre le véhicule au terme du financement, dans la mesure où le véhicule peut être revendu à un prix inférieur à sa valeur résiduelle.

Dans le cas des financements du Groupe Mobilize F.S., il y a différents types de porteur de risque :

- Le Groupe Mobilize F.S. par l'intermédiaire de ses filiales – on dit que le risque est direct ;
- Le réseau des concessionnaires,
- Le Constructeur (principalement en France).

Pour ces 2 derniers cas, le risque valeur résiduelle est dit « indirect ».

Dans la partie suivante, nous orientons nos remarques sur les évolutions significatives du Risque Direct.

Mobilize Lease&Co a été lancée en 2022 afin d'accompagner l'ambition du Groupe et du constructeur de renforcer sa présence sur le marché de la Location Longue Durée au travers d'un modèle en risque direct. Certains pays opéraient déjà selon ce schéma (notamment le Royaume-Uni et le Brésil), tandis qu'un programme de transformation progressif des activités de LLD indirecte vers la LLD en risque direct a été engagé dans plusieurs territoires.

Après l'Italie et l'Espagne en 2022-2023, puis d'autres marchés tels que la Slovaquie, la Roumanie, le Portugal, les Pays-Bas ou encore la Colombie, la nouvelle production de contrats de Location Longue Durée aux entreprises en France a intégré ce modèle à partir de fin 2024. Cependant le risque est resté porté par les concessionnaires dans le domaine des clients particuliers.

Cette évolution s'inscrivait dans la dynamique de croissance de la LLD en Europe, tant sur le segment des entreprises que sur celui des particuliers, et visait à renforcer les capacités de MFS à accompagner le développement commercial des marques du Groupe.

Par ailleurs, l'acquisition de MeinAuto/Mobility Concept en Allemagne début 2024 a contribué au renforcement de l'exposition de MFS au risque de valeur résiduelle.

La mise à jour du plan stratégique de Mobilize F.S. en 2025 a conduit à centrer la priorité commerciale sur les flottes de proximité, la France conservant par ailleurs une activité grands comptes importante. L'exposition de Mobilize F.S. a vocation à se réduire dans le futur avec un transfert du risque vers les concessionnaires dans plusieurs géographies.

PRINCIPES ET DISPOSITIFS DE GESTION

Le marché du véhicule d'occasion, la politique de gamme et de prix du constructeur mais aussi les canaux d'écoulement sont attentivement suivis et permettent d'améliorer la précision des fixations de valeurs résiduelles et de prendre des actions en faveur du soutien des valeurs résiduelles. Cela contribue activement à optimiser la maîtrise de ce risque.

Le Groupe Mobilize F.S. continue de mettre en œuvre une politique de provisionnement prudente en constituant des provisions sur les contrats où les régulières observations prospectives et itératives mettraient en lumière des risques de revente inférieure à la valeur résiduelle contractuelle.

LES RISQUES - PILIER III

Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles portées par le groupe Mobilize FS

(en millions d'euros)	Exposition Valeur Résiduelle					Provision risque de valeur résiduelle				
	H1 2026	2025	2024	2023	2022	H1 2026	2025	2024	2023	2022
Entreprise dont :	1 821	1 405	852	360	476	51	42	45	24	11
France	713	418	56	53	0	3	-	-	0	0
Royaume-Uni	198	200	182	128	385	19	12	32	22	4
Reste du Monde	910	787	614	179	91	32	29	14	2	8
Grand Public dont :	3 999	3 867	3 732	2 996	2 030	96	75	70	50	45
France	32	19	16	18	1	-	-	0	0	0
Royaume-Uni	2 922	2 857	2 848	2 855	2 017	84	60	68	50	45
Reste du Monde	1 045	991	868	123	11	12	14	3	0	0
Total	5 820	5 272	4 583	3 356	2 506	147	116	116	74	56

TABLEAUX

PARTIE	REF	INTITULE TABLEAU
I-1	EU KM1	Modèle pour les indicateurs clés
I-1	EU CMS1	Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisé et en approches standard au niveau du risque
I-1	EU CMS2	Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisé et en approches standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs
II-A	EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique
II-A	EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement
II-B	EU CCA	Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires
II-B	EU CC1	Composition des fonds propres réglementaires
II-C	EU OV1	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque
II-D	EU OVC	Informations ICAAP
II-E	EU LRSum	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier
II-E	EU LRCom	Ratio de levier – déclaration commune
II-E	EU LRSp1	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)
II-E	EU LRA	Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier
III-A	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes
III-A	EU CR2	Variations du stock de prêts et avances non performants
III-A	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées
III-A	EU CQ3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance
III-A	EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique
III-A	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité
III-A	EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution
III-F-i	EU CR6	Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD
III-F-ii		Segmentation des expositions en méthode avancée et PD moyenne
III-F-iii		Segmentation des expositions en méthode avancée et LGD moyenne
III-F-iv	EU CR8	État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI
III-G	EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC
III-G	EU CR5	Approche standard
III-H	EU CR3	Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC
III-H	EU CR7	Approche NI – Effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC
III-I	EU CCR1	Analyse des expositions au CCR par approche
III-I	EU CCR3	Approche standard - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque
III-I	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au CCR
III-I	EU CCR8	Expositions sur les CCP
V	EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)
V	EU LIQ2	Ratio de financement stable net
VI	Tableau 1	Informations qualitatives sur le risque environnemental (conformément à l'article 449 bis du CRR)
VI	Modèle 1	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle
VI	Modèle 3	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement
VI	Modèle 4	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone
VI	Modèle 5	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique
VII		Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles portées par le groupe Mobilize FS